

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 NOVEMBRE 2023 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 octobre 2023
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 novembre 2023
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion - Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2024
- 3.2. Adoption - Règlement d'emprunt reconstruction de la rue Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace (2023-228)
- 3.3. Adoption - Règlement modifiant le règlement 2022-196 constituant le CCU

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Dépôt des états comparatifs

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Renouvellement du contrat 23GN10SP- Services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisation environnementale
- 6.2. Renouvellement du contrat 22TP08 - Services d'entretien ménager de deux bâtiments municipaux

- 6.3. Renouvellement du contrat 22TP09 - Services d'entretien ménager au 2035 av. Victoria
- 6.4. Renouvellement des baux en lien avec la relocalisation des employés de l'hôtel de ville
- 6.5. Adjudication du contrat 23TP13 - Amélioration du système de réfrigération de l'aréna
- 6.6. Adjudication du contrat 23ENV10 - Fourniture et plantation d'arbres

7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024
- 7.2. Dépôt du procès-verbal de correction - Règlement 2023-215
- 7.3. Demande d'aide financière Programme PAFIRSPA, pour les travaux de réfection d'un terrain sportif au parc Prévile
- 7.4. Confirmation mandatant l'UMQ comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques - Regroupement Varennes/Sainte-Julie
- 7.5. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013
- 7.6. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015
- 7.7. Entente de développement culturel 2024

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demande de dérogation mineure
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. PIIA - 9-11, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade
 - 8.3.2. PIIA - 946, avenue Victoria – Transformation de la façade
 - 8.3.3. PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade
 - 8.3.4. PIIA - 123, rue de Charente – Transformation de la façade
 - 8.3.5. PIIA - 446, rue Le Royer – Transformation de la façade
 - 8.3.6. PIIA - 143, avenue de Putney – Transformation de la façade (refus)
 - 8.3.7. PIIA - 312, boulevard Queen – Transformation de la façade (refus)
 - 8.3.8. PIIA - 470-472, avenue Logan – Transformation de la façade
 - 8.3.9. PIIA - 1155, avenue Victoria – Transformation de la façade
 - 8.3.10. PIIA - 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage
- 8.4. Nomination temporaire Comité consultatif d'urbanisme

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (une heure)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 3 novembre 2023

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 octobre 2023

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 octobre 2023 tels que rédigés.



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 16 octobre 2023 à 18 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Est absente :

Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
François Pépin, directeur général

Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2023-10-330)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Le trésorier présente le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

*Arrivée de la conseillère Julie Bourgoin (18h05)

Période de questions portant exclusivement sur le PTI

Cette période de questions débute à 18h19 et se termine à 18h53.

*Arrivé du conseiller Loïc Blancquaert (18h23)

(2023-10-331)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-332)

Publication du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉCRÉTER que le programme triennal d'immobilisations adopté soit publié sur le site internet de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 18h59.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 16 octobre 2023 à 19 h 31 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
François Pépin, directrice générale par intérim

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2023-10-333)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-334)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre et des séances extraordinaires du 7 et du 25 septembre 2023

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaires du 7 et 25 septembre 2023 et de la séance ordinaire tenues le 18 septembre 2023 tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-335)

Désignation du maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le mandat de la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas se termine le 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 du Décret 1214-2005 du 7 décembre 2005 concernant l'agglomération de Longueuil, le conseil d'agglomération est composé du maire de chaque municipalité liée et de cinq conseillers de la municipalité centrale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de ce décret, en cas de vacance du poste de maire d'une municipalité liée ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste, un conseiller peut remplacer le maire comme représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de cet article, une municipalité liée peut désigner, de façon ponctuelle ou en anticipation de l'événement, le conseiller qui remplace le maire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de cet article, une désignation faite par anticipation, sous réserve d'une révocation, est valide tant que dure le mandat de conseiller de la personne désignée;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-189 qui désignait Alexandrine Lamoureux-Salvas à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'agglomération en cas de vacance du poste de maire ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE DÉSIGNER madame la conseillère Liette Michaud à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 17 octobre 2023 au 15 avril 2024.

DE DÉSIGNER madame la conseillère Liette Michaud à titre de mairesse suppléante pour le conseil exécutif du conseil d'agglomération de Longueuil, pour la période s'étendant du 17 octobre 2023 au 15 avril 2024.

DE DÉSIGNER la conseillère Liette Michaud à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'agglomération en cas de vacance du poste de mairesse ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste.

DE DEMANDER au conseil des maires de l'agglomération de Longueuil de désigner la conseillère Liette Michaud à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du comité exécutif d'agglomération en cas de vacance du poste de mairesse ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h44 et se termine à 19h49.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h49 à 20h19.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h19 et se termine à 20h53.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 21 septembre, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2023-10-336)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 19 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Julie Bourgoïn : Commission de la sécurité publique
 - Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration
 - Loïc Blancquaert : Commission de l'environnement et de l'aménagement
 - Francis Le Chatelier : Réseau de transport de Longueuil (RTL)
-

(2023-10-337)

Adoption - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2023, la conseillère Liette Michaud a donné un avis de motion à l'effet que le *Règlement 2023-73-9 modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise à incorporer les modifications nécessaires pour permettre à notre prestataire de service de compléter son rôle au niveau du contrôle animalier sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2023-73-9 modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement d'emprunt reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace

Le conseiller Claude Ferguson donne un avis de motion à l'effet que le projet de Règlement 2023-228 *d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de la rue du Poitou, de la partie du boulevard Simard comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou ainsi que la partie de l'avenue d'Alsace comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou, ayant pour objet le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égout et de la chaussée, au montant de 7 900 000 \$.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2022-196 constituant le CCU

La conseillère Julie Bourgoin donne un avis de motion à l'effet que le projet de Règlement 2023-196-1 *visant à modifier le règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à modifier la composition du comité afin de permettre au maire d'y être désigné plutôt que de restreindre aux conseillers.

Le projet de règlement est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1er au 30 septembre 2023 pour les sommes respectives de 4 117 105.05 \$ et 1 009 652.13 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2023-10-338)

Budget additionnel - besoins opérationnels des Travaux Publics

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER le budget additionnel d'un montant de 242 750 \$ dans les postes budgétaires ci-dessous financé à même les revenus excédentaires provenant des droits de mutation.

Transport de neige (02-331-00-325) = 78 500 \$

Location, machinerie, équipement, outillage (02-331-00-516) = 60 250 \$

Pièces & accessoires - Matériel roulant (02-891-00-647) = 104 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} septembre au 2 octobre 2023.

(2023-10-339)

Remplacement du représentant de la Ville au comité de retraite.

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste du nouveau directeur général, M. François Pépin le 2 octobre 2023.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DESIGNER François Pépin comme représentant de la Ville au comité de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-340)

Adjudication du contrat 23DAPP36 - Transport de neige (saison 2023-2024)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville n'est pas tenue de lancer un appel d'offres pour un contrat dont l'objet est la fourniture de services de camionnage en vrac et qui est conclu par l'intermédiaire du titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12);

CONSIDÉRANT QUE *le Poste de camionnage en vrac région 06 inc.* est le courtier autorisé par la Commission des transports du Québec à desservir la zone de courtage de la ville, soit la région 06 (zone Taillon);

CONSIDÉRANT QUE les tarifs convenus sont ceux décrétés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le *Recueil des tarifs de transport de neige et de glace* en vigueur le 1^{er} mai 2023;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE CONCLURE le contrat n° 23DAPP36 ayant pour objet les services de transport de neige avec l'entreprise *Poste de camionnage en vrac région 06 inc.*, sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant à l'entente dont la période s'étend du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024; la valeur du contrat étant estimée à 415 000,00 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-325.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer ce contrat ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-341)

Adjudication du contrat 23GN13 - Installation de la génératrice du centre de loisirs

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 23GN13 ayant pour objet l'installation de la génératrice du centre de loisirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Construction Melma Inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 169 300,69 \$, toutes taxes comprises.

D'AUTORISER la dépense de 177 765,72 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 169 300,69 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (8 465,03 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-61-760.

D'AUTORISER l'augmentation du financement de 177 765,72\$, toutes taxes comprises, provenant du programme de paiement comptant progressif (PCP).

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-342)

Adjudication du contrat 23ENV09 - Collecte et transport de matières résiduelles

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 23ENV09 ayant pour objet la collecte et le transport des matières résiduelles, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *GFL Environmental Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 1 185 118,51 \$, toutes taxes comprises pour un contrat d'une durée de 8 mois soit, du 1^{er} mai au 31 décembre 2024.

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-451-10-446 (déchets), 02-452-20-446 (recyclage), 02-452-35-446 (matières organiques) et 02-454-00-446 (résidus verts).

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-343)

Adjudication du contrat 23ENV08 - Installation de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau sur le territoire est une exigence du Ministère des Affaires municipales municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le respect de nos engagements nous permet d'avoir accès au financement des projets d'infrastructure avec écoconditionnalité comme le programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas les ressources ni l'expertise à l'interne reconnue pour l'installation de compteurs d'eau tels que requis dans le Code de plomberie;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 23ENV08 ayant pour objet l'installation de compteurs d'eau à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Plomberie Lecomte Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 516 603,37 \$, toutes taxes comprises.

D'AUTORISER la dépense de 568 263,71 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 516 603,37 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10% (51 660,34 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-60-720.

D'AUTORISER l'augmentation du financement de 579 989 \$, toutes taxes comprises, provenant du programme de paiement comptant progressif (PCP).

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-344) Adjudication du contrat 23ÉQUI08 - Acquisition d'un chasse-neige avec oreille hydraulique

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà autorisé le financement pour ce projet par la résolution 2023-06-201;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 23ÉQUI08 ayant pour objet l'acquisition d'un chasse-neige avec oreille hydraulique, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *W. COTÉ & FILS LTÉE*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 43 684,74 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-61-760.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-345) Renouvellement du contrat 22GREF01 - Webdiffusion des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance régulière du 5 décembre 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-12-394, adjugé le contrat n° 22GREF01 à l'entreprise *Studio Viau Inc.*, pour la webdiffusion des séances du conseil pour une période initiale d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction générale* et la *Direction du greffe et du contentieux* souhaitent se prévaloir de la 1^{ème} option de renouvellement du contrat;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22GREF01 ayant pour objet la webdiffusion des séances du conseil pour une période d'un an soit, du 1^{er}

janvier au 31 décembre 2024, avec l'entreprise *Studio Viau Inc*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 24 984,64 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-312;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-346) Renouvellement et nomination aux Comités et Commissions de la Ville

CONSIDÉRANT les nominations aux comités et commissions suite aux élections du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la composition de plusieurs de ces comités et commissions;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
 appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RENOUVELER le mandat des membres de tous les comités et commissions, conformément à leur composition originale avec les modifications et ajouts suivants:

Comité gestion des déplacements:

DE MODIFIER la composition du comité de gestion des déplacements afin d'ajouter deux membres du conseil supplémentaires.

DE NOMMER les conseillères Liette Michaud et Stéphanie Verrault à titre de membres du Comité gestion des déplacements.

DE RECEVOIR le retrait de Lissa Morotti à titre de membre du Comité gestion des déplacements.

Comité de l'environnement et du développement durable:

DE MODIFIER la composition du Comité de l'environnement et du développement durable afin d'ajouter un membre du conseil supplémentaire.

DE NOMMER la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de membres du Comité environnement.

Sous-comité famille aînés:

DE RECEVOIR la démission de la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de membre du Sous-comité famille aînés.

Comité culture, loisirs et vie communautaire:

DE RECEVOIR la démission de Julie Branchaud et de Dominique Lesage à titre de membre du Comité culture, loisirs et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-347) Demande d'aide financière dans cadre du programme PAFIRSPA (programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air)

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la présentation du projet de reconstruction de la piscine et du chalet Alexandra au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue; à assumer tout dépassement des coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

DE DÉSIGNER monsieur Éric Painchaud directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-348) Entente de développement culturel 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel actuelle se terminera en décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un montant au moins équivalent à celui versé par le MCC et que les montants prévus doivent être transmis au MCC au plus tard le 2 novembre 2023;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE MANDATER les chefs de division des arts et de la culture et de la bibliothèque, Mesdames Josée Véronneau et Elizabeth Jacques, afin de déposer au nom de la Ville auprès du MCC un projet d'entente de développement culturel pour l'année 2024 et de les autoriser à produire et signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 32 000\$ dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-349)

Ajout de panneaux d'arrêt sur la rue du Prince-Arthur à l'intersection de l'avenue Edison

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

AUTORISER l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue du Prince-Arthur à l'intersection de l'avenue Edison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-350)

Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Lambert et le Centre de services scolaire Marie-Victorin - utilisation de la bibliothèque de Prévile

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin) a une entente avec la Ville de Saint-Lambert, qui s'inscrit dans le cadre du Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives pour l'utilisation exclusive de la succursale Prévile de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT QUE l'entente est présentement en vigueur depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'école Prévile pourra ainsi investir dans le local;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert ne projette pas utiliser ce local pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE cette location rapportera en revenus 4 810,11\$ à la Ville de Saint-Lambert pour l'année 2023-2024 et un montant indexé pour les 4 années suivantes;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE PROLONGER le protocole d'entente et d'autoriser Martin Latulippe, directeur Culture et Loisirs, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-351)

Déclaration de soutien à la résistance des femmes iraniennes

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPUYER la Déclaration de soutien à la résistance des femmes iraniennes,
laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration de soutien à la résistance des femmes iraniennes

À l'approche du premier anniversaire du soulèvement du peuple iranien pour la liberté, nous soussignés exprimons notre solidarité et notre soutien au soulèvement du peuple iranien, en particulier des femmes.

Le 16 septembre 2022, un soulèvement national a éclaté, avec les femmes et les filles en tête de ce soulèvement. Parmi les 750 personnes tragiquement tuées par les forces répressives du régime, un nombre significatif étaient des jeunes femmes et des filles. En raison de la répression brutale du régime, au moins 70 enfants ont perdu la vie.

La demande du peuple iranien, femmes et hommes confondus, cristallisés dans leurs slogans, est de mettre fin à la dictature religieuse et d'établir une République démocratique basée sur la séparation de la religion et de l'État ainsi que sur l'égalité totale entre les sexes.

Face à la brutalité et à la sauvagerie du régime clérical, le monde a observé le courage et l'audace des femmes et des filles iraniennes lors du soulèvement. Elles ont défié les forces oppressives du régime, en particulier les Gardiens de la Révolution et les Bassidjis, risquant leur vie à mains nues et scandant : "Voilées ou dévoilées, nous nous dirigeons vers la révolution."

Le courage et la place prépondérante des femmes dans cette lutte ne se sont pas matérialisés spontanément. Ils sont plutôt fermement enracinés dans un siècle de résistance des femmes iraniennes contre deux formes distinctes de tyrannie : les dictatures monarchiques et religieuses. La misogynie est une caractéristique distincte et l'un des piliers du système de la velayat-e faqih (règle cléricale absolue). Le peuple, en particulier les jeunes et les femmes d'Iran, est déterminé à mettre fin à cette dictature médiévale.

Maintenant, alors que les mollahs au pouvoir en Iran ont une fois de plus lancé des patrouilles de guidance oppressives dans les rues pour réprimer les femmes et empêcher la réignition du soulèvement, et que la tyrannie religieuse a intensifié les exécutions pour maintenir son règne,

Nous soussignés exprimons notre solidarité avec les 3600 parlementaires du monde entier et les 123 anciens présidents et premiers ministres, qui ont exprimé leur soutien à Mme Maryam Rajavi, la présidente élue du Conseil national de la Résistance de l'Iran, ainsi qu'à son plan en dix points pour une république libre et démocratique et une égalité totale entre les sexes dans tous les domaines, en particulier le droit des femmes de choisir librement leur tenue. Nous demandons à la communauté internationale de se tenir aux côtés des femmes courageuses et du peuple iranien, de placer les Gardiens de la Révolution oppressifs et criminels sur la liste des organisations terroristes et de prendre des mesures décisives pour tenir les dirigeants du régime responsables de leurs crimes.

Dépôt du procès-verbal de correction - Règlement 2023-214

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant au Règlement 2023-214 Plan d'urbanisme.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Dépôt du procès-verbal de la séance du 23 août 2023 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 23 août 2023 du comité consultatif d'urbanisme.

(2023-10-352)

Dérogation mineure – 543, avenue Birch

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CONSEILLÈRE STÉPHANIE VERREAULT, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition.

CONSIDÉRANT QUE le refus d'une telle dérogation crée un préjudice sérieux aux requérants et que ces derniers font preuve de bonne foi et de transparence;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, ces derniers ayant pris position en faveur du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
 appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 543 avenue Birch, à savoir:

- Autoriser l'agrandissement du bâtiment en projection arrière sur deux étages le long de la ligne de lot mitoyenne au lot 2 116 579, soit à l'intérieur de la marge latérale minimale autorisée sur une profondeur de 2,4 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-353)

PIIA - 389, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 389 rue Saint-Thomas, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-354)

PIIA - 355, avenue Edison – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 355 avenue Edison, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-355)

PIIA - 817, rue Boissy – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 817 rue Boissy, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-356)

PIIA - 171, avenue Irvine – Construction neuve

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction neuve d'un bâtiment situé au 171 avenue Irvine, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-357)

PIIA - 14, avenue Lorne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 14 avenue Lorne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-358) PIIA - 38, avenue Green – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 38 avenue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-10-359) Transmission à l'agglomération de Longueuil - Inventaire des immeubles constituant la base de données patrimoniale de la Ville

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Longueuil doit adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Lambert a mandaté la firme Patri-Arch, firme de consultants en patrimoine et architecture, afin de réaliser l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial sur son territoire en 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l’inventaire comprend les immeubles qui présentent une valeur patrimoniale construite avant 1940 et vise également des immeubles dont la construction est plus récente;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE TRANSMETTRE à l'agglomération de Longueuil l'inventaire des immeubles constituant la base de données patrimoniale de la Ville de Saint-Lambert;

Vote pour: les conseillers Francis Le Chatelier, Julie Bourgoin, Claude Ferguson, Virginie Dostie-Toupin, Alexandrine Lamoureux-Salvas et Liette Michaud

Vote contre: Le conseiller Loïc Blancquaert et la conseillère Stéphanie Verreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h32 et se termine à 22h11.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l’occasion duquel les membres du conseil s’expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h12 à 22h14.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h14.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 19 octobre 2023, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération est le 16 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas encore reçu l'ensemble des sujets qui seront présentés lors de cette séance.

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à exprimer les orientations jugées opportunes à l'égard de tout autre sujet qui sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Longueuil devant se tenir le 16 novembre 2023, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Lambert.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 16 novembre 2023

Titre		Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.5	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 octobre 2023	Approbation	Favorable
2.1	Dépôt d'une correspondance de la Communauté métropolitaine de Montréal (SD-2023-3114)	Dépôt	S/O
2.2	Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 2 mai 2023 (SD-2023-3055)	Dépôt	S/O
2.3	Désignation d'un membre au comité de retraite du régime des policiers de la Ville de Longueuil et révocation d'une nomination antérieure (SD-2023-3090)	Désignation	
2.4	Désignation des membres du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Longueuil (SD-2023-3270)	Désignation	
6.1	Adjudication du contrat APP-23-091 pour la fourniture, l'impression et la livraison de chemises à dossier de format légal identifiées pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2023- 2400)	Adjudication	
8.1	Approbation d'un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un officier dans le cadre du Programme d'échange et de développement (SD-2023-2264)	Approbation	
8.2	Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CA-2022-369 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux et écocentres (SD-2023- 2999)	Avis de motion	S/O



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 16 novembre 2023

Titre		Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
8.3	Dépôt du projet de Règlement CA-2023-403 modifiant le Règlement CA-2022-369 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux et écocentres (SD-2023-2999)	Dépôt	S/O



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1)

Avis de motion - Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2024

Le/la conseiller/ère _____ donne un avis de motion à l'effet que le projet de Règlement 2023-229 *concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville afin de refléter les coûts encourus par la Ville.

Le projet de règlement est déposé.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS
ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

À sa séance ordinaire du _____, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :
 - « adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;
 - « aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;
 - « année » : signifie l'année du calendrier;
 - « enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;
 - « étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée de 16 à 25 ans;
 - « famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit formé de deux adultes maximum et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;
 - « résident » : signifie :
 - a) toute personne physique résidant sur le territoire de la Ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;
 - b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la Ville et ayant ses activités sur le territoire de la Ville et tout employé de la Ville;
 - « organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.
 - « CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.
2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offerts par la Ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en payant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.
3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût d'impression est toutefois de 10,00 \$ par famille (même adresse).

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir payé le coût total de l'activité.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

4.
- Sur demande écrite appuyée des documents requis, la Ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1°

pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
- 2°

en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
- 3°

en cas de décès;
- 4°

pour le bénévole qui supervise une activité de loisirs à la demande de la direction Culture et loisirs.
- 5°

les réservations de locaux ou plateaux annulées dans les délais prescrits si le paiement a été traité avant le délai en question.

Pour les alinéas 1, 2 et 3, des frais d'administration de 20,00 \$ sont toutefois conservés par la Ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la Ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 40,00 \$.

5.
- Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
6.
- Tout autre frais applicable en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial sera également exigible.
7.
- Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville (2022-208)*.
8.
- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est mis en application à partir du 1^{er} janvier 2024

Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion	6 novembre 2023
Adoption	
Entrée en vigueur	
Mise en application	1 ^{er} janvier 2024

Annexe A

Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la Ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
1.1 DIVERS	
Divers documents et services fournis par PG Solutions	Frais en vigueur du prestataire de service
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la Ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	40,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	40,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CAR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucuns frais n'étant chargés pour le premier avis	25,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD, clé USB ou tout autre support	20,00 \$
Licences annuelles pour un chat	10,00 \$
Licences annuelles pour un chien	40,00 \$
Remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	10,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens (limite d'une carte par adresse pour un maximum de deux chiens)	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS	
Drapeau Saint-Lambert	65,00 \$

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
2.1 SECTEUR AQUATIQUE		
COURS DE NATATION		
Cours enfants 30 minutes	5 h	94,00\$
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	99,00\$
Cours enfants 60 minutes	10 h	104,00\$
Aqua-adultes	10 h	104,00 \$
Aqua-adultes	14 h	146,00 \$
Natation pour adolescents	10 h	104,00 \$
Natation pour adolescents	14 h	146,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	21h	309,00 \$
Médaille de bronze (avec convention financière du gouvernement)	21 h	gratuit
Croix de bronze	24h	224,00 \$
Croix de bronze (avec convention financière du gouvernement)		gratuit
Étoile de bronze	10h	140,00 \$
Moniteur de natation	32 h	302,00 \$
Moniteur de natation (avec convention financière du gouvernement)	32 h	gratuit
Moniteur en sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	38,5 h	gratuit
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	16h	163,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus) (avec convention financière du gouv.)	16h	gratuit
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	44h	335,00 \$
Sauveteur national (manuel inclus) (avec convention financière du gouv.)	44h	gratuit
Requalification	4 h	125,00 \$²
MISE EN FORME AQUATIQUE		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	95,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	163,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	219,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	261,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	132,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	228,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	308,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	366,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	65,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	91,00 \$
AUTRES		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	55,00 \$
Cours semi-privé piscine intérieure ou extérieure	heure	83,00 \$
Masque de poche	Unité	20,00 \$
Sifflet	Unité	10,00 \$
PISCINE EXTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	82,00 \$
Adultes – annuel	±285 jours	128,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	91,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	154,00 \$
PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	158,00 \$
Adultes – annuel - 52 semaines	année	240,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	175,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	292,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE		
Enfant résident (2 à 18 ans), piscine intérieure	unité	3,00 \$
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte résident, piscine intérieure	unité	4,00 \$
Adulte non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	6,00 \$
Enfant non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	4,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	35,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	22,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	150,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	80,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	4,00 \$
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	42,00 \$
2.2 CENTRE DE LOISIRS		
LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS		
*Gymnase - résident	heure	56,00 \$¹
*Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	25,00 \$¹
Gymnase - organisme	heure	9,00 \$
*Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	32,00 \$¹
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	4,00 \$
*Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	47,00 \$¹
*Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	36,00 \$¹
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	7,00 \$
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	5,00 \$
*Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	27,00 \$¹
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	3,00 \$
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatitis THT inc.</i> (voir bail de location)	heure	30,00 \$¹
*Cubicule de musique - résident	heure	13,00 \$¹
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	60,00 \$¹
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	109,00 \$¹
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	20 heures	168,00 \$¹
*Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	47,00 \$¹
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	6,00 \$
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	485,00 \$¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	970,00 \$¹
Bureaux organisme et entreposage AHMSL	année	824,00 \$
Bureaux organisme et entreposage CPA	année	1 102,00 \$
Bureaux n° 216 (local A)	année	970,00 \$¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local A)	année/pied	1,50 \$
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local B)	année/pied	2,50 \$
2.3 ARÉNA		
*Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h (clientèle 18 ans et +)	heure	85,00 \$¹
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	82,00 \$
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	82,00 \$
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	108,00 \$¹
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	156,00 \$¹
Patinoire intérieure – non-résident - réservation de 150 h et plus - avant 18 h	heure	140,00 \$¹
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	216,00 \$¹
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	239,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18 h	heure	54,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	80,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18 h	heure	111,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	123,00 \$¹
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	349,00 \$¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

2.3.1 PLAGES HORAIRES DE LOCATION DE GLACE		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	35,00 \$
Location d'une demi-glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	40,00 \$
2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	30,00 \$¹
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	37,00 \$¹
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	14,00 \$
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	87,00 \$¹
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	106,00 \$¹
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	20,00 \$
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	38,00 \$¹
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	44,00 \$¹
Terrain de balle– organisme	heure	12,00 \$
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	30,00 \$¹
Patinoire permanente au parc PréVille – résident	heure	35,00 \$¹
Patinoire permanente au parc PréVille – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	35,00 \$¹
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	30,00 \$¹
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	38,00 \$¹
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	672,00 \$¹
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	82,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	42,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	Lot pour fauteuil roulant	42,00 \$
2.5 CAMPS DE JOUR		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	115,00 \$
- 2 ^e enfant	semaine	105,00 \$
- 3 ^e enfant	semaine	95,00 \$
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	92,00 \$
- 2 ^e enfant	4 jours	82,00 \$
- 3 ^e enfant	4 jours	72,00 \$
Magie estivale et natation	10 jours	324,00 \$
Service de garde	1 jour	9,00 \$
Service de garde	semaine	42,00 \$
Carte service de garde	unité	48,00 \$
Frais de retard – service de garde après 18h	minute	1,00 \$
Sortie dans la semaine du camp	unité	45,00 \$
Journée avec sortie	unité	65,00 \$
T-shirt – enfant	unité	21,00 \$
T-shirt - adulte	unité	23,00 \$
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	110,00 \$ pour la partie 1
	session	Gratuit pour la partie 2 et le stage
CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	285,00 \$
Athlétisme	semaine	172,00 \$
Arts plastiques	semaine	180,00 \$
Basketball	semaine	172,00 \$
Ça danse	semaine	182,00 \$
Ça danse	4 jours	155,00 \$
Studio dance C	semaine	245,00 \$
Chut on tourne	semaine	290,00 \$
Création artisanale	semaine	180,00 \$
Deck hockey	semaine	172,00 \$
Échecs	semaine	230,00 \$
Educazoo	semaine	300,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Effets spéciaux	semaine	190,00 \$
Explo-jeux	semaine	255,00 \$
Gardiens avertis	4 jours	152,00 \$
Golf	4 jours	385,00 \$
Golf	semaine	485,00 \$
Hockey récréatif	semaine	300,00 \$
Jeune sauveteur	semaine	220,00 \$
Katag	semaine	200,00 \$
Laser tag	semaine	315,00 \$
Litter Aventure	semaine	190,00 \$
Mini-Légo	semaine	190,00 \$
Mont Saint-Grégoire	semaine	280,00 \$
Multisports	semaine	172,00 \$
Musique	9 jours	530,00 \$
Musique	10 jours	590,00 \$
Neurones atomiques	4 jours	200,00 \$
Neurones atomiques	semaine	230,00 \$
Nos voix, nos visages	semaine	435,00 \$
Petit cuistot	semaine	215,00 \$
Petit confisier	semaine	215,00 \$
Robotique	semaine	250,00 \$
Skate-board	semaine	230,00 \$
Sorties	semaine	255,00 \$
Tennis	semaine	215,00 \$
Théâtre	2 semaines	435,00 \$
Vélo	semaine	185,00 \$
Water-polo	semaine	168,00 \$
SEMAINE DE RELÂCHE		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	255,00 \$
Journée piscine et patinage	journée	33,00 \$
Journée avec sortie	journée	65,00 \$
Service de garde	semaine	42,00 \$
FÊTE D'ENFANTS		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	190,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	245,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	305,00 \$
2.6 SECTEUR SPORTIF		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	76,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	121,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (14 semaines)	28 h	94,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	36,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	73,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	51,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	102,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	73,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Basket-ball libre adulte (10 semaines)	20 h	91,00 \$
Basket-ball libre adulte (14 semaines)	28 h	109,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	73,00 \$
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	97,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Bouger sans douleur	10 h	130,00 \$
Bouger sans douleur	14 h	151,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	75,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Cardio Fitmix (10 semaines)	10 h	130,00 \$
Cardio Fitmix (14 semaines)	14 h	182,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (10 semaines)	10 h	81,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (14 semaines)	14 h	115,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	148,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	208,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	148,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	208,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	37,00 \$
Journée de golf du citoyen (1 personne)	1 départ	78,00 \$
Journée de golf du citoyen (4 personnes)	1 départ	312,00 \$
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	76,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	104,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	77,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	104,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	79,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	111,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	15 h	55,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	36,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	21 h	77,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	51,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	115,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	75,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Plein air fit (7 semaines)	7 h	67,00 \$
Plein air fit (10 semaines)	10 h	96,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Prévention des chutes (10 semaines)	10 h	173,00 \$
Prévention des chutes (14 semaines)	14 h	242,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	51,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	127,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	176,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	194,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	273,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	201,00 \$
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	279,00 \$
Step (10 semaines)	10 h	53,00 \$
Step (14 semaines)	14 h	73,00 \$
Stretching	10 h	124,00 \$
Stretching	14 h	153,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	73,00 \$
Workout ados (14 semaines)	14 h	97,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	75,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	124,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Zumba (14 semaines)	14 h	153,00 \$
Zumba gold (10 semaines)	10 h	124,00 \$
Zumba gold (14 semaines)	14 h	153,00 \$
TENNIS		
Abonnement estival – 15 avril au 15 novembre (selon météo)	saison	150,00 \$
Abonnement à partir du 1 ^{er} août	demi-saison	80,00 \$
Carte perdue		30,00 \$
2.7 SECTEUR JEUNESSE		
Gardien averti	1 journée	75,00 \$
Karibou - (10 semaines)	7,5 h	64,00 \$
Karibou - (12 semaines)	9 h	77,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	70,00 \$
2.8 COMMUNAUTAIRE		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	212,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	72,00 \$
2.9 DÉTENTE		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	146,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	176,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (10 semaines – 50 min.)	8,3 h	138,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (14 semaines – 50 min.)	11,5 h	193,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	115,00 \$
Pilates au sol (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Pilates au sol (14 semaines)	14 h	110,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	127,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	182,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	139,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	194,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	133,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	187,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	160,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	207,00 \$
Yoga doux (10 semaines)	10 h	130,00 \$
Yoga doux (14 semaines)	14 h	151,00 \$
Yoga parent-bébé (10 semaines)	10 h	146,00 \$
Yoga parent-bébé (14 semaines)	14 h	204,00 \$
Yoga Sunrise Flow (10 semaines)	10 h	146,00 \$
Yoga Sunrise Flow (14 semaines)	14 h	204,00 \$
Yoga flow matinal (10 semaines)	12,5 h	153,00 \$
Yoga flow matinal (14 semaines)	17,5 h	214,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (10 semaines)	10 h	146,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (14 semaines)	14 h	204,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	142,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	173,00 \$

DIVERS		
Multicarte	5 cours au choix	70,00 \$
Clé Médéco perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF
3.1 DIVERS		
CARTE DE MEMBRE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant	gratuit	35,00 \$
Adulte	gratuit	75,00 \$
Famille	gratuit	110,00 \$
Étudiant	gratuit	55,00 \$
Aîné	gratuit	55,00 \$
Impression d'une carte (tarif pour la famille)	10,00 \$	10,00 \$
Impression d'une carte enfant (12 ans et moins) pour visite scolaire	gratuit	
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais administratifs	
Pénalité pour périodique perdu ou brisé	coût d'achat + 3,00 \$ de frais administratifs	
Pénalité pour jeu perdu, brisé ou retourné avec des pièces manquantes	si le jeu n'est plus jouable: coût d'achat du jeu + 7,00 \$ de frais administratifs	
	pièce centrale perdue ou brisée: 7\$	
	pièce secondaire perdue ou brisée: 2\$	
Frais de reliure		10,00 \$
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 4,00 \$	
Photocopie et impression - Noir et blanc		0,15 \$
Photocopie et impression - Couleur		0,50\$
3.2 FRAIS DE RETARD		
LA BIBLIOTHÈQUE N'APPLIQUE PLUS DE FRAIS DE RETARD.		
3.3 LOCATION DE LOCAUX - 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)		
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	4,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents	heure	32,00 \$¹
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	47,00 \$¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER		
*81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	62,00 \$ ²
*81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	49,00 \$ ²
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	91,00 \$ ²
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	17,00 \$ ²
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	12,00 \$ ²
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	67,00 \$ ²
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
81, rue Hooper – accord du piano (accord de piano à la demande du client)		correspond au coût de l'accord majoré de 15 %
Écran projecteur	activité	31,00 \$ ¹
Lumières de scène	activité	31,00 \$ ¹
Système de son/micro	activité	31,00 \$ ¹
Percolateur (100 tasses café)	activité	30,00 \$ ¹
Panneau d'exposition	activité	20,00 \$ ¹
Lumière panneau d'exposition	activité	6,00 \$ ¹
Piano	activité	31,00 \$ ¹
Table bistro	activité	12,00 \$ ¹
Tabouret	activité	6,00 \$ ¹
4.2 CULTUREL		
Rendez-vous culturels (spectacle adulte)	activité	15,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle)	activité	13,00 \$
Conférence / atelier	activité	12,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle famille)	activité	13,00 \$
Espagnol	20 h	143,00 \$
Italien	20h	126,00\$
Danse en ligne	10h	48,00\$ à 63,00\$
Danse country	10h	173,00\$
Crochet	20h	157,00\$
4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES		
Activité culturelle (activité autofinancée)		22,00 \$ à 24,00 \$
Activité culturelle (activité autofinancée)		37,00 \$ à 54,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		54,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

V- URBANISME	TARIF ¹
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
5.1.1 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
5.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.1.3 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m ²	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
5.1.4 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m ²	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.1.5 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Tout autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	gratuit \$
5.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION	
5.2.1 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal résidentiel	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
Installation d'un panneau solaire	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	85,00 \$
5.2.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal autre que résidentiel	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	2 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
Installation d'un panneau solaire	200,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	200,00 \$
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.2.3 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

5.2.4 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	200,00 \$
Aménagement ou modification d'un mur de soutènement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Construction d'une piscine creusée	200,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	85,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	200,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	40,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	200,00 \$
Aménagement ou la modification d'un mur de soutènement	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et déchargement	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction d'une piscine creusée	200,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	200,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	200,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Les travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	40,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
5.2.7 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Toute autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	gratuit
5.2.8 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE ET CONSTRUCTION TEMPORAIRE	
Bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
Vente-débaras individuelle	25,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire nécessaire aux événements culturels, sportifs, communautaires ou éducatifs	0,00 \$

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

5.2.9 CERTIFICATS D’AUTORISATION D’AFFICHAGE	
Certificat d’affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	135,00 \$ par enseigne
Certificat d’affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
5.2.10 CERTIFICATS D’OCCUPATION (PERMIS DE PLACE D’AFFAIRES)	
Certificat d’occupation pour un usage autre que résidentiel	150,00 \$
Certificat d’occupation pour une pratique à domicile	150,00 \$
Modification d’un usage, d’un propriétaire ou changement d’adresse d’une place d’affaires	150,00 \$
5.3 PERMIS DE LOTISSEMENT	
Permis de lotissement d’un terrain d’usage résidentiel	200,00 \$ / opération cadastrale
Permis de lotissement d’un terrain autre que d’usage résidentiel	300,00 \$ / opération cadastrale
5.4 PERMIS DE DÉMOLITION	
Démolition nécessitant l’autorisation du comité de démolition	1 000,00 \$
Démolition partielle d’un bâtiment principal	250,00 \$
Démolition d’un bâtiment accessoire	85,00 \$
Démolition d’une piscine creusée	250,00 \$
Permis de démolition pour l’enlèvement d’un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
5.5 ÉTUDE D’UNE DEMANDE D’AUTORISATION DE PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	
Opération cadastrale	135,00 \$
Construction et agrandissement d’un bâtiment	300,00 \$
Demande d’avis préliminaire au CCU	75,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation, déplacement, rehaussement d’un bâtiment	135,00 \$
Installation ou modification d’un panneau solaire ou d’un puits de lumière	135,00 \$
Installation et modification d’un café-terrasse	135,00 \$
Construction, installation, remplacement d’une enseigne	135,00 \$
Aménagement ou modification d’une aire de stationnement, d’une aire de chargement et déchargement	135,00 \$
Travaux de remblai et de déblai	135,00 \$
Installation d’équipement mécanique, antenne parabolique	135,00 \$
Approbation d’un plan d’ensemble d’aménagement de terrain	300,00 \$
Travaux d’aménagement paysager	300,00 \$
Abattage d’un arbre	135,00 \$ ³
5.6 ÉTUDE D’UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
5.6.1 SITUATION EXISTANTE	
Pour les constructions résidentielles	750,00 \$ pour des travaux déjà exécutés
Pour les constructions autres que d’usage résidentiel	1 000,00 \$ pour des travaux déjà exécutés
5.6.2 PROJET	
Pour les constructions résidentielles	1 500,00 \$
Pour les constructions autres que d’usage résidentiel	2 000,00 \$
5.7 ÉTUDE D’UN PLAN D’AMÉNAGEMENT D’ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D’OCCUPATION D’IMMEUBLE (PPCMOI)	
Demande de plan d’aménagement d’ensemble	5 500,00 \$
5.8 ÉTUDE D’UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D’URBANISME	
Modification à un règlement d’urbanisme	1 500,00 \$ + 2 000,00 \$ par règlement à modifier
5.9 AUTORISATION DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUEL OU PHOTOGRAPHIE	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d’une rue	500,00 \$ / jour

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l’urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d’étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l’effet qu’aucun dommage n’a été causé.

5.10 CERTIFICATS D’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Certificat d’occupation du domaine public *l’entreposage de matières en vrac n’est pas autorisé	100,00 \$ par jour
Certificat d’occupation du domaine public nécessitant la fermeture d’une rue	500,00 \$ par jour
5.11 AUTORISATIONS DIVERSES	
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Travaux de raccordement au réseau municipal d’aqueduc ou d’égout, pour la portion située sur la propriété publique, incluant la portion des réseaux appartenant à la Ville	En sus du coût des travaux 500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 5 000,00 \$²
Épandage de pesticides lorsqu’autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$
Servitude d’empiétement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	275,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	500,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	195,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	300,00 \$
Changement, ajout et retrait d’un numéro civique	1 000,00 \$/adresse

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l’urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d’étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l’effet qu’aucun dommage n’a été causé.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
6.1 MATÉRIAUX ET SERVICES DIVERS	
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	75,00 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	36,30 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	29,31 \$
Tourbe (par mètre carré)	20,00 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	200,00 \$ ¹
Localisation accès à la borne fontaine	200,00 \$ ¹
Vérification d'un compteur d'eau	300,00 \$
Remplir les piscines	400,00 \$ ¹
6.2 TARIFS D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR (\$ / HEURE)	
Camionnette avec contremaître	110,00 \$ ²
Camionnette avec journalier	70,00 \$ ²
Rétrocaveuse	175,00 \$ ²
Camion nacelle	130,00 \$ ²
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	125,00 \$ ²
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	125,00 \$ ²
Camion 10 roues	135,00 \$ ²
Balai mécanique	200,00 \$ ²
Camion-citerne	160,00 \$ ²
Tracteur-trottoir	105,00 \$ ²
Souffleuse à neige	250,00 \$ ²
Camion 10 roues avec équipement à neige	150,00 \$ ²
Écureur d'égout (2 employés)	275,00 \$ ²
Écureur d'égout (1 employé)	210,00 \$ ²
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	210,00 \$ ²
Camion épandeur	150,00 \$ ²
Rouleur compacteur	160,00 \$ ²
Chargeur sur roues	175,00 \$ ²
6.3 MAIN-D'ŒUVRE (\$ / HEURE)	
Responsable à la foresterie urbaine	90,00 \$
Technicien génie civil	90,00 \$
Ingénieur	115,00 \$
Patron et directeur de projets	150,00 \$
Chauffeur A	60,00 \$ ¹⁻²
Chauffeur B, classe 8	60,00 \$ ¹⁻²
Journalier	55,00 \$ ¹⁻²
Mécanicien	65,00 \$ ¹⁻²
Menuisier	65,00 \$ ¹⁻²
Opérateur A	65,00 \$ ¹⁻²
Opérateur B	60,00 \$ ¹⁻²
Opérateur C	60,00 \$ ¹⁻²
Planificateur	95,00 \$ ¹⁻²
Préposé aqueduc	65,00 \$ ¹⁻²
Superviseur	95,00 \$ ¹⁻²
Électricien	70,00 \$ ¹⁻²

Note 1 : Ce tarif est majoré à taux et demi si le service est rendu entre 15h et 7h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi pour la période de la mi-octobre à la mi-avril et s'il est rendu entre 16h et 7h du lundi au jeudi, ainsi que vendredi et samedi pour la période de la mi-avril à la mi-octobre. Ce tarif est majoré à taux double les dimanches et les jours fériés.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

VII - ENVIRONNEMENT	TARIF
Vente de bacs bleus de récupération – 2 ^e bac	120,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	60,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7 litres	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	40,00 \$
Vente de détecteur à radon	40,00 \$
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2)

Adoption - Règlement d'emprunt reconstruction de la rue Poitou et d'une partie du boulevard Simard, ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace (2023-228)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2023, le conseiller Claude a donné un avis de motion à l'effet que le *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$ (2023-228)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de la rue du Poitou, de la partie du boulevard Simard comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou ainsi que la partie de l'avenue d'Alsace comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou, ayant pour objet le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égout et de la chaussée, au montant de 7 900 000 \$.

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$ (2023-228).



VILLE DE SAINT-LAMBERT

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION POUR DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE LA RUE DU POITOU
ET D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SIMARD
AINSI QU'UNE PARTIE DE L'AVENUE
D'ALSACE AU MONTANT DE 7 900 000 \$
2023-228

Avis de motion	16 octobre 2023
Adoption	6 novembre 2023
Approbation du MAMH	
Entrée en vigueur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2023-228

**Projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour
Des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard
Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 16 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et de la partie du boulevard Simard comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou ainsi que la partie de l'avenue d'Alsace comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou, ayant pour objet le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égout et de la chaussée, tel qu'il appert de l'estimation détaillée et selon les plans et devis (portant les numéros 24GN04-PP-AB1, 24GN04-PP-B2, 24GN04-PP-B3, 24GN04-PP-C4) préparés par Simon Bédard-Goulet, ing., en date du 2 octobre 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquels font respectivement partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B », « C », « D », « E ».
3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 900 000 \$ pour les fins du présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 900 000 \$ sur une période de 25 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après les catégories et leur valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention

sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

ADOPTION

Annexe A

Cette annexe est constituée de l'estimation détaillée préparée par Simon Bédard-Goulet, ing, le 2 octobre 2023.

ADOPTION

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
D - ITEMS COMMUNS					
0	Généralité				
0.1	Balai mécanique / Camion-citerne	global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
0.2	Arpentage (relevés finaux)	global	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
	Total - Article 0				27 500,00 \$
1	Gestion de la circulation				
1.1	Signalisation des travaux (incluant clôture Oméga, signalisation, etc.)	global	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$
1.2	Panneaux spéciaux	m.ca.	10	350,00 \$	3 500,00 \$
	Total - Article 1				83 500,00 \$
2	Réfections d'ouvrages supplémentaires et/ou à la demande de la Ville				
2.1	Abat-poussière	litre	10000	0,60 \$	6 000,00 \$
2.2	Remblai sans retrait	m.cu.	75	190,00 \$	14 250,00 \$
2.3	Prolongement de branchement de service ou déviation :				
2.3.1	• Aqueduc	m.lin	30	185,00 \$	5 550,00 \$
2.3.2	• Égout sanitaire	m.lin	30	185,00 \$	5 550,00 \$
2.3.3	• Égout pluvial	m.lin	30	185,00 \$	5 550,00 \$
2.4	Isolant rigide	m.ca.	20	43,00 \$	860,00 \$
2.5	Travaux de plomberie sur autorisation du représentant de la ville	heure	16	150,00 \$	2 400,00 \$
2.6	Entrée ou autre surface en enrobé bitumineux EB-10C, PG 58S-28, 50mm d'ép. min.	m.ca.	100	125,00 \$	12 500,00 \$
2.7	Trottoir d'accès en pierres	m.ca.	40	165,00 \$	6 600,00 \$
2.8	Bordure en béton privée coulé sur place	m.lin.	15	265,00 \$	3 975,00 \$
2.9	Bordure en béton privée préfabriquée	m.lin.	15	100,00 \$	1 500,00 \$
2.10	Bordure en bois privée	m.lin.	10	150,00 \$	1 500,00 \$
2.11	Construction de marches en béton	m.lin.	10	500,00 \$	5 000,00 \$
2.12	Dalle de béton	m.ca.	50	300,00 \$	15 000,00 \$
2.13	Surface en pavé-uni	m.ca.	150	180,00 \$	27 000,00 \$
2.14	Gazon en plaque incluant la terre végétale	m.ca.	500	30,00 \$	15 000,00 \$
2.15	Réfection du système d'irrigation (gicleurs)	heure	125	250,00 \$	31 250,00 \$
2.16	Aménagement paysager à enlever et à reconstruire	heure	125	350,00 \$	43 750,00 \$
2.17	Élagage des branches d'arbres	heure	80	450,00 \$	36 000,00 \$
2.18	Précoupage de racines d'arbres	heure	30	225,00 \$	6 750,00 \$
2.19	Hydro-excavation	heure	40	350,00 \$	14 000,00 \$
2.20	Haie à enlever et à réinstaller	m.lin.	25	170,00 \$	4 250,00 \$
2.21	Arbuste à enlever et à réinstaller	unité	15	140,00 \$	2 100,00 \$
2.22	Arbres à transplanter	unité	5	1 100,00 \$	5 500,00 \$
2.23	Arbres à enlever et à essoucher	unité	20	1 500,00 \$	30 000,00 \$
2.24	Plantation d'un arbre au choix de la ville	unité	50	1 350,00 \$	67 500,00 \$
	Total - Article 2				369 335,00 \$
3	Gestion des sols contaminés et matières résiduelles				
3.1	Chargement, transport et disposition des sols contaminés	t.m.	5000	80,00 \$	400 000,00 \$
	Total - Article 3				400 000,00 \$
SOUS-TOTAL - VOLET D - ITEMS COMMUNS					880 335,00 \$

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
2.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, inspection télévisée et passage du gabarit à la réception provisoire des travaux	m.lin.	155	11,00 \$	1 705,00 \$
2.6	Nettoyage et inspection télévisée à la réception définitive des travaux	m.lin.	155	9,50 \$	1 472,50 \$
Total - Article 2					156 727,50 \$
3	Égout pluvial				
3.1	Conduites d'égout :				
3.1.1	• 600 mm de diamètre en TBA Cl.4	m.lin.	155	550,00 \$	85 250,00 \$
3.2	Regards d'égout préfabriqués en béton armé				
3.2.1	• M-1200 FLEX-LOK 200	unité	2	8 600,00 \$	17 200,00 \$
3.2.2	• M-1600 FLEX-LOK 200	unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
3.4	Branchement d'égout en PVC DR-28 150 mm de diamètre, blanc	unité	15	1 750,00 \$	26 250,00 \$
3.5	Drain de rive perforé 100 mm de diamètre incluant la pierre nette et le géotextile	m.lin.	325	40,00 \$	13 000,00 \$
3.6	Puisard préfabriqué en béton armé circulaire en chaussée	unité	8	5 500,00 \$	44 000,00 \$
3.7	Nettoyage, inspection télévisée et passage du gabarit à la réception provisoire des travaux	m.lin.	155	11,00 \$	1 705,00 \$
3.8	Nettoyage et inspection télévisée à la réception définitive des travaux	m.lin.	155	9,50 \$	1 472,50 \$
Total - Article 3					200 877,50 \$
4	Chaussée				
4.1	Excavation et mise en forme de l'infrastructure	m.ca.	1300	40,00 \$	52 000,00 \$
4.2	Membrane géotextile, modèle 7609 de TEXEL	m.ca.	1300	2,20 \$	2 860,00 \$
4.3	Sous-fondation: Pulvérisat, 300mm ép.	m.ca.	1300	8,00 \$	10 400,00 \$
4.4	Fondation inférieure: MG-56, 400mm ép.	m.ca.	1300	30,00 \$	39 000,00 \$
4.5	Fondation supérieure: MG-20, 300mm ép.	m.ca.	1300	22,00 \$	28 600,00 \$
4.6	Revêtement bitumineux:				
4.6.1	• Couche de base, type ESG-14, PG 58S-28, 70mm ép.(pose en 2024)	m.ca.	1300	35,00 \$	45 500,00 \$
4.6.2	• Couche de roulement, type ESG-10, PG 58S-28, 50mm ép.(pose en 2025)	m.ca.	1300	22,00 \$	28 600,00 \$
4.13	Marquage et signalisation	global	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
Total - Article 4					210 960,00 \$
5	Ouvrages en béton et autres ouvrages				
5.1	Trottoir et saillies de béton 35 MPa :				
5.1.1	• Trottoir monolithique de 1,5m de large	m.lin.	180	280,00 \$	50 400,00 \$
5.2	Bordure de béton	m.lin.	180	180,00 \$	32 400,00 \$
Total - Article 5					82 800,00 \$
6	Éclairage de rue				
6.1	Démolition du système d'éclairage existant	global	1	13 000,00 \$	13 000,00 \$
6.1	Base de béton	unité	6	2 500,00 \$	15 000,00 \$
6.2	Tranchée hors pavage	m.lin.	180	75,00 \$	13 500,00 \$
6.3	Conduit en PVC rigide, 53 mm Ø	m.lin.	215	32,00 \$	6 880,00 \$
6.4	Câble monoconducteur RWU90, calibre 6	m.lin.	681	11,00 \$	7 491,00 \$
6.5	Câble monoconducteur RWU90, calibre 6, vert	m.lin.	227	11,00 \$	2 497,00 \$
6.6	Lampadaire	unité	6	10 000,00 \$	60 000,00 \$
6.3	Tranchée sous pavage	m.lin.	35	150,00 \$	5 250,00 \$
6.5	Gaine en PVC 150 mmØ pour traverse de rue	m.lin.	35	30,00 \$	1 050,00 \$
6.13	Coffret d'alimentation et de distribution	m.lin.	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$
6.14	Vérification électrique et mise en service	unité	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
6.9	Dispositif antivol de câbles	unité	3	400,00 \$	1 200,00 \$
Total - Article 6					146 868,00 \$
SOUS-TOTAL - VOLET C - AV. D'ALSACE					1 009 583,00 \$

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
4.5	Fondation supérieure: MG-20, 300mm ép.	m.ca.	2800	22,00 \$	61 600,00 \$
4.6	Revêtement bitumineux:				
4.6.1	• Couche de base, type ESG-14, PG 58S-28, 70mm ép.(pose en 2024)	m.ca.	2800	35,00 \$	98 000,00 \$
4.6.2	• Couche de roulement, type ESG-10, PG 58S-28, 50mm ép.(pose en 2025)	m.ca.	2800	22,00 \$	61 600,00 \$
4.13	Marquage et signalisation	global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Total - Article 4					455 760,00 \$
5	Ouvrages en béton et autres ouvrages				
5.1	Trottoir et saillies de béton 35 MPa :				
5.1.1	• Trottoir monolithique de 1,5m de large	m.lin.	420	280,00 \$	117 600,00 \$
5.2	Bordure de béton	m.lin.	410	180,00 \$	73 800,00 \$
Total - Article 5					191 400,00 \$
6	Éclairage de rue				
6.1	Démolition du système d'éclairage existant	global	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$
6.1	Base de béton	unité	15	2 500,00 \$	37 500,00 \$
6.2	Tranchée hors pavage	m.lin.	450	75,00 \$	33 750,00 \$
6.3	Conduit en PVC rigide, 53 mm Ø	m.lin.	450	32,00 \$	14 400,00 \$
6.4	Câble monoconducteur RWU90, calibre 6	m.lin.	1440	11,00 \$	15 840,00 \$
6.5	Câble monoconducteur RWU90, calibre 6, vert	m.lin.	480	11,00 \$	5 280,00 \$
6.6	Lampadaire	unité	15	10 000,00 \$	150 000,00 \$
6.13	Coffret d'alimentation et de distribution	m.lin.	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$
6.14	Vérification électrique et mise en service	unité	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
6.9	Dispositif antivol de câbles	unité	8	400,00 \$	3 200,00 \$
Total - Article 6					298 970,00 \$
SOUS-TOTAL - VOLET B - RUE DU POITOU					2 450 440,00 \$
C - AV. D'ALSACE					
0	Généralité				
0.1	Enlèvement des structures existantes	global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
0.2	Enlèvement du pavage existant	m.ca.	1800	4,50 \$	8 100,00 \$
Total - Article 0					28 100,00 \$
1	Aqueduc				
1.1	Réseau d'alimentation temporaire en eau potable	global	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.2	Conduites d'eau potable en PVC DR-18				
1.2.1	• 200 mm de diamètre	m.lin.	160	500,00 \$	80 000,00 \$
1.3	Vanne incluant bouche à clé				
1.3.1	• 200 mm de diamètre	unité	4	3 800,00 \$	15 200,00 \$
1.3	Raccordement à une conduite d'eau potable existante	unité	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$
1.4	Branchement d'eau potable :				
1.4.1	• 19 mm de diamètre	unité	13	1 850,00 \$	24 050,00 \$
1.4.2	• 25 mm de diamètre	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.4.2	• 150 mm de diamètre	unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.5	Poteau d'incendie	unité	2	12 500,00 \$	25 000,00 \$
1.6	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection	global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Total - Article 1					183 250,00 \$
2	Égout sanitaire				
2.1	Conduites d'égout :				
2.1.1	• 375 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	155	550,00 \$	85 250,00 \$
2.2	Regards d'égout préfabriqués en béton armé M-1200 FLEX-LOK 200	unité	3	8 600,00 \$	25 800,00 \$
2.3	Raccordement de l'égout proposé à l'égout existant	unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.4	Branchement d'égout en PVC DR-28 150 mm de diamètre, noir	unité	15	2 500,00 \$	37 500,00 \$

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
B - RUE DU POITOU					
0	Généralité				
0.1	Enlèvement des structures existantes	global	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$
0.2	Enlèvement du pavage existant	m.ca.	3360	4,50 \$	15 120,00 \$
	Total - Article 0				95 120,00 \$
1	Aqueduc				
1.1	Réseau d'alimentation temporaire en eau potable	global	1	35 000,00 \$	35 000,00 \$
1.2	Conduites d'eau potable en PVC DR-18				
1.2.1	• 150 mm de diamètre	m.lin.	80	500,00 \$	40 000,00 \$
1.2.1	• 200 mm de diamètre	m.lin.	350	500,00 \$	175 000,00 \$
1.2.1	• 300 mm de diamètre	m.lin.	95	560,00 \$	53 200,00 \$
1.3	Vanne incluant bouche à clé				
1.3.1	• 200 mm de diamètre	unité	6	3 800,00 \$	22 800,00 \$
1.4	Chambre de vanne	unité	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.5	Branchement d'eau potable :				
1.5.1	• 19 mm de diamètre	unité	22	1 850,00 \$	40 700,00 \$
1.5.2	• 25 mm de diamètre	unité	2	2 000,00 \$	4 000,00 \$
1.6	Poteau d'incendie	unité	4	12 500,00 \$	50 000,00 \$
1.7	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection	global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	Total - Article 1				446 700,00 \$
2	Égout sanitaire				
2.1	Conduites d'égout :				
2.1.1	• 300 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	240	500,00 \$	120 000,00 \$
2.1.1	• 375 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	180	550,00 \$	99 000,00 \$
3.2	Regards d'égout préfabriqués en béton armé				
3.2.2	• M-1200 FLEX-LOK 200	unité	6	8 600,00 \$	51 600,00 \$
3.2.1	• M-2400 FLEX-LOK 200	unité	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$
2.4	Branchement d'égout en PVC DR-28 150 mm de diamètre, noir	unité	24	2 500,00 \$	60 000,00 \$
2.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, inspection télévisée et passage du gabarit à la réception provisoire des travaux	m.lin.	420	11,00 \$	4 620,00 \$
2.6	Nettoyage et inspection télévisée à la réception définitive des travaux	m.lin.	420	9,50 \$	3 990,00 \$
	Total - Article 2				357 210,00 \$
3	Égout pluvial				
3.1	Conduites d'égout :				
2.1.1	• 375 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	15	425,00 \$	6 375,00 \$
3.1.1	• 1050 mm de diamètre en TBA Cl.4	m.lin.	410	750,00 \$	307 500,00 \$
3.2	Regards d'égout préfabriqués en béton armé				
3.2.2	• M-1600 FLEX-LOK 200	unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
3.2.1	• MR-1050B FLEX-LOK 200	unité	7	13 000,00 \$	91 000,00 \$
3.3	Raccordement de l'égout proposé à l'égout existant	unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.4	Branchement d'égout en PVC DR-28 150 mm de diamètre, blanc	unité	24	1 750,00 \$	42 000,00 \$
3.5	Drain de rive perforé 100 mm de diamètre incluant la pierre nette et le géotextile	m.lin.	850	40,00 \$	34 000,00 \$
3.6	Puisard préfabriqué en béton armé circulaire en chaussée	unité	18	5 500,00 \$	99 000,00 \$
3.7	Nettoyage, inspection télévisée et passage du gabarit à la réception provisoire des travaux	m.lin.	410	11,00 \$	4 510,00 \$
3.8	Nettoyage et inspection télévisée à la réception définitive des travaux	m.lin.	410	9,50 \$	3 895,00 \$
	Total - Article 3				605 280,00 \$
4	Chaussée				
4.1	Excavation et mise en forme de l'infrastructure	m.ca.	2800	40,00 \$	112 000,00 \$
4.2	Membrane géotextile, modèle 7609 de TEXEL	m.ca.	2800	2,20 \$	6 160,00 \$
4.3	Sous-fondation: Pulvérisat, 300mm ép.	m.ca.	2800	8,00 \$	22 400,00 \$
4.4	Fondation inférieure: MG-56, 400mm ép.	m.ca.	2800	30,00 \$	84 000,00 \$

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
3.6	Puisard préfabriqué en béton armé circulaire en chaussée	unité	10	5 500,00 \$	55 000,00 \$
3.7	Nettoyage, inspection télévisée et passage du gabarit à la réception provisoire des travaux	m.lin.	139	11,00 \$	1 529,00 \$
3.8	Nettoyage et inspection télévisée à la réception définitive des travaux	m.lin.	139	9,50 \$	1 320,50 \$
Total - Article 3					356 599,50 \$
4	Chaussée				
4.1	Excavation et mise en forme de l'infrastructure	m.ca.	1800	42,00 \$	75 600,00 \$
4.2	Membrane géotextile, modèle 7609 de TEXEL	m.ca.	1800	2,20 \$	3 960,00 \$
4.3	Sous-fondation: Pulvérisat, 300 mm ép.	m.ca.	1800	8,00 \$	14 400,00 \$
4.4	Fondation inférieure: MG-56, 600mm ép.	m.ca.	1800	45,00 \$	81 000,00 \$
4.5	Fondation supérieure: MG-20, 200mm ép.	m.ca.	1800	18,00 \$	32 400,00 \$
4.6	Revêtement bitumineux:				
4.6.1	• Couche de base, type GB-20, PG 58S-28, 90mm ép.(pose en 2024)	m.ca.	1800	42,00 \$	75 600,00 \$
4.6.2	• Couche de roulement, type ESG-10, PG 64H-28, 50mm ép.(pose en 2025)	m.ca.	1800	25,00 \$	45 000,00 \$
4.7	Marquage et signalisation	global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
4.8	Signalisation lumineuse	global	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Total - Article 4					341 460,00 \$
5	Ouvrages en béton et autres ouvrages				
5.1	Trottoir et saillies de béton 35 MPa :				
5.1.1	• Trottoir monolithique de 1,5m de large	m.lin.	250	280,00 \$	70 000,00 \$
5.1.2	• Saillie	m.ca.	95	250,00 \$	23 750,00 \$
5.2	Plaques podotactiles en fonte, fini naturel	m.ca.	13,0	800,00 \$	10 400,00 \$
Total - Article 5					104 150,00 \$
6	Éclairage de rue				
6.1	Démolition du système d'éclairage existant	global	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
6.1	Base de béton	unité	6	2 500,00 \$	15 000,00 \$
6.2	Tranchée hors pavage	m.lin.	210	75,00 \$	15 750,00 \$
6.3	Conduit en PVC rigide, 53 mm Ø	m.lin.	245	32,00 \$	7 840,00 \$
6.4	Câble monoconducteur RWU90, calibre 6	m.lin.	771	11,00 \$	8 481,00 \$
6.5	Câble monoconducteur RWU90, calibre 6, vert	m.lin.	257	11,00 \$	2 827,00 \$
6.6	Lampadaire	unité	6	10 000,00 \$	60 000,00 \$
6.3	Tranchée sous pavage	m.lin.	35	150,00 \$	5 250,00 \$
6.5	Gaine en PVC 150 mmØ pour traverse de rue	m.lin.	35	30,00 \$	1 050,00 \$
6.13	Coffret d'alimentation et de distribution	m.lin.	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$
6.14	Vérification électrique et mise en service	unité	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
6.9	Dispositif antivol de câbles	unité	6	400,00 \$	2 400,00 \$
Total - Article 6					151 598,00 \$
7	Piste cyclable				
7.1	Excavation et mise en forme de l'infrastructure	m.ca.	480	17,00 \$	8 160,00 \$
7.2	Membrane géotextile, modèle 7609 de TEXEL	m.ca.	480	2,20 \$	1 056,00 \$
7.3	Fondation supérieure: MG-20, 300mm ép.	m.ca.	480	22,00 \$	10 560,00 \$
7.4	Revêtement bitumineux:				
7.4.1	• Couche de roulement, type ESG-10, PG 58S-28, 50mm ép.(pose en 2025)	m.ca.	480	22,00 \$	10 560,00 \$
7.5	Marquage et signalisation	global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Total - Article 7					31 336,00 \$
SOUS-TOTAL - VOLET A - BOUL. SIMARD DE GASCOGNE (INCL. INT.) À PAS-DE-CALAIS (EXCL. INT.)					1 563 743,50 \$



RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU BOUL. SIMARD (GASCOGNE À PAS-DE-CALAIS), DE L'AV. D'ALSACE (GASCOGNE À POITOU) ET DE LA RUE DU POITOU

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
A - BOUL. SIMARD DE GASCOGNE (INCL. INT.) À PAS-DE-CALAIS (EXCL. INT.)					
0	Généralité				
0.1	Enlèvement des structures existantes	global	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$
0.2	Enlèvement du pavage existant	m.ca.	1800	4,50 \$	8 100,00 \$
0.3	Abandon de la conduite d'aqueduc entre Flandres et Poitou	global	1	55 000,00 \$	55 000,00 \$
0.4	Excavation de roc	m.cu.	600	80,00 \$	48 000,00 \$
	Total - Article 0				171 100,00 \$
1	Aqueduc				
1.1	Conduites d'eau potable en PVC DR-18				
1.1.1	• 200 mm de diamètre	m.lin.	15	500,00 \$	7 500,00 \$
1.1.2	• 300 mm de diamètre	m.lin.	130	550,00 \$	71 500,00 \$
1.2	Vanne incluant bouche à clé				
1.2.1	• 200 mm de diamètre	unité	1	3 800,00 \$	3 800,00 \$
1.2.2	• 300 mm de diamètre	unité	4	4 500,00 \$	18 000,00 \$
1.3	Raccordement à une conduite d'eau potable existante	unité	2	6 000,00 \$	12 000,00 \$
1.4	Poteau d'incendie	unité	1	12 500,00 \$	12 500,00 \$
1.6	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection	global	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Total - Article 1				128 300,00 \$
2	Égout sanitaire				
2.1	Conduites d'égout :				
2.1.1	• 375 mm de diamètre en PVC DR-35	m.lin.	50	550,00 \$	27 500,00 \$
2.1.2	• 900 mm de diamètre en TBA Cl. IV	m.lin.	90	1 050,00 \$	94 500,00 \$
2.2	Reconstruction d'un tronçon de 900mm et de 1200mm pour permettre le passage des conduites de la rue Gascogne, incl. racc. ex.	global	1	45 000,00 \$	45 000,00 \$
2.2	Reconstruction d'un tronçon de 900mm et de 1200mm pour permettre le passage des conduites de la rue Poitou incluant un accès temporaire, incl. racc. ex.	global	1	55 000,00 \$	55 000,00 \$
2.3	Regards d'égout préfabriqués en béton armé				
2.3.1	• M-1200 FLEX-LOK 200	unité	2	8 600,00 \$	17 200,00 \$
2.3.3	• MR-1200 FLEX-LOK 200	unité	2	15 000,00 \$	30 000,00 \$
2.4	Raccordement de l'égout proposé à l'égout existant	unité	1	6 500,00 \$	6 500,00 \$
2.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, inspection télévisée et passage du gabarit à la réception provisoire des travaux	m.lin.	140	14,00 \$	1 960,00 \$
2.6	Nettoyage et inspection télévisée à la réception définitive des travaux	m.lin.	140	11,00 \$	1 540,00 \$
	Total - Article 2				279 200,00 \$
3	Égout pluvial				
3.1	Conduites d'égout :				
3.1.1	• 525 mm de diamètre en TBA Cl.4	m.lin.	22	500,00 \$	11 000,00 \$
3.1.2	• 1050 mm de diamètre en TBA Cl.4	m.lin.	27	750,00 \$	20 250,00 \$
3.1.4	• 1800 mm de diamètre en TBA Cl.4	m.lin.	90	2 000,00 \$	180 000,00 \$
3.3	Regards d'égout préfabriqués en béton armé				
3.3.1	• M-1200 FLEX-LOK 200	unité	2	11 000,00 \$	22 000,00 \$
3.3.2	• M-7 FLEX-LOK 200	unité	2	25 000,00 \$	50 000,00 \$
3.4	Raccordement de l'égout proposé à l'égout existant	unité	1	6 500,00 \$	6 500,00 \$
3.5	Drain de rive perforé 100 mm de diamètre incluant la pierre nette et le géotextile	m.lin.	225	40,00 \$	9 000,00 \$

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
SOUS-TOTAL - TRAVAUX					5 904 101,50 \$
AUTRES DÉPENSES RELIÉS AU PROJET					
CONTINGENCES					
	Selon la directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction	global	5%		295 205 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX & CONTINGENCES					6 199 307 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS					
	Frais relatifs à Traces Québec - Attestra (2,35\$ / tm)	global	1		25 000 \$
	Honoraires de laboratoire pour le contrôle des matériaux et environnemental	global	3%		185 979 \$
	Honoraires pour ingénierie (conception et surveillance)	global	12%		743 917 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX, CONTINGENCES & HONORAIRES PROFESSIONNELS					7 154 203 \$
TAXES NETTES					
	T.P.S. (5%)	global	0%		0 \$
	T.V.Q. (9,975%)	global	4,988%		356 816 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX TAXES NETTES					7 511 018 \$
FRAIS INCIDENTS					
	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature	global	5%	du montant net ristourne	388 982 \$
COUT TOTAL DU PROJET - TAXES NETTES					7 900 000 \$

Préparé par:

Simon Bédard-Goulet ing. OIQ no. 5005623
Chef de division - Plans & Conception - Génie

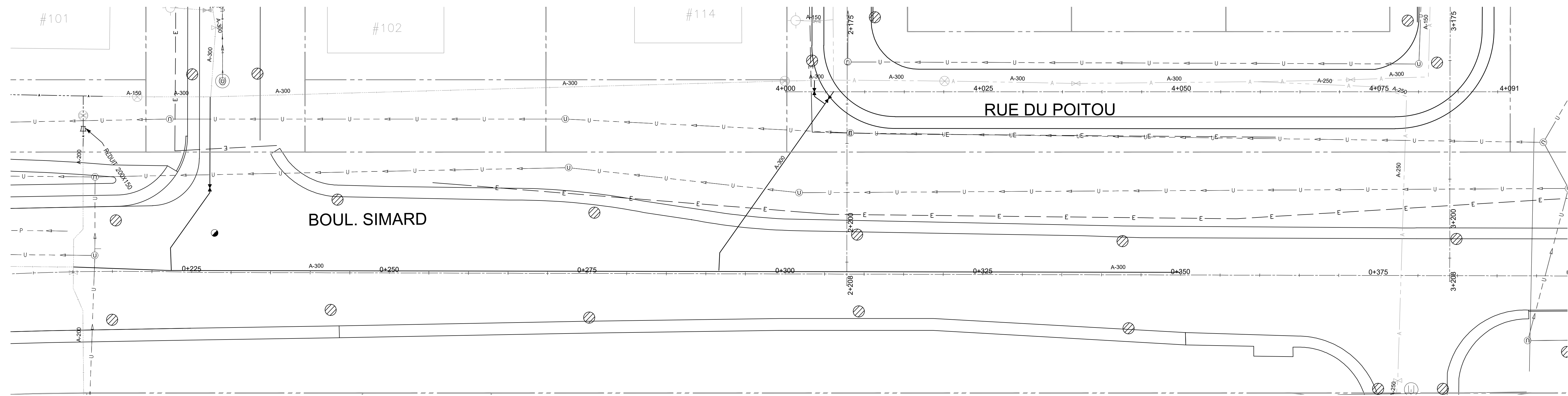
Révisé par:

Nicolas Beaudoin, ing. no. OIQ 5078922
Chef de division - Réalisation de travaux - Génie

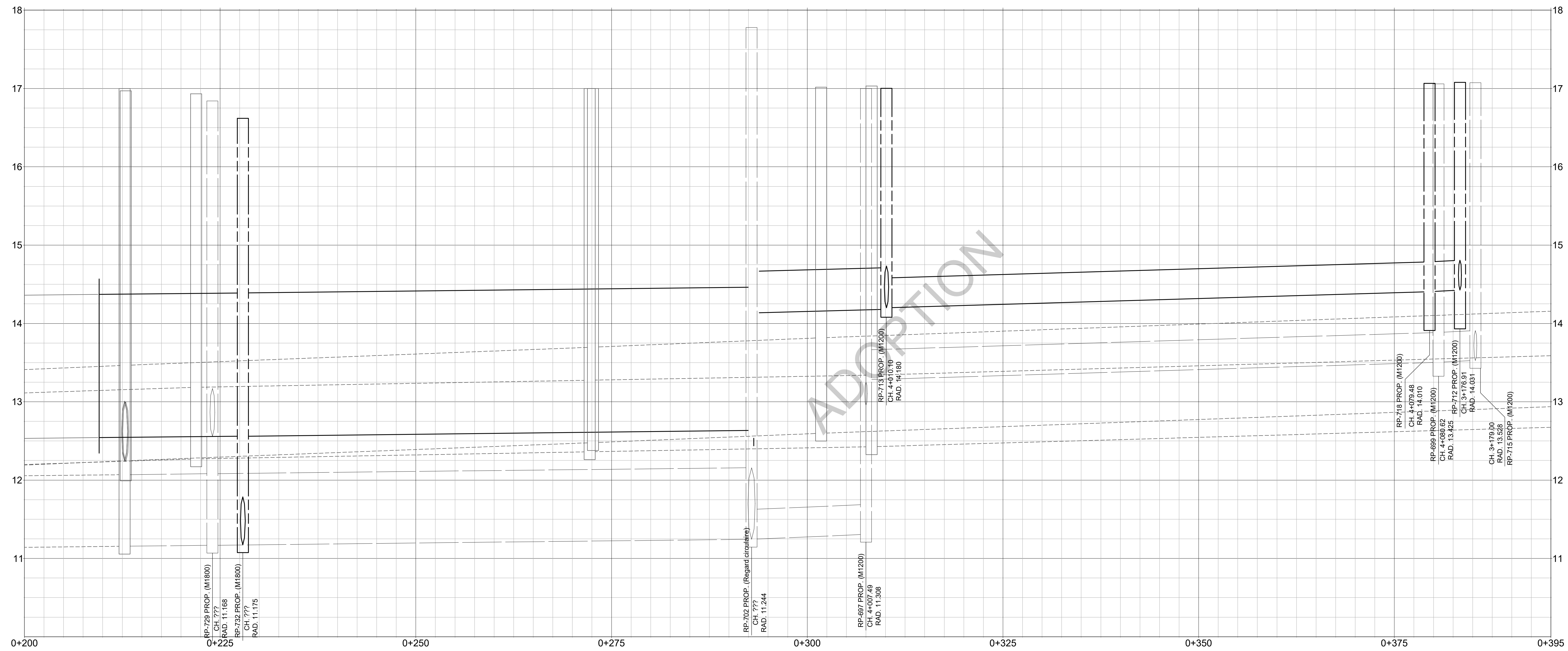
Annexe B

Cette annexe est constituée du plan 24GN04-PP-A1 préparé par Simon Bédard-Goulet, ing., le 2 octobre 2023.

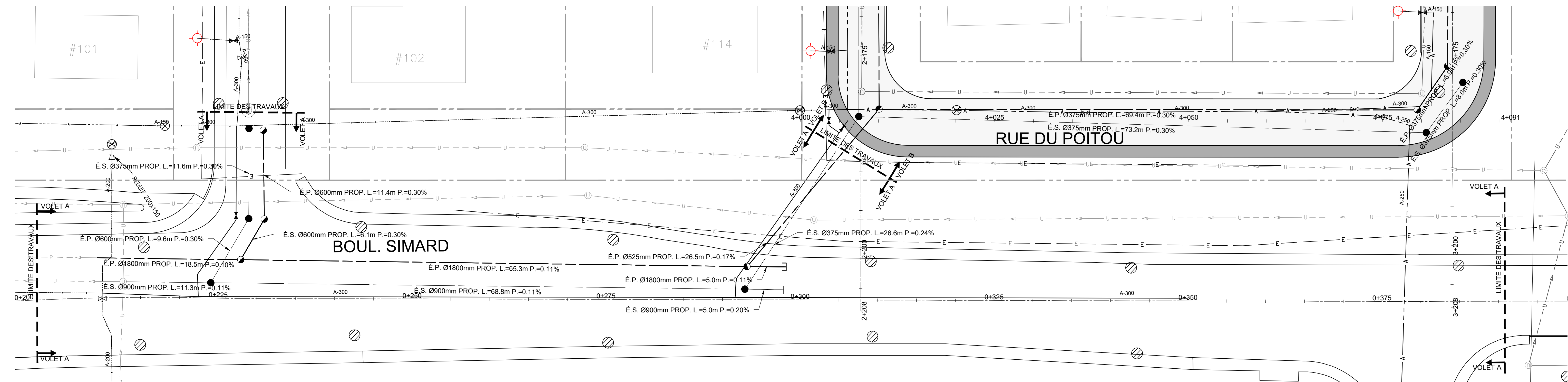
ADOPTION



VUE EN PLAN - CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION



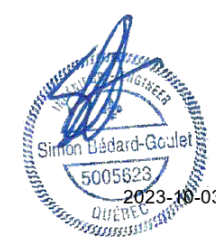
PROFIL



VUE EN PLAN - PROPOSÉ

PLAN CLÉ		
A	POUR RÉGLEMENT D'EMPRUNT	S.B.G.
EMI.	DESCRIPTION	APPR. DATE

SCAUX

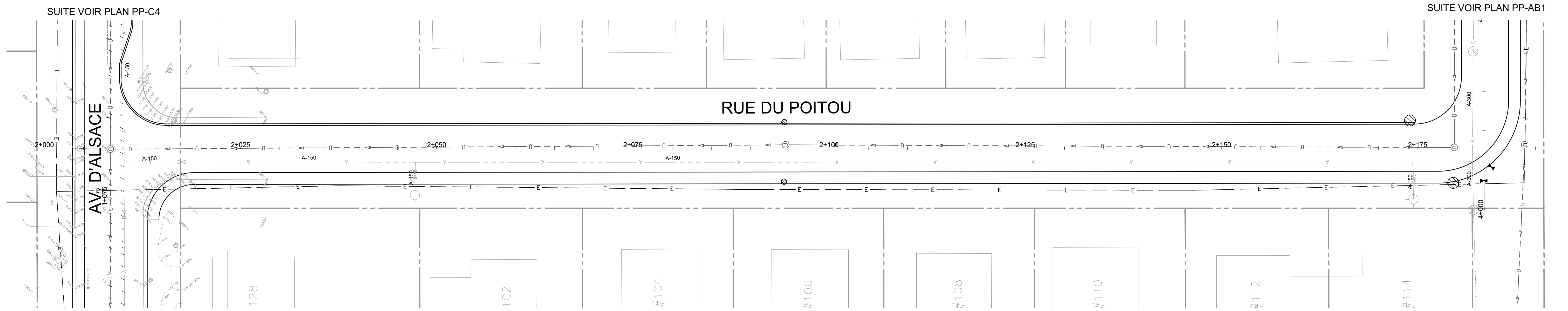


VILLE DE SAINT-LAMBERT		
DIVISION DU GÉNIE 35, avenue Fort, Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9 téléphone: (450) 468-3094 télécopieur: (450) 923-6825 genie@ville-saint-lambert.ca		
RÉFÉRENCES		
PROJET: RECONSTRUCTION DE LA RUE DU POITOU ET D'UNE PARTIE DU BOUL. SIMARD ET DE L'AV. D'ALSACE		
TITRE: VUE EN PLAN ET EN PROFIL RUE DU POITOU ET SIMARD CH: 0+200 À 0+395 CH: 4+000 À 4+090		
DESSINÉ: Gunter Tapia Tech.	ÉCHELLE: HOR.: 1:250	VERT.: 1:25
CONÇU: Simon BÉDARD-GOULET, ing.	FEUILLET: 1 DE 4	
VÉRIFIÉ: Nicolas BEAUDOIN, ing.	DATE: 01 Septembre 2023	
CONTRAT NO: 24GN04	DESSIN NO: PP-AB1	EMI: A

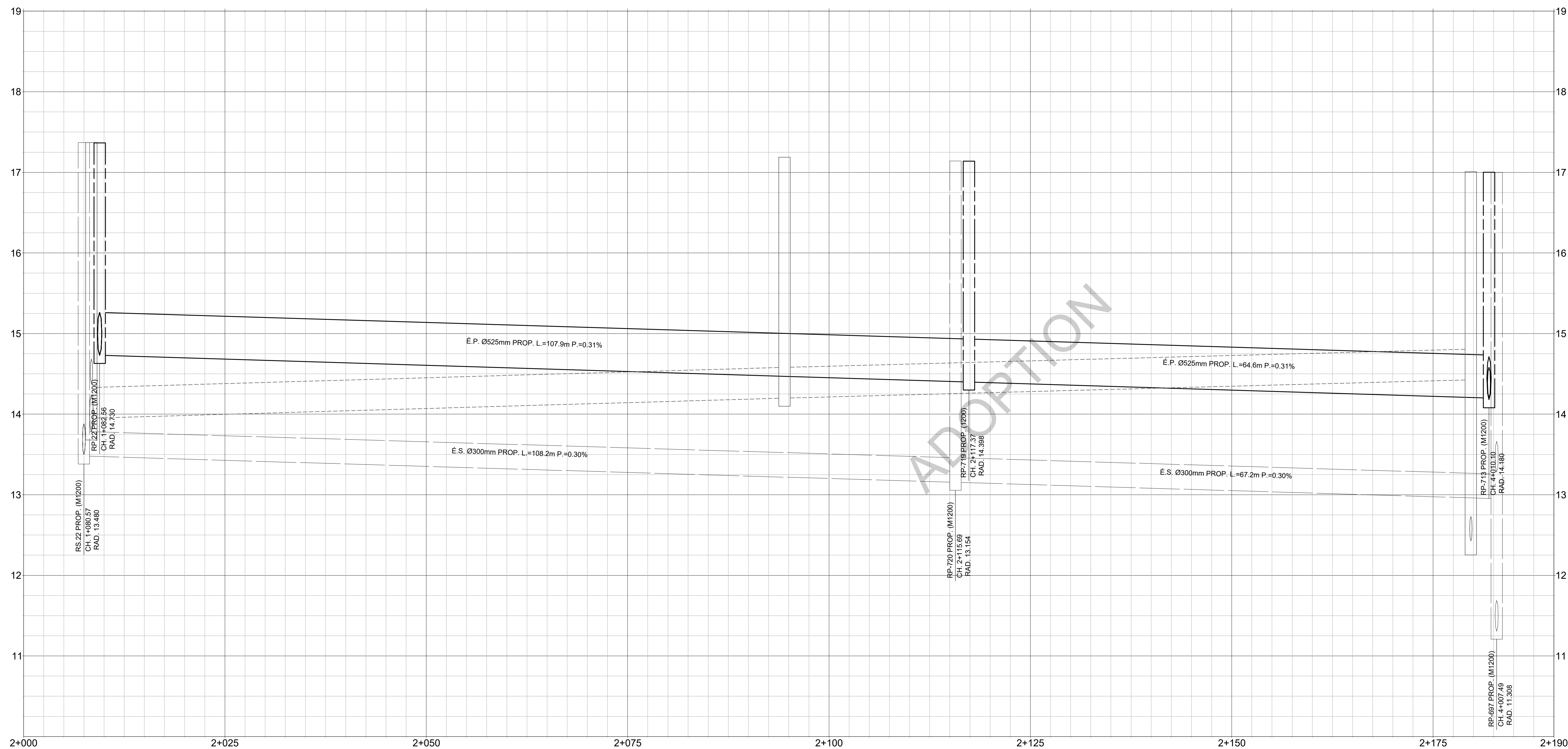
Annexe C

Cette annexe est constituée du plan 24GN04-PP-B2 préparé par Simon Bédard-Goulet, ing., le 2 octobre 2023.

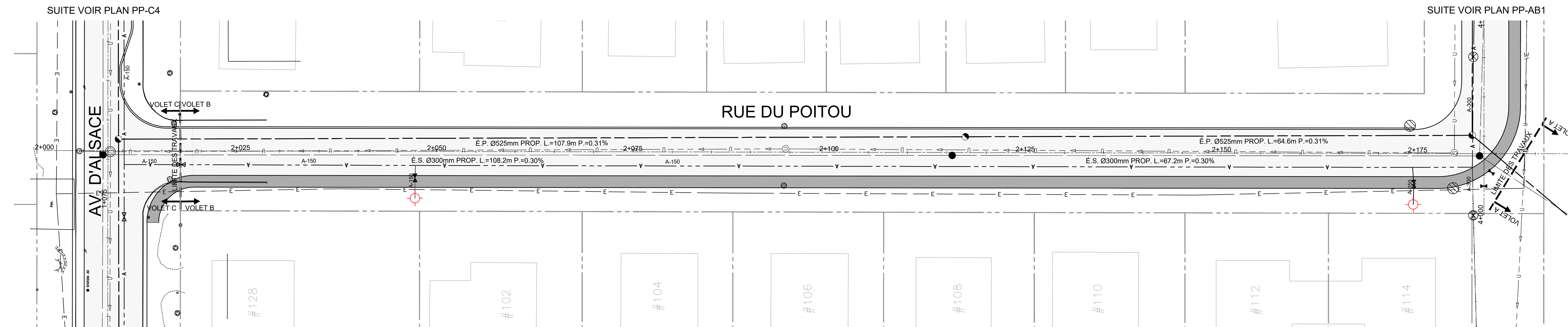
ADOPTION



VUE EN PLAN - CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION



PROFIL



VUE EN PLAN - PROPOSÉ

PLAN CLÉ

ÉMI.	DESCRIPTION	APPR.	DATE
A	POUR RÉGLEMENT D'EMPRUNT	S.B.G.	03-10-2023

SCEAUX

VILLE DE SAINT-LAMBERT

DIVISION DU GÉNIE
35, avenue Fort, Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9
téléphone: (450) 466-3094 télécopieur: (450) 923-6625
genie@ville-saint-lambert.ca

RÉFÉRENCES

PROJET:
RECONSTRUCTION DE LA RUE DU POITOU
ET D'UNE PARTIE DU BOUL. SIMARD ET DE L'AV. D'ALSACE

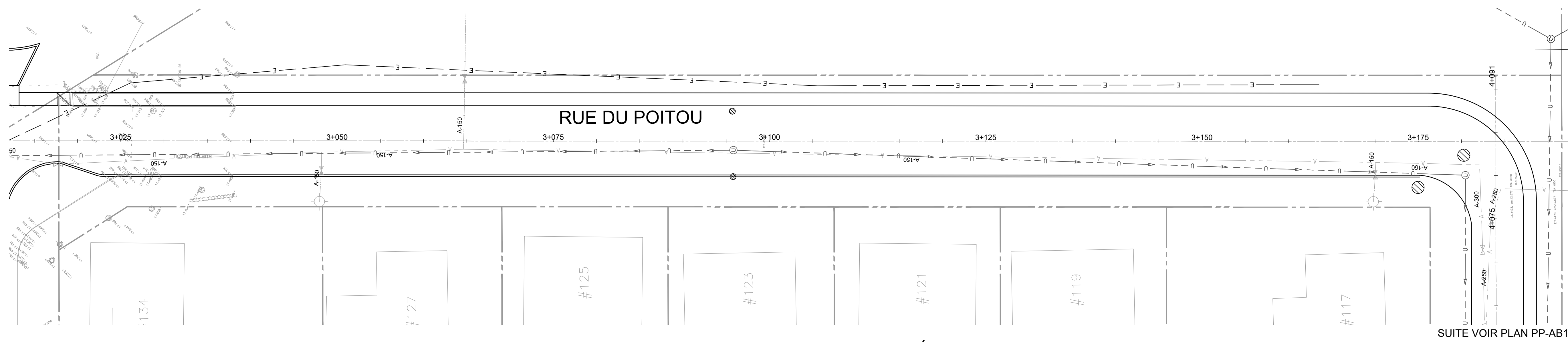
TITRE:
VUE EN PLAN ET EN PROFIL
RUE DU POITOU
CH: 2+000 À 2+190

DESSINÉ:	CONÇU:	VÉRIFIÉ:	CONTRAT NO:	ÉCHELLE:	HOR:	VERT:	FEUILLET:	DATE:	DESSIN NO:	ÉMI.
Günther Tapia Tech.	Simon BÉDARD-GOULET, ing.	Nicolas BEAUDOIN, ing.	24GN04	1:250		1:25	2 DE 4	01 Septembre 2023	PP-B2	A

Annexe D

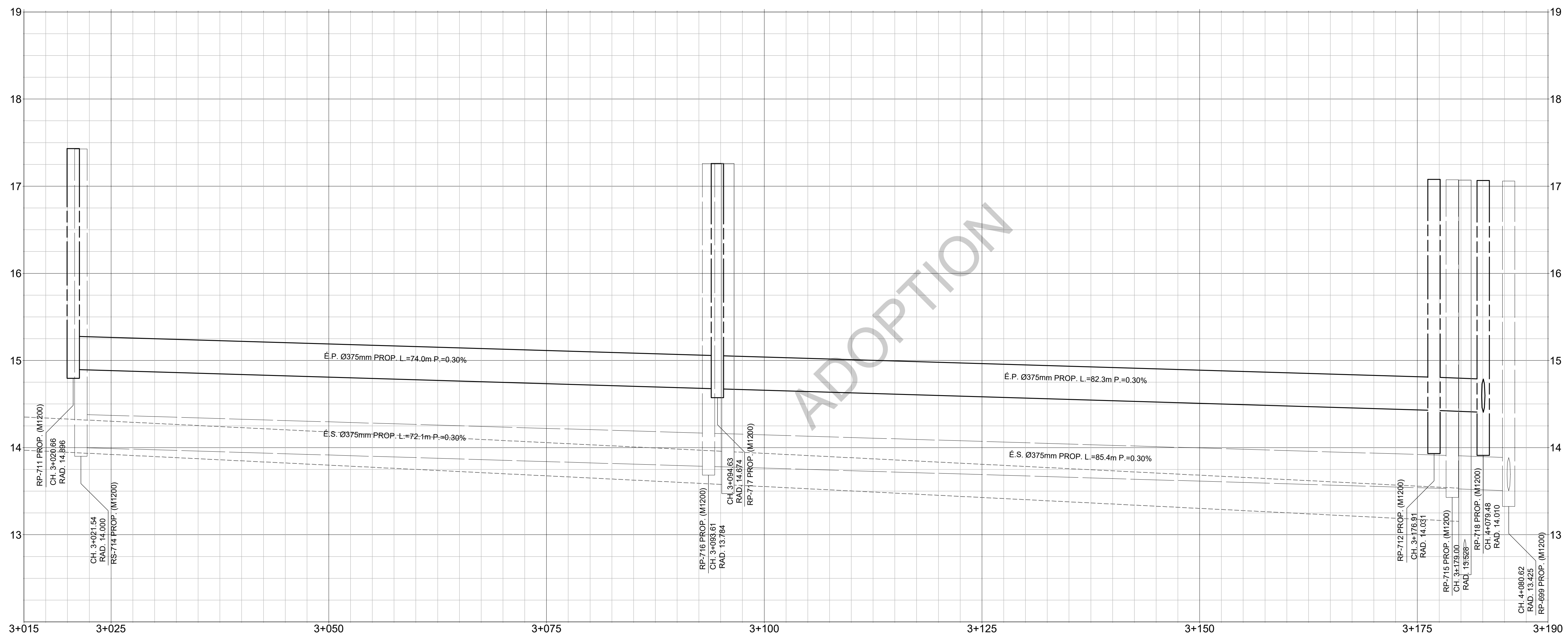
Cette annexe est constituée du plan 24GN04-PP-B3 préparé par Simon Bédard-Goulet, ing., le 2 octobre 2023.

ADOPTION

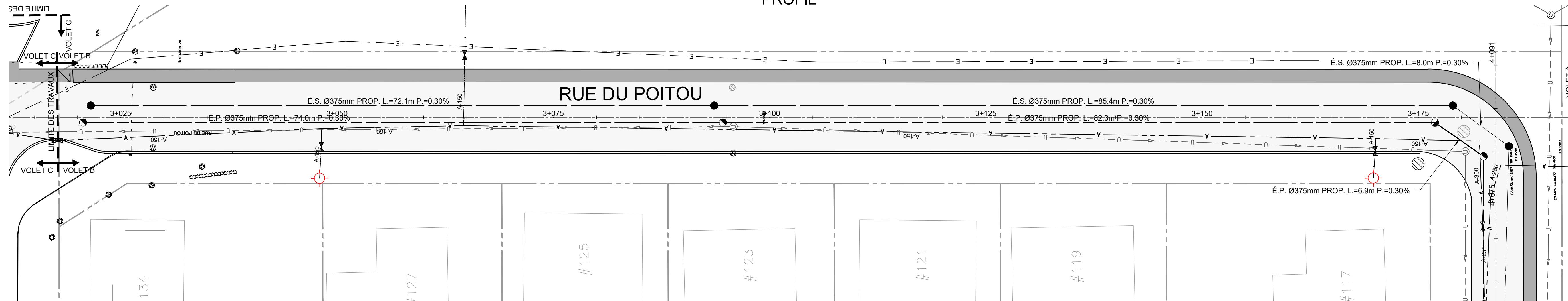


VUE EN PLAN - CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION

SUITE VOIR PLAN PP-AB1



PROFIL



VUE EN PLAN - PROPOSÉ

SUITE VOIR PLAN PP-AB1

PLAN CLÉ

ÉMI.	DESCRIPTION	APPR.	DATE
A	POUR RÉGLEMENT D'EMPRUNT	S.B.G.	03-10-2023

SEEAUX



VILLE DE SAINT-LAMBERT
DIVISION DU GÉNIE
35, avenue Fort, Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9
téléphone: (450) 466-3094 télécopieur: (450) 923-6625
genie@stlambert.ca

RÉFÉRENCES

PROJET:
RECONSTRUCTION DE LA RUE DU POITOU
ET D'UNE PARTIE DU BOUL. SIMARD ET DE L'AV. D'ALSACE

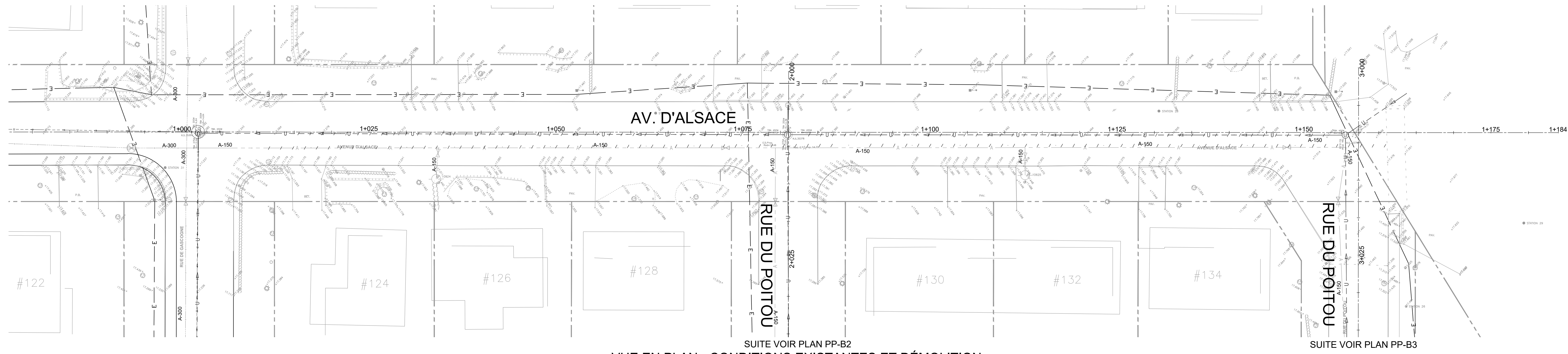
TITRE:
**VUE EN PLAN ET EN PROFIL
RUE DU POITOU
CH: 3+000 À 3+190**

DESSINE: Gunter Tapia Tech.	ÉCHELLE: HOR.: 1:250 VERT.: 1:25
CONÇU: Simon BÉDARD-GOULET, ing.	FEUILLET: 3 DE 4
VÉRIFIÉ: Nicolas BEAUDOIN, ing.	DATE: 01 Septembre 2023
CONTRAT NO: 24GN04	DESSIN NO: PP-B3
	ÉMI: A

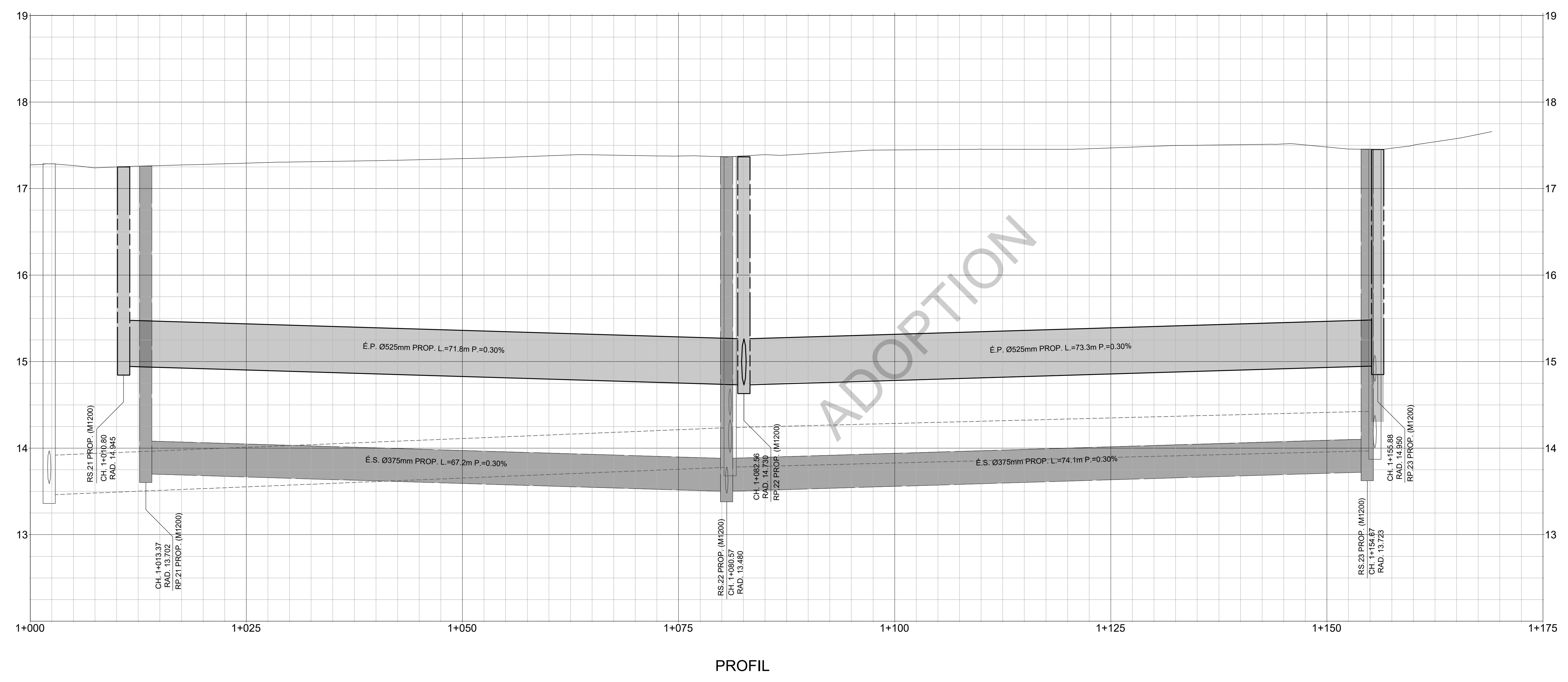
Annexe E

Cette annexe est constituée du plan 24GN04-PP-C4 préparé par Simon Bédard-Goulet, ing., le 2 octobre 2023.

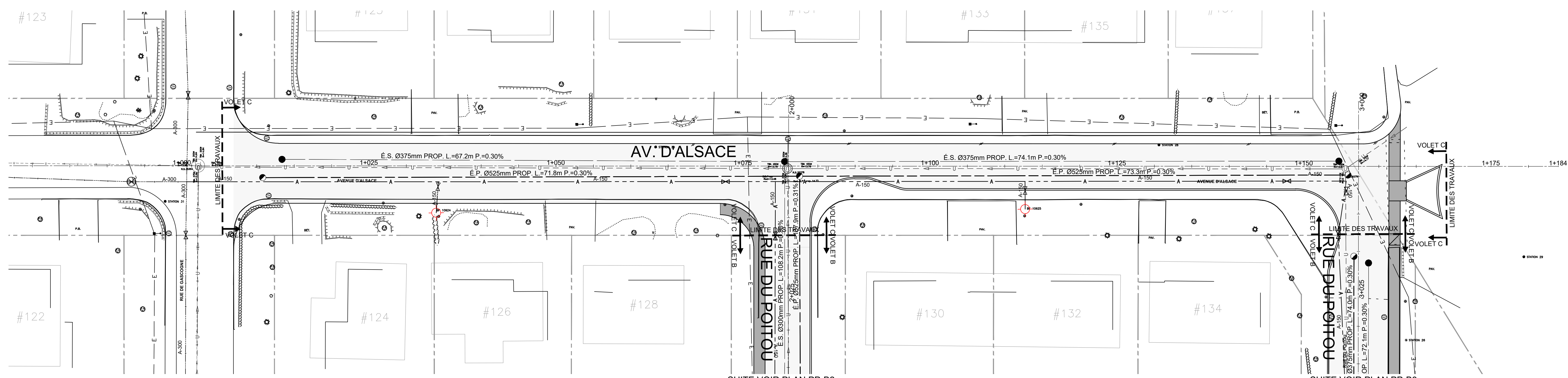
ADOPTION



SUITE VOIR PLAN PP-B2
VUE EN PLAN - CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION



PROFIL



SUITE VOIR PLAN PP-B2
VUE EN PLAN - PROPOSÉ

PLAN CLÉ

ÉMI.	DESCRIPTION	APPR.	DATE
A	POUR RÉGLEMENT D'EMPRUNT	S.B.G.	03-10-2023

SCEAUX

VILLE DE SAINT-LAMBERT

DIVISION DU GÉNIE
35, avenue Fort, Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9
téléphone: (450) 466-3094 télécopieur: (450) 923-6625
genie@saint-lambert.ca

RÉFÉRENCES

PROJET:
RECONSTRUCTION DE LA RUE DU POITOU
ET D'UNE PARTIE DU BOUL. SIMARD ET DE L'AV. D'ALSACE

TITRE:
VUE EN PLAN ET EN PROFIL
AV. D'ALSACE
CH: 1+000 À 1+175

DESSINÉ:	Günther Tapia Tech.	ÉCHELLE:	HOR.: 1:250	VERT.: 1:25
CONÇU: <td>Simon BÉDARD-GOULET, ing.<td>FEUILLET:<td>4 DE 4</td><td></td></td></td>	Simon BÉDARD-GOULET, ing. <td>FEUILLET:<td>4 DE 4</td><td></td></td>	FEUILLET: <td>4 DE 4</td> <td></td>	4 DE 4	
VÉRIFIÉ: <td>Nicolas BEAUDOIN, ing.<td>DATE:<td>01 Septembre 2023</td><td></td></td></td>	Nicolas BEAUDOIN, ing. <td>DATE:<td>01 Septembre 2023</td><td></td></td>	DATE: <td>01 Septembre 2023</td> <td></td>	01 Septembre 2023	
CONTRAT NO: <td>24GN04<td>DESSIN NO:<td>PP-C4<td>ÉMI: A</td></td></td></td>	24GN04 <td>DESSIN NO:<td>PP-C4<td>ÉMI: A</td></td></td>	DESSIN NO: <td>PP-C4<td>ÉMI: A</td></td>	PP-C4 <td>ÉMI: A</td>	ÉMI: A



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3)

Adoption - Règlement modifiant le règlement 2022-196 constituant le CCU

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, la conseillère Julie Bourgoin a donné l'avis de motion à l'effet que le Règlement 2023-196-1 *visant à modifier le règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme* serait soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé et adopté à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise à modifier la composition du comité afin de permettre au maire d'y être désigné plutôt que de restreindre aux conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le changement suivant a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption:

- L'ajout de l'article 2 qui vient modifier l'article 2.3 du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (2022-196)* en augmentant le nombre de remplaçants à 4 et en ajoutant le paragraphe c).

D'ADOPTER le règlement 2023-196-1 *visant à modifier le règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme*.

PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2022-196
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

À sa séance ordinaire du _____ 2023, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2.1 a) du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* (2022-196) est remplacé par le suivant :

«2.1 Le Comité se compose des membres suivants désignés par le Conseil municipal:

- a) Deux élus, dont l'un agit à titre de président conformément à l'article 5;

2. L'article 2.3 du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* (2022-196) est remplacé par le suivant :

«2.3 Pour combler toute possible absence des membres, et afin de maintenir un quorum à toutes les rencontres du Comité, le Conseil nomme quatre (4) remplaçants comme suit :

- a) Deux remplaçants, résidents de la Ville de Saint-Lambert, retenus parmi des urbanistes, architectes ou professionnels de disciplines connexes.
- b) Un remplaçant de la Société d'histoire Mouillepied, résident de la Ville de Saint-Lambert;
- c) Un remplaçant, membre du conseil municipal nommé par résolution du Conseil.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascale Mongrain, Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, Greffière

Avis de motion	16 octobre 2023
Adoption	6 novembre 2023
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1er au 23 octobre 2023 pour les sommes respectives de 1 543 095,85 \$ et 7 764 445,00 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:		Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	95903	Nom:	SANI-FONTAINES INC.	Montant:	0,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-21	C15580	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE P15580			Yannick Raymond			(506,35 \$)	
2023-08-29	P15580	VOIR CREDIT C15580			Yannick Raymond			506,35 \$	
No paiement:		Date:	2023-10-01	Référence Fourn.:	95651	Nom:	ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	Montant:	4 174,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-04-13	20230413	LOCATION MENSUELLE - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POUR LA MAIRIE ET LA DIRE			Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)		4 174,40 \$	
No paiement:		Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	60417	Nom:	ABRIS CRYSTAL INC	Montant:	10 543,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-03-23	19297	DÉPÔT - LOCATION DES TENTES POUR SAINT-LAMBERT EN FÊTES (2023-1678)			Josée Véronneau	Martin Latulippe (2023-1678)		6 036,20 \$	
2023-03-23	19297-3	LOCATION DES TENTES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2023-1678)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-1678)		10 543,21 \$	
2023-03-23	19297-2	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 19297 (2023-1678)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-1678)		(6 036,19 \$)	
No paiement:		Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04849	Nom:	AIGUISAGE BOOMERANG / 9128-1295 QUÉBEC INC.	Montant:	80,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-14	3992	ACHAT DE PIÈCES POUR ZAMBONI (2023-6732)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6732)		80,48 \$	
No paiement:		Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	165,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-12	CA3FHLSS754YI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2371)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2371)		18,38 \$	
2023-08-29	CA37REBIS82I	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2322)			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2322)		68,82 \$	
2023-09-12	CA3XCWEGQEKI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2371)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2371)		45,50 \$	
2023-08-29	CA3PLK82TNKI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2322)			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2322)		33,22 \$	
No paiement:		Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	70,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-25	X011433800230925	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-466-4719) (2023-9019)			Francis Blondeau	Mélicsa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		21,49 \$	
2023-09-28	X011439135230928	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-0898) (2023-9019)			Francis Blondeau	Mélicsa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		21,49 \$	
2023-09-28	X010860410230928	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-7829) (2023-9019)			Francis Blondeau	Mélicsa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		27,24 \$	
No paiement:		Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	909,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-12	8288	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6748)			Sébastien Gravel	Mélicsa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-6748)		393,19 \$	
2023-09-12	8287	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6738)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6738)		352,09 \$	
2023-08-07	8258	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS (2023-2221)			Martin Latulippe	Mélicsa Mercure en remplacement de Martin Latulippe (2023-2221)		163,73 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:		169491	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	05259	Nom:	CDW Canada	Montant:	3 512,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-07-18	KT24954	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2165)				Francis Blondeau		Maxime Marquis (2023-2165)		3 512,03 \$
No paiement:		169492	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	96220	Nom:	CHRISTINA TREMBLAY	Montant:	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-26	20230926	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES				Marie-Eve Ferland				100,00 \$
No paiement:		169493	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	00260	Nom:	CLUB DE GOLF ST-LAMBERT INC	Montant:	15 180,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-12	20230912	LOYER POUR UTILISATION DES LIEUX AU 325 RUE GOLF JANVIER 2022 À OCTOBRE 2023				Martin Latulippe		Martin Latulippe (2023-4315)		15 180,15 \$
No paiement:		169494	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	60078	Nom:	CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC	Montant:	233,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-12	121860	APPEL DE SERVICE - PARC À CHIEN (2023-9256)				Francis Blondeau		Francis Blondeau (2023-9256)		233,40 \$
No paiement:		169495	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	01754	Nom:	CUMMINS CANADA ULC	Montant:	3 367,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-14	AN-21051	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2380)				Sébastien Gravel		Sébastien Gravel (2023-2380)		3 367,34 \$
No paiement:		169496	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	60591	Nom:	DANIEL BOURDAGES	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-10-03	20231003	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD				Marie-Eve Ferland				75,00 \$
No paiement:		169497	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04477	Nom:	ELECTRONIQUE MASTERVOX	Montant:	239,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-14	IN418528	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6860)				Sébastien Gravel		Sébastien Gravel (2023-6860)		239,59 \$
No paiement:		169498	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	60590	Nom:	ELISA DONATO	Montant:	3 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-28	20230928	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION: DOSSIER 2023-09-28				Cassandra Comin Bergor				3 000,00 \$
No paiement:		169499	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	52302	Nom:	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant:	2 996,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2023-09-21	720002914681	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau		Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		64,62 \$
2023-09-21	720002914679	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau		Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		58,58 \$
2023-09-21	720002914685	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau		Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		44,00 \$
2023-09-21	720002914684	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau		Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		117,58 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:		169499	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	52302	Nom:	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant:	2 996,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-21	720002914680	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		2 432,33 \$	
2023-09-21	720002914682	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		44,00 \$	
2023-09-21	720002914686	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		21,59 \$	
2023-09-21	720002914683	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		37,53 \$	
2023-09-20	790002194330	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)				Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)		176,08 \$	
No paiement:		169500	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	05158	Nom:	Excellence hydraulique Inc.	Montant:	1 979,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-11	47018	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6742)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6742)		471,13 \$	
2023-09-13	47043	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6855)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6855)		1 508,03 \$	
No paiement:		169501	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	99,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-14	1967846-00	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-2392)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2392)		99,20 \$	
No paiement:		169502	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	5 026,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-27	611 802 891 568	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)				Francis Blondeau			28,61 \$	
2023-09-26	680 202 638 766	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau			279,66 \$	
2023-09-27	630 702 800 648	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)				Francis Blondeau			742,20 \$	
2023-09-20	636 102 778 701	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 110 716 949)				Francis Blondeau			47,36 \$	
2023-09-22	651 402 743 392	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau			303,46 \$	
2023-09-27	689 202 554 723	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau			167,19 \$	
2023-09-27	683 802 617 168	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)				Francis Blondeau			3 458,02 \$	
No paiement:		169503	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04261	Nom:	IMPRIMERIE FOR INC	Montant:	919,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-11	19435	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2318)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2318)		919,80 \$	
No paiement:		169504	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	52585	Nom:	IMPRIMERIE HEON & NADEAU	Montant:	4 461,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-11	42729	IMPRESSION MAGAZINE MUNICIPAL - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023 (2023-9215)				Mélanie Dallaire	Mélanie Dallaire (2023-9215)		4 461,03 \$	
No paiement:		169505	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	60592	Nom:	IVY LAI	Montant:	73,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-27	20230927	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS				Eric Carignan			73,50 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169506		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 60589	Nom: JEAN PERRIER		Montant: 125,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	20230927	DEMANDE DE REMBOUREMENT - DEMANDE DE PIIA - NON ASSUJETTI AU CCU		Anik Fortin		125,00 \$
No paiement: 169507		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04287	Nom: LOCATION DICKIE MOORE		Montant: 2 991,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	835840	LOCATION D'UNE PELLE EXCAVATRICE (2023-9161)		Vasco Morgado	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9161)	2 991,65 \$
No paiement: 169508		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04643	Nom: L.P. PHOTO (2000) INC		Montant: 2 845,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-31	12621	CAMPAGNE RÉSEAUX SOCIAUX (2023-1494)		Mélanie Dallaire	Mélanie Dallaire (2023-1494)	2 845,63 \$
No paiement: 169509		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 96219	Nom: MANAL NAHASS		Montant: 92,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	20230925	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Eric Carignan		92,00 \$
No paiement: 169510		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 02312	Nom: MARTECH INC		Montant: 1 127,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	200113	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-2385)		Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2023-2385)	1 127,90 \$
No paiement: 169511		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 96190	Nom: MEGA PRO MEDIA INC		Montant: 735,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-18	01515	APPEL DE SERVICE - 3 ÉCRANS DEL (2023-6560)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6560)	735,84 \$
No paiement: 169512		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 95417	Nom: PAVAGES METROPOLITAIN INC.		Montant: 9 251,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-26	18000217	ASPHALTE ROUTIER (2023-9157)		Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)	4 631,14 \$
2023-09-09	18000229	ASPHALTE ROUTIER (2023-9157)		Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)	2 366,19 \$
2023-09-02	18000225	ASPHALTE ROUTIER (2023-9157)		Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)	2 253,91 \$
No paiement: 169513		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 59605	Nom: ROBERT TERRY		Montant: 405,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	035	ENSEIGNEMENT DE COURS - PICKLEBALL (2023-4307)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4307)	405,00 \$
No paiement: 169514		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD		Montant: 635,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	41460-13836441	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2023-6768)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6768)	171,67 \$
2023-09-12	43020-12932081	ACHAT DE MATÉRIEL - JARDIN COMMUNAUTAIRES (2023-6805)		Yannick Nantel	Éric Carignan (2023-6805)	65,52 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169514		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD		Montant: 635,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	41460-13834951	ACHAT DE MATÉRIEL POUR CABANE D'HALLOWEEN (2023-6769)		Yannick Raymond	Yannick Nantel (2023-6769)	187,84 \$
2023-08-01	41460-13784801	ACHAT DE MATÉRIEL - NICHOURS (2023-2217)		Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2217)	121,21 \$
2023-09-14	41460-13836051	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6806)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6806)	89,54 \$
No paiement: 169515		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 95903	Nom: SANI-FONTAINES INC.		Montant: 2 616,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	P16084	ENTRETIEN DES ABREUVOIRS / FONTAINES (2022-9126)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2022-9126)	2 616,72 \$
No paiement: 169516		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03889	Nom: SECURO-VISION		Montant: 230,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	FVR0012947	ACHAT DE LUNETTES DE SECURITE AVEC PRESCRIPTION		Vasco Morgado		230,13 \$
No paiement: 169517		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 58438	Nom: SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.		Montant: 211 206,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-31	008153	TRAVAUX DE REFECTION DU PARC LOGAN - DÉCOMPTE 2 (2023-9217)		Mélissa Mercure	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9217)	202 340,01 \$
2023-08-31	008154	LIBÉRATION DE RETENUE 50% - TRAVAUX DE REFECTION DU PARC LOGAN		Eric Painchaud		8 866,24 \$
No paiement: 169518		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 50011	Nom: SOCIETE D'HISTOIRE MOUILLEPIED		Montant: 5 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-06-01	20230601	VISITE GUIDEE - TERRITOIRE MUNICIPAL LE 27 AOÛT 2023 (2023-4308)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4308)	5 000,00 \$
No paiement: 169519		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 96063	Nom: STUDIO VIAU INC		Montant: 5 518,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	FAC-22575	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)		Mélissa Mercure	Jasmin Savard (2023-1003)	5 518,76 \$
No paiement: 169520		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 00313	Nom: TELUS		Montant: 1 970,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-16	35290023057	FRAIS DE TELEPHONES CELLULAIRES (2023-9054)		Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-9054)	1 970,16 \$
No paiement: 169521		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 60401	Nom: TENDANCE BRIQUES ET PAVÉS		Montant: 69,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	10499	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 10421 (2023-6640)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6640)	(131,39 \$)
2023-09-14	10421	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6640)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6640)	200,57 \$
No paiement: 169522		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 96163	Nom: TITAN SECURITE		Montant: 9 448,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169522		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 96163	Nom: TITAN SECURITE		Montant: 9 448,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-08	27294	SERVICES AGENT DE SECURITE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2023-1988)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-1988)	9 448,70 \$
No paiement: 169523		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 59633	Nom: VALESCA DA COSTA GEHRS		Montant: 92,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	20230925	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Eric Carignan		92,00 \$
No paiement: 169524		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD		Montant: 2 746,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	202300-000000069	SERVICE DE RELÈVE - AOÛT 2023 (2023-9034)		Francis Blondeau	Jasmin Savard (2023-9034)	2 746,10 \$
No paiement: 169525		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 01806	Nom: WOLSELEY CANADA INC		Montant: 177,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-06	2756341	ACHAT DE MATÉRIEL - CHALET ALEXANDRA (2023-6773)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6773)	177,35 \$
No paiement: 169526		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada		Montant: 564,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	CA32LKN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-21	CA32LPN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-21	CA32LMN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-20	CA3HIWUCTYHI	ACHAT DE MATÉRIEL - ANIMATION PRÉSCOLAIRE (2023-2411)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2411)	18,38 \$
2023-09-20	CA31CEO4CJ0OI	ACHAT DE MATÉRIEL - ANIMATION PRÉSCOLAIRE (2023-2411)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2411)	17,22 \$
2023-09-20	CA375QDS44CI	ACHAT DE MATÉRIEL - ANIMATION PRÉSCOLAIRE (2023-2411)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2411)	34,02 \$
2023-09-20	CA3GV2S4HNUI	ACHAT DE MATÉRIEL - ANIMATION PRESCOLAIRE (2023-2411)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2411)	15,52 \$
2023-09-20	CA32MYN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-20	CA32BFOMQACII	ACHAT DE MATÉRIEL - ANIMATION PRÉSCOLAIRE (2023-2411)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2411)	19,76 \$
2023-09-21	CA32LQN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-21	CA32LJN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-21	CA32LNN1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
2023-09-21	CA32LON1KDYI	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2417)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2417)	57,48 \$
No paiement: 169527		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96062	Nom: ATELIER VEGETAL		Montant: 940,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-05-05	543	ANIMATION ATELIER - CREATION D'UNE COURONNE DECORATIVE D'HALLOWEEN (2023-2		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2494)	940,50 \$
No paiement: 169528		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA		Montant: 257,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-01	X012859817231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-1336) (2023-9019)		Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	61,25 \$
2023-10-01	X012930862231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-9656) (2023-9019)		Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	19,88 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:		169528	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	257,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-01	X010806412231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-3324) (2023-9019)				Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		59,64 \$	
2023-10-01	X012461689231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-4803) (2023-9019)				Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		19,88 \$	
2023-10-01	X001753848231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-1443) (2023-9019)				Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		77,01 \$	
2023-10-01	X012961465231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-9680) (2023-9019)				Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)		20,03 \$	
No paiement:		169529	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	51695	Nom:	BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	Montant:	80 304,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-30	R-0000522447.	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR OCTOBRE 2023 (COI				Maxime Marquis			57 144,35 \$	
2023-09-30	R-0000523606.	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR OCTOBRE 2023				Maxime Marquis			23 159,68 \$	
No paiement:		169530	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	96214	Nom:	CANNON SOLUTIONS GRAPHIQUES	Montant:	1 515,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-20	CSG10995	IMPRESSION DE CAHIERS - REFONTE 2023 (2023-2439)				Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-2439)		1 515,14 \$	
No paiement:		169531	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	96228	Nom:	CAROLE HUDON	Montant:	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-28	20231004	ENSEIGNEMENT DE COURS - DANSE EN LIGNE - REMPLACEMENT (2023-4334)				Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4334)		100,00 \$	
No paiement:		169532	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	05259	Nom:	CDW Canada	Montant:	11 412,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-18	LZ67402	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2334)				Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2334)		1 210,34 \$	
2023-09-19	MB25318	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2334)				Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2334)		10 202,54 \$	
No paiement:		169533	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	03637	Nom:	CPE DIVISION B INC	Montant:	6 668,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-19	B-9563	INSTALLATION DE UPS ET BYPASS - INFORMATIQUE (2023-2306)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2306)		6 668,55 \$	
No paiement:		169534	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	05893	Nom:	DÉCHI-TECH MOBILE	Montant:	2 069,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-18	102903	JOURNÉE DECHIQUETAGE ANNUELLE (2023-9251)				Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9251)		2 069,55 \$	
No paiement:		169535	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	03563	Nom:	EXPRESS MAG	Montant:	140,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-19	37503	ABONNEMENT AU MAGAZINE NATIONAL GEOGRAPHIC ENFANTS (2023-2500)				Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2500)		36,79 \$	
2023-09-21	37505	ABONNEMENT AU MAGAZINE NATIONAL GEOGRAPHIC (2023-2500)				Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2500)		103,48 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	169536	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	00066	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant:	156 754,48 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	---	----------	---------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	20230928-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES - SEPTEMBRE 2023	Maxime Marquis		1 017,30 \$
2023-09-28	20230928-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS -SEPTEMBRE 2023	Maxime Marquis		68 737,62 \$
2023-09-28	20230928	CAISSE DE RETRAITE CADRES - SEPTEMBRE 2023	Maxime Marquis		86 999,56 \$

No paiement:	169537	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	04227	Nom:	G. DAVIAULT LTEE	Montant:	117,27 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	053224	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6809)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6809)	117,27 \$

No paiement:	169538	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	05310	Nom:	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	Montant:	4 626,55 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------------------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	209077	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	323,08 \$
2023-09-21	209069	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	1 199,18 \$
2023-09-21	209073	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	926,69 \$
2023-09-21	209087	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	440,35 \$
2023-09-21	209080	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	1 367,04 \$
2023-09-21	209085	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	65,53 \$
2023-09-21	209081	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	304,68 \$

No paiement:	169539	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	45 048,89 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--------------	----------	--------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	647 802 753 141	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		995,35 \$
2023-09-29	638 802 788 358	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		264,28 \$
2023-09-29	651 402 748 019	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		870,46 \$
2023-10-02	635 202 794 358	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		31 372,10 \$
2023-10-02	635 202 794 357	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		261,79 \$
2023-10-02	635 202 794 356	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		4 527,72 \$
2023-10-05	622 602 818 963	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		756,74 \$
2023-09-29	631 602 795 862	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		55,87 \$
2023-09-28	677 502 976 988	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		317,11 \$
2023-10-03	652 302 753 086	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		546,14 \$
2023-09-28	669 402 693 355	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		99,72 \$
2023-10-02	677 502 978 359	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		31,39 \$
2023-10-02	679 302 646 566	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		121,95 \$
2023-10-02	682 902 620 431	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		31,51 \$
2023-10-02	683 802 619 209	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		77,25 \$
2023-10-02	691 902 516 094	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		133,17 \$
2023-10-02	695 502 956 294	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		447,20 \$
2023-10-05	643 302 774 788	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		54,06 \$
2023-10-04	653 202 750 150	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		36,92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:		169539	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	45 048,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-29	634 302 790 780	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau			236,29 \$	
2023-10-02	635 202 794 355	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)				Francis Blondeau			3 587,98 \$	
2023-09-29	613 602 875 538	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)				Francis Blondeau			97,32 \$	
2023-10-02	629 802 797 775	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)				Francis Blondeau			126,57 \$	
No paiement:		169540	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	59268	Nom:	KENT AUTOMOTIVE	Montant:	42,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-21	9310937823	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2450)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2450)		42,12 \$	
No paiement:		169541	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	25,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-22	125873	REPRODUCTION DE PLAN ET NUMÉRISATION GRAND FORMAT (2023-1801)				Anik Fortin	Anik Fortin (2023-1801)		5,18 \$	
2023-09-22	125872	REPRODUCTION DE PLAN ET NUMÉRISATION GRAND FORMAT (2023-1801)				Anik Fortin	Anik Fortin (2023-1801)		20,70 \$	
No paiement:		169542	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	04220	Nom:	NEDCO GROUPE REXEL	Montant:	119,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-19	2126612	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2440)				Yannick Raymond	Mélicsa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2440)		119,53 \$	
No paiement:		169543	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	192,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-16	78000262	REBUT D'ASPHALTE (2023-9157)				Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)		192,82 \$	
No paiement:		169544	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	03156	Nom:	PEPINIERE CRAMER INC	Montant:	1 802,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-18	205247	ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS - VERGER FORESTIER AU PARC DU LIMOUSIN (2023-2:				Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-2384)		1 802,24 \$	
No paiement:		169545	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	96171	Nom:	LAURENCE PILON DESIGN INC	Montant:	3 707,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-18	INV-000659	SERVICE DE GRAPHISME - MAGAZINE MUNICIPAL DE SEPTEMBRE-OCTOBRE (2023-9229)				Mélanie Dallaire	Mélicsa Mercure (2023-9229)		3 707,94 \$	
No paiement:		169546	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	95464	Nom:	PLOMBERIE CHAUFFAGE VINCENT	Montant:	3 462,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-20	C-3495	TRAVAUX DE PLOMBERIE SUR POMPE DE LA PISCINE (2023-9162)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-9162)		3 462,76 \$	
No paiement:		169547	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	187,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169547		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 95877	Nom: PRINCESS AUTO		Montant: 187,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	484852	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6646)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6646)	187,33 \$
No paiement: 169548		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.		Montant: 22,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	454495950	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	10,92 \$
2023-09-22	454437088	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	11,73 \$
No paiement: 169549		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC		Montant: 32,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	40351	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6810)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6810)	32,57 \$
No paiement: 169550		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 00064	Nom: REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL		Montant: 44 193,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	20230928	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS DE		Maxime Marquis		44 193,22 \$
No paiement: 169551		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD		Montant: 1 157,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	43020-12943381	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2023-1332)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-1332)	80,02 \$
2023-09-19	41460-13841941	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2023-6766)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6766)	447,30 \$
2023-09-19	41460-13841851	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6808)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6808)	151,77 \$
2023-09-18	41460-13840431	ACHAT DE MATÉRIAUX - HORTICULTURE (2023-6767)		Yannick Nantel	Yannick Raymond (2023-6767)	31,83 \$
2023-09-21	41460-13844941	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6811)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6811)	184,54 \$
2023-09-21	41460-13844961	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-2453)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2453)	196,27 \$
2023-09-21	43020-12944291	ACHAT MATERIEL - DIVISION AQUATIQUE (2023-2421)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2421)	65,52 \$
No paiement: 169552		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 00061	Nom: SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE		Montant: 6 720,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	20230928	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS		Maxime Marquis		6 720,43 \$
No paiement: 169553		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96216	Nom: TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC		Montant: 1 289,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-18	33808	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RENCONTRE URBANISME DU 13 SEPTEMBRE 2023 (20		Mélissa Mercure	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-4309)	1 289,86 \$
No paiement: 169554		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96225	Nom: THEATRE CIEL OUVERT		Montant: 1 437,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	2023-05	ANIMATION - UN CONTE UN JARDIN DU 9 SEPTEMBRE (2023-2507)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2507)	1 437,19 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169555		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04234	Nom: UNITED RENTALS OF CANADA		Montant: 5 846,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	224116268-001	ACHAT DE PIÈCES - POMPES DE LA STATION DE GUYENNE (2023-2345)		Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2345)	5 846,72 \$
No paiement: 169556		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 95405	Nom: VAN PRO INC		Montant: 6 981,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-18	57153	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2023-2260)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-2260)	6 981,28 \$
No paiement: 169557		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96030	Nom: VERONIQUE MILLET		Montant: 400,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-05-12	23-128	ANIMATION CONFÉRENCE - JEAN-PAUL RIOPELLE DU 5 OCTOBRE (2023-2526)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2526)	400,00 \$
No paiement: 169558		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 50148	Nom: VILLE DE LONGUEUIL		Montant: 8 135,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	202340-030100040	FACTURATION DE LA QUOTE-PART DU MOIS DE JANVIER À JUIN 2023 POUR LES DÉPENSES		Maxime Marquis		8 135,50 \$
No paiement: 169559		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04952	Nom: WESTBURNÉ, GROUPE REXEL		Montant: 574,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	3862920	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2457)		Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-2457)	574,63 \$
No paiement: 169560		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96211	Nom: PATTES ET CRAYONS		Montant: 65,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	1176	ANIMATION ATELIER - ZOO LECTURE DU 16 SEPTEMBRE (2023-2493)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2493)	65,00 \$
No paiement: 169561		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada		Montant: 178,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	CA3QNN2GXKI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2446)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2446)	11,47 \$
2023-09-26	CA355OPAT7OI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2446)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-2446)	29,87 \$
2023-09-27	CA3182N8UOI	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2468)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2468)	65,52 \$
2023-09-26	CA32DOI7NACII	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2446)		Sébastien Gravel	Martin Latulippe (2023-2446)	71,26 \$
No paiement: 169562		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05150	Nom: Attaches Chateauguay Inc.		Montant: 1 713,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	242641	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6870)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6870)	64,28 \$
2023-09-27	242769	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6878)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6878)	618,57 \$
2023-09-28	242775	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6878)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6878)	1 030,18 \$
No paiement: 169563		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA		Montant: 3 873,87 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	169563	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	3 873,87 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	X001757273231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-10-04	X013195883231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	61,36 \$
2023-10-10	X011140074231010	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-672-2217) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	174,65 \$
2023-10-04	X001757365231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	1 041,36 \$
2023-10-01	X010896090231001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (41361628) (2023-9026)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9026)	10,63 \$
2023-10-04	X011235439231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-10-04	X001757297231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	99,27 \$
2023-10-04	X001904703231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-10-04	X012284942231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	2 122,34 \$
2023-10-04	X012296547231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	66,26 \$
2023-10-04	X001941790231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-10-04	X011065734231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6579) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	190,00 \$
2023-10-04	X001757274231004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$

No paiement:	169564	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	50103	Nom:	BELL CANADA	Montant:	1 651,05 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-01	X010829370231001	FRAIS D'INTERNET POUR 81 HOOPER (517682929) (2023-9069)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9069)	227,65 \$
2023-10-01	X014869149231001	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (543874524 (2023-9058)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9058)	233,40 \$
2023-10-01	X014979241231001	FRAIS D'INTERNET POUR LE 2035 VICTORIA (545470032) (2023-9024)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-9024)	1 190,00 \$

No paiement:	169565	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	59625	Nom:	BOUCHERVILLE MITSUBISHI	Montant:	149,41 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	RM08331	VÉRIFICATION - VÉHICULE (2023-6877)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6877)	149,41 \$

No paiement:	169566	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	562,43 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	6807	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6874)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6874)	231,43 \$
2023-09-28	6812	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6880)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6880)	165,97 \$
2023-09-27	6808	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2435)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2435)	165,03 \$

No paiement:	169567	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	59835	Nom:	CAN-INSPEC INC.	Montant:	14 919,18 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------	----------	--------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	3365	INSPECTION ET NETTOYAGE DES CONDUITS D'ÉGOUTS (2023-9268)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-9268)	14 919,18 \$

No paiement:	169568	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	05259	Nom:	CDW Canada	Montant:	124,08 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	MG47660	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2407)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2407)	124,08 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169569		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05176	Nom: Construction G3		Montant: 1 265,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-29	R02003	LIBERATION DE RETENUE - RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS		Nicolas Beaudoin		1 265,62 \$
No paiement: 169570		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 01754	Nom: CUMMINS CANADA ULC		Montant: 3 285,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	AN-22609	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2418)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2418)	3 285,15 \$
No paiement: 169571		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 03061	Nom: FAUTEUX MINI-MOTEUR INC		Montant: 206,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	P131891	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6861)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6861)	206,90 \$
No paiement: 169572		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04227	Nom: G. DAVIAULT LTEE		Montant: 191,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	053267	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6648)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6648)	191,44 \$
No paiement: 169573		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05310	Nom: HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.		Montant: 2 780,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	209404	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)		Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	1 413,03 \$
2023-09-27	209409	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)		Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9017)	1 367,04 \$
No paiement: 169574		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC		Montant: 1 536,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	682 002 985 174	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)		Francis Blondeau		551,29 \$
2023-10-10	610 902 892 385	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)		Francis Blondeau		31,39 \$
2023-10-13	667 602 697 693	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 110 310 537)		Francis Blondeau		45,75 \$
2023-10-16	614 503 128 195	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 095 464 150)		Francis Blondeau		287,31 \$
2023-10-16	638 802 795 115	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)		Francis Blondeau		218,30 \$
2023-10-16	679 302 652 371	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)		Francis Blondeau		137,52 \$
2023-10-12	642 402 779 980	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)		Francis Blondeau		265,41 \$
No paiement: 169575		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 96071	Nom: LESLEY LLEWELYN		Montant: 10,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-01-10	20230110	REMBOURSEMENT POUR PAIEMENT EN TROP - DEMANDE A L'URBANISME		Anik Fortin		10,00 \$
No paiement: 169576		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04287	Nom: LOCATION DICKIE MOORE		Montant: 807,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	838789	LOCATION D'UNE PELLE EXCAVATRICE (2023-2431)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2431)	807,12 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169577		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 50187	Nom: LEGION ROYALE CANADIENNE (LA)		Montant: 115,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	20230911	ACHAT D'UNE COURONNE COMMÉMORATIVE		François Pépin		115,00 \$
No paiement: 169578		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 59111	Nom: MARIE-PIERRE GAGNE		Montant: 28,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-12	20231012	REMBOURSEMENT DE LIVRE PERDU		Elizabeth Jacques		28,99 \$
No paiement: 169579		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 58014	Nom: PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE		Montant: 182,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-13	20231013	PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE		Elizabeth Jacques		182,40 \$
No paiement: 169580		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 50001	Nom: PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)		Montant: 702,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-12	20231012	PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)		Martin Latulippe		702,90 \$
No paiement: 169581		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 96217	Nom: PIERRE CAVALE (PIERRE SAINT-JACQUES)		Montant: 747,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-06-13	FC-23101	PRÊT D'OEUVRES AUX FINS DE REPRODUCTION POUR EXPOSITION EXTERIEURE - COUL		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4311)	747,34 \$
No paiement: 169582		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 03519	Nom: RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON		Montant: 6 381,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	2760779	HONORAIRES PROFESSIONNELS - CONTRAT 3218375 (2023-9053)		François Pépin	Jasmin Savard (2023-9053)	6 381,11 \$
No paiement: 169583		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 96223	Nom: SEMEURS INC (LES)		Montant: 4 227,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	000244	SERVICE DE TRAITEUR - SOIRÉE RECONNAISSANCE (2023-2485)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2485)	4 227,62 \$
No paiement: 169584		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 96234	Nom: SUZANNE GOYETTE		Montant: 125,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-13	20231013	REMBOURSEMENT - DEMANDE DE PIIA		Anik Fortin		125,00 \$
No paiement: 169585		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04169	Nom: UNEQ - UNION DES ECRIVAINES ETECRIVAINS QUEBECOIS		Montant: 86,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-06-01	10738	FRAIS DE GESTION - PROGRAMME TOURNEES/RENCONTRE (2023-2566)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2566)	86,23 \$
No paiement: 169586		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON		Montant: 75,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: 169586		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON		Montant: 75,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	00005101-01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2023-9039)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9039)	75,74 \$
No paiement: 169587		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD		Montant: 4 859,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	202300-000000072	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 AOÛT AU 14 OCTOBRE 2023 (2023-9035)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9035)	2 113,70 \$
2023-10-13	202300-000000074	SERVICE DE RELÈVE - SEPTEMBRE 2023 (2023-9034)		Francis Blondeau	Jasmin Savard (2023-9034)	2 746,10 \$
No paiement: 169588		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 58457	Nom: VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND		Montant: 63,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-06	27-09-2023	FRAIS POUR PEB ENDOMMAGE		Elizabeth Jacques		63,95 \$
No paiement: 169589		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 60580	Nom: SPCA ROUSSILLON		Montant: 2 183,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	ST-LAMB 2023-09	SERVICE ANIMALIER - SEPTEMBRE 2023 (2023-9257)		Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9257)	2 183,47 \$
No paiement: 169591		Date: 2023-10-21	Référence Fourn.: 95976	Nom: FOTOBO		Montant: 1 168,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	154042-000131	PHOTOBOOTH - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (2023-4335)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4335)	1 168,65 \$
No paiement: S20167		Date: 2023-10-01	Référence Fourn.: 54493	Nom: DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.		Montant: 13 885,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-01-01	20230101-U	LOCATION MENSUELLE 2023 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LE SERVICE D		Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	5 090,52 \$
2023-01-01	20230101-SA	LOCATION MENSUELLE 2023 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LES SERVICES		Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	8 794,92 \$
No paiement: S20210		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC		Montant: 584,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	76573	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-6559)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6559)	584,65 \$
No paiement: S20211		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04767	Nom: COMAQ		Montant: 655,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-28	43110	INSCRIPTION A UN CONGRES - SEMINAIRE ANNUEL 2023 (2023-4284)		Maxime Marquis	Francis Blondeau (2023-4284)	655,36 \$
No paiement: S20212		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC		Montant: 5 190,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	2023 18067636	EMULPLUS RC EN VRAC (2023-2390)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2390)	471,86 \$
2023-09-12	2023 18068614	ASPHALTE ROUTIER (2023-2412)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2412)	1 034,76 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	S20212	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	5 190,28 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	----------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	2023 18068613	ASPHALTE ROUTIER (2023-2412)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2412)	976,32 \$
2023-09-14	2023 18068615	ASPHALTE ROUTIER (2023-2413)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2413)	1 378,54 \$
2023-09-13	2023 18067972	PIERRE CONCASSÉE ET CRIBLURE DE PIERRE (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	517,13 \$
2023-09-14	2023 18068124	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	254,12 \$
2023-09-12	2023 18067619	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	119,37 \$
2023-09-11	2023 18066444	CRIBLURE DE PIERRE (2023-9222)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-9222)	157,19 \$
2023-09-12	2023 18067413	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	155,21 \$
2023-09-13	2023 18067681	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	125,78 \$

No paiement:	S20213	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	59660	Nom:	CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	Montant:	933,96 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	----------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-26	9025	JEU GONFLABLE - FÊTES DES CAMPS DE JOURS (2023-4230)	Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-4230)	933,96 \$

No paiement:	S20214	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	60157	Nom:	DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant:	2 408,74 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-01	INV-2312228	VOIR CRÉDIT CN-2312225	Eric Painchaud		4 140,25 \$
2023-07-14	INV-2312100	VOIR CRÉDIT CN-2312100	Eric Painchaud		62 708,97 \$
2023-08-02	CN-2312216	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2312216	Eric Painchaud		(2 690,42 \$)
2023-07-28	INV-2312216	VOIR CRÉDIT CN-2312216	Eric Painchaud		2 690,42 \$
2023-08-01	INV-2312229	VOIR CRÉDIT CN-2312229	Eric Painchaud		6 608,76 \$
2023-08-02	CN-2312214	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2312214	Eric Painchaud		(7 697,58 \$)
2023-08-01	CN-2312100	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2312100	Eric Painchaud		(62 708,97 \$)
2023-08-02	CN-2312217	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2312217	Eric Painchaud		(617,42 \$)
2023-09-05	INV-2312452	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DÉPÔT À NEIGE (2023-9253)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-9253)	2 408,73 \$
2023-08-01	INV-2312227	VOIR CRÉDIT CN-2312225	Eric Painchaud		17 815,38 \$
2023-08-01	INV-2312226	VOIR CRÉDIT CN-2312225	Eric Painchaud		24 058,52 \$
2023-08-01	INV-2312225	VOIR CRÉDIT CN-2312225	Eric Painchaud		10 085,61 \$
2023-07-28	INV-2312214	VOIR CRÉDIT CN-2312214	Eric Painchaud		7 697,58 \$
2023-07-28	INV-2312217	VOIR CRÉDIT CN-2312217	Eric Painchaud		617,42 \$
2023-09-21	CN-2312229	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2312229	Eric Painchaud		(6 608,76 \$)
2023-09-21	CN-2312225	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2312225, INV-2312226, INV-2312227 ET INV-2	Eric Painchaud		(56 099,75 \$)

No paiement:	S20215	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04906	Nom:	DEVELOTECH INC.	Montant:	1 473,98 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	12563	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN (2023-6642)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6642)	1 473,98 \$

No paiement:	S20216	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	95376	Nom:	DISTRIBUTECK ELECTRIQUE	Montant:	488,64 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	258031	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2379)	Yannick Raymond	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2379)	488,64 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20217		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 95905	Nom: DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO		Montant: 30,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	204-9309	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)		Gabrielle Cartier	Jasmin Savard (2022-9164)	30,00 \$
No paiement: S20218		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC		Montant: 34,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-05	156617	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2326)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2326)	34,77 \$
No paiement: S20219		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE		Montant: 1 218,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	FC00525535	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6757)		Yannick Raymond	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-6757)	556,15 \$
2023-09-14	FC00526335	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2402)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2402)	447,94 \$
2023-09-15	FC00526464	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6501)		Yannick Raymond	Jean-François Blanchette (2023-6501)	214,43 \$
No paiement: S20220		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)		Montant: 8 587,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-10	4423	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	8 587,25 \$
No paiement: S20221		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03036	Nom: ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)		Montant: 390 923,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	35821	DÉCOMPTE NO. 5 - TRAVAUX REFECTION AV. DE DULWICH (2023-9154)		Mélissa Mercure	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9154)	390 923,09 \$
No paiement: S20222		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 05649	Nom: EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)		Montant: 1 478,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	CM18444	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6724)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6724)	1 478,98 \$
No paiement: S20223		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03254	Nom: EQUIPEMENTS COLPRON INC (LES)		Montant: 636,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	HDQ-109172	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6731)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6731)	636,60 \$
No paiement: S20224		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)		Montant: 365,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	FA-95674	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6740)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6740)	365,80 \$
No paiement: S20225		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03297	Nom: EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)		Montant: 2 021,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	INV289968	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6751)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6751)	210,46 \$
2023-09-15	INV290023	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6751)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6751)	390,86 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20225		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03297	Nom: EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)		Montant: 2 021,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	INV289967	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6747)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6747)	1 420,46 \$
No paiement: S20226		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.		Montant: 1 868,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	40795	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6857)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6857)	1 868,03 \$
No paiement: S20227		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03398	Nom: EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC		Montant: 811,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	INV57550	ACHAT DE COROPLAST (2023-6628)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6628)	85,08 \$
2023-09-14	INV57585	ACHAT DE PEINTURE (2023-6639)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6639)	726,78 \$
No paiement: S20228		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX		Montant: 1 096,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-31	890549	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	8,90 \$
2023-07-31	890547	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	1 023,79 \$
2023-07-31	890548	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	63,59 \$
No paiement: S20229		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.		Montant: 14 187,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-26	M30015932559	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	224,20 \$
2023-08-31	N60001708346	COLLECTE DES RESIDUS VERTS (2023-9155)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	13 282,60 \$
2023-06-17	M30015913379	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	224,20 \$
2023-07-31	M30015929460	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	224,20 \$
2023-04-22	M30015894023	CONTENEUR RESIDUS REBUTS - CENTRE DES LOISIRS (2023-1781)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-1781)	232,49 \$
No paiement: S20230		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 54681	Nom: GLOBALIA		Montant: 301,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-31	2307-142	OPTIMISATION DU SITE WEB DE SAINT-LAMBERT - JUIN ET JUILLET 2023 (2023-4072)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-4072)	301,81 \$
No paiement: S20231		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03255	Nom: GROUPE ARCHAMBAULT INC		Montant: 1 529,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	CW30292962	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	130,20 \$
2023-09-13	CW30297246	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	37,79 \$
2023-09-14	CW30300183	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	41,95 \$
2023-09-14	CW30300852	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	334,86 \$
2023-09-15	CW30303153	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	73,50 \$
2023-09-15	CWQ30304900	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	33,60 \$
2023-09-15	CW30304899	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	877,45 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	S20232	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	00555	Nom:	GROUPE LABERGE INC.	Montant:	46 741,05 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	---------------------	----------	--------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	044568	ENTRETIEN MENAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL - AOÛT 2023 (2023-9177)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	9 185,54 \$
2023-09-15	044566	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER ET MANOEUVRE POUR L'ARÉNA - AOÛT 2023 (2023-917	Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9175)	10 420,66 \$
2023-08-11	044350	ENTRETIEN MENAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL - JUILLET 2023 (2023-9177)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	7 816,75 \$
2023-09-15	044567	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE DES LOISIRS - AOÛT 2023 (2023-9175)	Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9175)	19 318,10 \$

No paiement:	S20233	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	59099	Nom:	GUARD-X INC.	Montant:	2 746,59 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	M0314358	INSPECTION ET ENTRETIEN DES DÉTECTEURS DE GAZ (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	229,95 \$
2023-09-13	E0314590	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-13	E0314595	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-14	R0314600	INSPECTION DES PANNEAUX D'ALARME INCENDIE (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	586,37 \$
2023-09-13	R0314282	APPEL DE SERVICE - PANNEAU D'ALARME INCENDIE - CENTRE DES LOISIRS (2023-6779)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6779)	782,96 \$
2023-09-13	E0314597	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-12	E0314594	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-12	E0314593	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-12	E0314592	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-13	E0314596	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$
2023-09-14	I0314244	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS ET INSPECTION DES PANNEAUX D'ALARM	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	392,83 \$
2023-09-12	E0314599	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,31 \$

No paiement:	S20234	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	03820	Nom:	HEBDRAULIQUE INC	Montant:	301,81 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	30021982	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6744)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6744)	256,14 \$
2023-09-13	30021998	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6750)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6750)	45,67 \$

No paiement:	S20235	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	00613	Nom:	INSIGHT CANADA INC	Montant:	2 123,59 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-31	1050020959	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2065)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2065)	1 255,53 \$
2023-08-31	1050021263	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2065)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2065)	868,06 \$

No paiement:	S20236	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04880	Nom:	JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	Montant:	243,18 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-01	2465	ACHAT AGRICULTURE URBAINE	Marie-Eve Ferland		243,18 \$

No paiement:	S20237	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	95845	Nom:	JIMEXS INC.	Montant:	16,97 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------	----------	----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	272833	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 272291 (2023-2396)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2396)	(439,43 \$)
2023-09-12	272559	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2396)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2396)	456,40 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	S20238	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	371,14 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	----------------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-30	154804	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	371,14 \$

No paiement:	S20239	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	554,58 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	----------------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-29	14084	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	195,63 \$
2023-09-09	154840	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	358,95 \$

No paiement:	S20240	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	4 696,08 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	193188	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	25,15 \$
2023-09-11	193189	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	830,50 \$
2023-09-11	193196	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	63,89 \$
2023-09-12	193216	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	671,00 \$
2023-09-11	193192	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	29,35 \$
2023-09-11	193190	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	252,63 \$
2023-09-11	193191	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	71,30 \$
2023-09-11	193195	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	331,85 \$
2023-09-11	193187	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	98,60 \$
2023-09-11	193193	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	812,60 \$
2023-09-11	193194	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	668,89 \$
2023-09-12	193215	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	870,72 \$
2023-09-12	193211	RETOUR DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	(30,40 \$)

No paiement:	S20241	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	767,10 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	CWQ30293491	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	125,79 \$
2023-09-11	CWQ30293609	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	24,10 \$
2023-09-11	CWQ30293429	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	102,74 \$
2023-09-11	CWQ30293465	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	56,54 \$
2023-09-11	CWQ30293312	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	52,40 \$
2023-09-11	CW30293608	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	138,34 \$
2023-09-11	CW30293464	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	62,84 \$
2023-09-11	CW30293428	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	36,70 \$
2023-09-11	CW30293490	LOCATION DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	36,70 \$
2023-09-15	CWQ30303217	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	20,95 \$
2023-09-15	CWQ30303188	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	31,40 \$
2023-09-15	CW30303522	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	31,45 \$
2023-09-15	CW30303216	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	47,15 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	S20242	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04702	Nom:	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant:	6 486,82 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--------------------------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	27390965-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6756)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6756)	367,55 \$
2023-09-11	27390498-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6756)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6756)	172,79 \$
2023-09-11	27390586-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6756)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6756)	71,60 \$
2023-09-11	27390732-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6756)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6756)	306,29 \$
2023-09-11	27390785-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6756)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6756)	245,04 \$
2023-09-12	26958379-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2045)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2045)	4 859,16 \$
2023-09-15	27195355-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2232)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2232)	464,39 \$

No paiement:	S20243	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	96034	Nom:	MARTIN INC	Montant:	196,84 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	1014972	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$
2023-09-12	1014974	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$
2023-09-12	1014973	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	132,77 \$

No paiement:	S20244	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	05775	Nom:	MBM EXTERMINATION INC.	Montant:	540,38 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	15599	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2023-09-11	15570	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$
2023-09-13	15585	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$
2023-09-13	15604	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$
2023-09-15	16115	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Marie-Eve Ferland	Vasco Morgado (2023-1002)	143,72 \$
2023-09-13	15601	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	40,24 \$

No paiement:	S20245	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	557,75 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	5013	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES - 23ENV10 (2023-9052)	Stéphanie Fournier	Cassandra Comin Bergonzi (2023-9052)	557,75 \$

No paiement:	S20246	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	96055	Nom:	MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	Montant:	3 464,43 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-31	94228	TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE - ÉCLAIRAGE DU PARC DE LA VOIE MARITIME PVM2 (2022-9	Simon Bédard-Goulet	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9170)	3 464,43 \$

No paiement:	S20247	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	35,73 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------------------	----------	----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	37980	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6856)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6856)	35,73 \$

No paiement:	S20248	Date:	2023-10-05	Référence Fourn.:	00023	Nom:	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant:	1 034,36 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--------------------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-06	2309062	TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS D'ABATTAGE (2023-9140)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-9140)	1 034,36 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20249		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE		Montant: 3 334,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	339104	ENTRETIEN DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA TOUR D'EAU (2023-9248)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9248)	3 334,28 \$
No paiement: S20250		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 05955	Nom: ORIZON MOBILE		Montant: 1 005,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	1049672	ACHAT DE MATÉRIEL POUR VÉHICULE (2023-6853)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6853)	119,34 \$
2023-09-12	1049459	ACHAT DE MATÉRIEL POUR VÉHICULE (2023-6734)		Sébastien Gravel	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-6734)	886,00 \$
No paiement: S20251		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC		Montant: 1 324,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	D35020	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6743)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6743)	413,88 \$
2023-09-11	D35129	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6746)		Sébastien Gravel	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-6746)	910,50 \$
No paiement: S20252		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03132	Nom: PELOUSE SANTE INC		Montant: 965,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-10	25988	ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS (2022-9076)		Yannick Nantel	Vasco Morgado (2022-9076)	965,79 \$
No paiement: S20253		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03135	Nom: PEP CONCEPT INC		Montant: 950,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-08	32975	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-4333)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4333)	950,56 \$
No paiement: S20254		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.		Montant: 475,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	STD54106	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - AOÛT 2023 (2023-9121)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9121)	475,20 \$
No paiement: S20255		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER		Montant: 653,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	843232/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6858)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6858)	653,84 \$
No paiement: S20256		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03621	Nom: EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC (PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR		Montant: 2 201,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	136850	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6859)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6859)	1 075,41 \$
2023-09-15	136849	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6902)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6902)	1 126,36 \$
No paiement: S20257		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 50685	Nom: PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.		Montant: 809,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-11	F04124	TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES (2023-9127)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2023-9127)	809,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20258		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.		Montant: 6 282,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-24	Q2111608	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2152)		Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2152)	6 282,92 \$
No paiement: S20259		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC		Montant: 561,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-13	0554185	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6854)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6854)	465,65 \$
2023-09-11	0554072	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2023-1328)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-1328)	96,05 \$
No paiement: S20260		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 54466	Nom: RELAIS EXPERT - CONSEIL		Montant: 2 162,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-01	9683	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (2023-9228)		Véronique Guité	Veronique Guité (2023-9228)	2 162,68 \$
No paiement: S20261		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 01129	Nom: REMORQUAGE GROUPE LABERGE		Montant: 931,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-26	625953	SERVICE DE REMORQUAGE (2022-9141)		Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2022-9141)	931,30 \$
No paiement: S20262		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)		Montant: 333,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	287611	APPEL DE SERVICE - 20 FORT (2023-2403)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2403)	333,66 \$
No paiement: S20263		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 02109	Nom: SIGNOPLUS		Montant: 586,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	FC 99194	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2023-6638)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6638)	586,83 \$
No paiement: S20264		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE		Montant: 156,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-18	216331	BREVETS - ÉTOILE DE BRONZE (2023-4310)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4310)	156,00 \$
No paiement: S20265		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 05226	Nom: SOLUTIONS SUPERIEURES S.E.C. (PRODUITS SANY INC.)		Montant: 54,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	4611023	ACHAT DE NETTOYANT (2023-2349)		Yannick Nantel	Yannick Raymond (2023-2349)	54,62 \$
No paiement: S20266		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC		Montant: 13 621,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	FC-327639	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2023-2350)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2350)	12 500,09 \$
2023-09-14	FC-327747	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2023-1329)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-1329)	1 121,88 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20267		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP		Montant: 131,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-31	15566894-00	ACHAT DE MATÉRIEL POUR SALLE D'INFORMATIQUE (2023-2324)		Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2324)	131,04 \$
No paiement: S20268		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL		Montant: 710,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	2305-105	SERVICES INFORMATIQUES - 27 AOÛT AU 09 SEPTEMBRE 2023 (2023-9038)		Francis Blondeau	Jasmin Savard (2023-9038)	710,83 \$
No paiement: S20269		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 59630	Nom: BATTERIES EXPERT VPZBE INC		Montant: 965,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	19576	ACHAT DE BATTERIES POUR VÉHICULE (2023-6749)		Sébastien Gravel	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-6749)	965,68 \$
No paiement: S20270		Date: 2023-10-05	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE		Montant: 1 617,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	25540573	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6745)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6745)	1 231,42 \$
2023-09-07	25536204	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6733)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6733)	1 395,63 \$
2023-09-07	25536203	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 25531745 (2023-6733)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6733)	(1 395,64 \$)
2023-09-13	25544626	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6733)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6733)	173,61 \$
2023-09-14	25546125	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6862)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6862)	212,42 \$
No paiement: S20271		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03058	Nom: ACIER PICARD INC.		Montant: 111,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	1828330	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6645)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6645)	111,68 \$
No paiement: S20272		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 00403	Nom: ALARME SL		Montant: 413,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	117705	APPEL DE SERVICE - STATION DE POMPAGE (2023-2452)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2452)	413,91 \$
No paiement: S20273		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 95648	Nom: ASCENSEURS AVANT-GARDE		Montant: 150,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	6249	ENTRETIEN DIVERS - ASCENCEUR - BIBLIOTHEQUE (2023-9230)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-9230)	150,05 \$
No paiement: S20274		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 02763	Nom: A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)		Montant: 2 130,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	61916	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2023-2389)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2389)	2 285,65 \$
2023-07-27	61394	ACHAT DE PIECES POUR LA PISCINE INTERIEURE (2023-6565)		Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6565)	98,64 \$
2023-07-27	61396	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 61194 (2023-6565)		Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6565)	(253,92 \$)

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20275		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05236	Nom: Canadian Tire Longueuil		Montant: 22,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	0801	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2410)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2410)	22,98 \$
No paiement: S20276		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC		Montant: 347,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	2023 18070448	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)		Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	210,29 \$
2023-09-19	2023 18071293	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)		Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	137,06 \$
No paiement: S20277		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 59660	Nom: CROCO PROMO DIVERTISSEMENT		Montant: 6 054,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	8483	LOCATION JEUX GONFLABLES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2023-1870)		Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-1870)	6 054,84 \$
No paiement: S20278		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE		Montant: 716,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-18	FC00526824	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6501)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-6501)	160,02 \$
2023-09-19	FC00527257	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2463)		Yannick Raymond	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2463)	35,38 \$
2023-09-19	FC00527256	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2462)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2462)	13,27 \$
2023-09-20	FC00527543	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2462)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2462)	507,66 \$
No paiement: S20279		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)		Montant: 9 159,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-17	4424	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	9 159,74 \$
No paiement: S20280		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 00284	Nom: EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE		Montant: 3 081,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	S0140456	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-4282)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-4282)	3 081,24 \$
No paiement: S20281		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04550	Nom: EQUIPEMENTS BROSSARD		Montant: 27,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	808514-0001	LOCATION D'OUTIL (2023-2436)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2436)	27,29 \$
No paiement: S20282		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05892	Nom: EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH		Montant: 89,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	IN10400821	LOCATION/REMPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2023-2445)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2445)	89,34 \$
No paiement: S20283		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)		Montant: 137,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20283		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)		Montant: 137,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	FA-95881	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6867)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6867)	137,93 \$
No paiement: S20284		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03399	Nom: EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE		Montant: 1 724,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	8109392	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6715)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6715)	1 724,63 \$
No paiement: S20285		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX		Montant: 258,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-31	901304	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	133,54 \$
2023-03-31	854258	ANALYSE DE L'EAU DE BAINADE (2023-9003)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9003)	125,21 \$
No paiement: S20286		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03870	Nom: FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)		Montant: 5 572,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	20230928	REMISES DU 27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 - RÉFÉRENCE NO 25965		Maxime Marquis		5 572,92 \$
No paiement: S20287		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96205	Nom: GAGNON MOTEUR ELECTRIQUE INC		Montant: 3 051,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	22117	APPEL DE SERVICE - POMPE DE GUYENNE (2023-9264)		Jean-François Blanchette	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9264)	3 051,85 \$
No paiement: S20288		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.		Montant: 224,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-16	M30015942457	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	224,20 \$
No paiement: S20289		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.		Montant: 319,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-11	03P85671	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6218)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6218)	83,84 \$
2023-08-17	03P100559	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 03P9889		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6684)	(445,18 \$)
2023-09-20	03P104137	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6864)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6864)	681,12 \$
No paiement: S20290		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03137	Nom: GOODYEAR CANADA INC		Montant: 1 794,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-18	0087479460	ACHAT DE PNEUS (2023-2376)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2376)	1 794,30 \$
No paiement: S20291		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03255	Nom: GROUPE ARCHAMBAULT INC		Montant: 92,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	CW30313412	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	38,80 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:	S20291	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	03255	Nom:	GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant:	92,57 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------------------	----------	----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	CW30316104	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	30,68 \$
2023-09-20	CW30313542	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	23,09 \$

No paiement:	S20292	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	59099	Nom:	GUARD-X INC.	Montant:	6 003,38 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	--------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	E0314578	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS ET ÉCLAIRAGE D'URGENCE (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	209,29 \$
2023-09-19	R0314363	REMPLACEMENT DU BLOC DU PANNEAU D'INCENDIE DU CDL (2023-2184)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2184)	5 794,09 \$

No paiement:	S20293	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	59949	Nom:	LAXSON GPS CANADA INC.	Montant:	488,48 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	------------------------	----------	-----------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	8645	ACHAT D'UN DISPOSITIF D'ALERTE - CHUTE PISCINE (2023-4305)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4305)	488,48 \$

No paiement:	S20294	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	7 778,34 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	193291	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	69,04 \$
2023-09-18	193372	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	341,41 \$
2023-09-21	193487	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	31,45 \$
2023-09-18	193380	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	648,72 \$
2023-09-18	193371	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	928,32 \$
2023-09-18	193379	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	576,71 \$
2023-09-14	193288	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	26,20 \$
2023-09-18	193374	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	466,19 \$
2023-09-14	193290	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	35,60 \$
2023-09-14	193289	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	58,70 \$
2023-09-18	193365	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	504,95 \$
2023-09-18	193366	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	285,92 \$
2023-09-21	193485	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	985,74 \$
2023-09-21	193486	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	971,78 \$
2023-09-01	193038	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	215,62 \$
2023-09-14	193292	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	195,77 \$
2023-09-21	193488	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	670,32 \$
2023-09-21	193489	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	171,99 \$
2023-09-21	193490	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	398,19 \$
2023-09-21	193491	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9048)	195,72 \$

No paiement:	S20295	Date:	2023-10-13	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	1 469,21 \$
--------------	--------	-------	------------	-------------------	-------	------	-----------------------	----------	-------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	CW30314133	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	1 208,22 \$
2023-09-19	CWQ30311342	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	28,30 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20295		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY		Montant: 1 469,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-18	CW30309904	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	65,00 \$
2023-09-19	CW30311341	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	31,45 \$
2023-09-18	CWQ30309768	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	136,24 \$
No paiement: S20296		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC		Montant: 495,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	27397558-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6756)		Yannick Raymond	Natalie Fallon (2023-6756)	279,53 \$
2023-09-21	27456695-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2023-2455)		Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-2455)	216,20 \$
No paiement: S20297		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.		Montant: 1 482,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	21251502-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6865)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6865)	463,83 \$
2023-09-22	21251666-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6868)	432,22 \$
2023-09-21	21251502-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6865)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6865)	571,79 \$
2023-09-22	21251502-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6865)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6865)	15,14 \$
No paiement: S20298		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96226	Nom: MARIE CLARK		Montant: 662,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-05-03	23-479	ANIMATION ATELIERS D'ÉCRITURE DU 29 SEPTEMBRE (2023-2509)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2509)	662,36 \$
No paiement: S20299		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC		Montant: 208,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	1015555	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$
2023-09-19	1015554	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	144,27 \$
2023-09-19	1015553	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$
No paiement: S20300		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE		Montant: 3 352,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	187789	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2206)		Yannick Nantel	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-2206)	2 235,16 \$
2023-09-21	187878	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2206)		Yannick Nantel	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-2206)	1 117,58 \$
No paiement: S20301		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 95995	Nom: MAURICE RHEAUME		Montant: 390,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-12	2023-09-29	ANIMATION CONFERENCE AUDITION - HOMMAGE MUSICAL A LA ROSE DU PETIT PRINCE		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2496)	390,00 \$
No paiement: S20302		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC		Montant: 131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20302		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC		Montant: 131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	347738	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$
No paiement: S20303		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.		Montant: 574,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-08	15322	GESTION PARASITAIRE - RETRAIT DE NIDS DE GUEPE (2023-9281)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9281)	287,44 \$
2023-09-08	16034	GESTION PARASITAIRE - RETRAIT DE NIDS DE GUEPE (2023-9281)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9281)	287,44 \$
No paiement: S20304		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL		Montant: 622,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-21	5110	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 23TP13 (2023-9052)		Stéphanie Fournier	Cassandra Comin Bergonzi (2023-9052)	622,93 \$
No paiement: S20305		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05955	Nom: ORIZON MOBILE		Montant: 495,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	1050184	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2459)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2459)	495,83 \$
No paiement: S20306		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC		Montant: 791,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	D37637	ACHAT D'OUTILS - ENTRETIEN DES RUES (2023-6647)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6647)	791,18 \$
No paiement: S20307		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03621	Nom: EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC (PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR		Montant: 1 195,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	136866	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6902)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6902)	193,09 \$
2023-09-19	136861	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2286)		Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2286)	1 002,56 \$
No paiement: S20308		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05586	Nom: PRECICOM TECHNOLOGIES INC.		Montant: 22 420,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-11	48507	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - ANTENNES FORTINET ET ABONNEMENT FORTICA		Maxime Marquis	Jasmin Savard (2023-2111)	22 420,13 \$
No paiement: S20309		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC		Montant: 171,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-18	0554432	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2023-1331)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-1331)	47,59 \$
2023-09-20	0554571	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6863)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6863)	55,08 \$
2023-09-20	0554580	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2023-6758)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6758)	68,93 \$
No paiement: S20310		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 01541	Nom: RABAIS CAMPUS		Montant: 905,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20310		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 01541	Nom: RABAIS CAMPUS		Montant: 905,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	764205016	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT - PERIODIQUES DIVERS (2023-2425)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2425)	370,11 \$
2023-09-21	764130948	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT - PERIODIQUE - ELLE QUEBEC (2023-2426)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2426)	28,73 \$
2023-09-21	764130501	ABONNEMENT - PERIODIQUE - VERO (2023-2426)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2426)	34,44 \$
2023-09-19	764205415	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT - PERIODIQUE - VIRAGE (2023-2425)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2425)	11,44 \$
2023-09-21	764130303	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT - PERIODIQUE - LE POINT (2023-2427)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2427)	461,05 \$
No paiement: S20311		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)		Montant: 991,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	287739	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2023-6782)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6782)	991,77 \$
No paiement: S20312		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE		Montant: 962,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	217192	BREVETS - REQUALIFICATION SAUVETEUR (2023-4317)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4317)	962,50 \$
No paiement: S20313		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96187	Nom: SOLINOV CONSULTATION INC.		Montant: 18 183,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-08	3844-23	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES MATIÈRES ORGAIQUES EN MULTILOGEMENTS (		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9245)	8 812,83 \$
2023-09-08	3871-23	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES MATIÈRES ORGAIQUES EN MULTILOGEMENTS (		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9245)	9 370,46 \$
No paiement: S20314		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96103	Nom: SOLUTIONS IT2GO INC		Montant: 1 753,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	69208	RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE MAINTENANCE DU SERVEUR DE CAMERA/CARTE D'AC		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2405)	1 753,37 \$
No paiement: S20315		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 02406	Nom: SOMAVRAC (C C) INC		Montant: 991,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	45276	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2023-2347)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2347)	991,04 \$
No paiement: S20316		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 60433	Nom: STORE TOILES & CIE		Montant: 3 219,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	ST-20092023	ACHAT ET INSTALLATION DE STORES (2023-1943)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-1943)	3 219,30 \$
No paiement: S20317		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306		Montant: 5 269,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	20230928	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS		Maxime Marquis		5 269,40 \$
No paiement: S20318		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03432	Nom: TANDEM GRAFIK (ESTAMPES PANCO INC)		Montant: 102,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20318		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03432	Nom: TANDEM GRAFIK (ESTAMPES PANCO INC)		Montant: 102,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	176775	ACHAT D'UN DATEUR - CONTREMAITRE VOIRIE (2023-2372)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2372)	102,22 \$
No paiement: S20319		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03562	Nom: TECH-MIX (BAUVAL)		Montant: 1 050,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-20	1052396	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6644)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6644)	536,99 \$
2023-09-21	1052410	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-2454)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2454)	513,92 \$
No paiement: S20320		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP		Montant: 352,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	15609878-00	ACHAT D'UN ASPIRATEUR - DIVISION AQUATIQUE (2023-2428)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2428)	352,97 \$
No paiement: S20321		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 05037	Nom: Total Home Training		Montant: 86,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	1389	ENSEIGNEMENT DE COURS - RETRAITES EN FORME (2023-4327)		Eric Carignan	Martin Latulippe (2023-4327)	86,23 \$
No paiement: S20322		Date: 2023-10-13	Référence Fourn.: 96227	Nom: VICKY PAYEUR - VIVRE AVEC MOINS		Montant: 632,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-28	6040	ANIMATION CONFERENCE - ALIMENTATION PETIT PRIX DU 1E OCTOBRE (2023-2508)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2508)	632,36 \$
No paiement: S20323		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC		Montant: 1 590,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	76708	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2023-2331)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2331)	699,05 \$
2023-09-29	76872	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2532)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2532)	891,06 \$
No paiement: S20324		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 95648	Nom: ASCENSEURS AVANT-GARDE		Montant: 150,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	6286	SERVICE D'ENTRETIEN PREVENTIF - TRAVAUX PUBLICS (2023-9230)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-9230)	150,05 \$
No paiement: S20325		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 02763	Nom: A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)		Montant: 287,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	61980	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2465)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2465)	287,13 \$
No paiement: S20326		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04766	Nom: ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ		Montant: 30,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	7312	ACHAT DE MATÉRIEL D'ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE (2023-2497)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2497)	30,38 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20327		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04923	Nom: BIBLIO RPL LTEE	Montant: 1 038,57 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	0085-35860	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2469)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2469)	1 038,57 \$
No paiement: S20328		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 52308	Nom: BIBLIOPRESTO.CA	Montant: 1 722,89 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	4644	ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE BIBLIMAG DU 1 OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2499)	1 722,89 \$
No paiement: S20329		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 03205	Nom: CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant: 1 165,78 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-31	230834	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2023-9063)		Vasco Morgado	Anik Fortin (2023-9063)	1 165,78 \$
No paiement: S20330		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 406,42 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	169579	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE (2023-6807)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6807)	302,94 \$
2023-09-27	169615	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE (2023-6807)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6807)	103,48 \$
No paiement: S20331		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 6 533,65 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	2023 18073089	EMULPLUS RC EN VRAC (2023-2475)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2475)	720,89 \$
2023-09-28	2023 18074773	ASPHALTE ROUTIER (2023-2516)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2516)	1 302,85 \$
2023-09-25	2023 18072759	ASPHALTE ROUTIER (2023-2475)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2475)	1 811,85 \$
2023-09-26	2023 18073114	ASPHALTE ROUTIER (2023-2476)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2476)	1 385,42 \$
2023-09-27	2023 18073917	ASPHALTE ROUTIER (2023-2514)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2514)	1 312,64 \$
No paiement: S20332		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04490	Nom: DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant: 742,86 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	141301	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2441)		Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2441)	742,86 \$
No paiement: S20333		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 95905	Nom: DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	Montant: 37,50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	204-9634	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)		Gabrielle Cartier	Jasmin Savard (2022-9164)	37,50 \$
No paiement: S20334		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 1 120,36 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	FC00528893	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2488)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2488)	456,57 \$
2023-09-28	FC00529180	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6783)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-6783)	518,32 \$
2023-09-26	FC00528627	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2471)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2471)	99,03 \$
2023-09-26	FC00528625	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-2471)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2471)	46,44 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20335		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04453	Nom: ELECTROMEGA LTEE		Montant: 455,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	INV24R-10931	RÉPARATION FEUX DE CIRCULATION (2023-2518)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2518)	455,30 \$
No paiement: S20336		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)		Montant: 24 330,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	4426	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9171)		Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9171)	24 330,32 \$
No paiement: S20337		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05649	Nom: EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)		Montant: 6 470,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	CM18497	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-4280)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-4280)	6 470,95 \$
No paiement: S20338		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.		Montant: 1 188,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	41218	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2443)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2443)	1 188,70 \$
No paiement: S20339		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX		Montant: 3 461,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	911889	ANALYSE DE L'EAU DE BAINADE (2023-9003)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9003)	125,21 \$
2023-09-29	911430	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	807,58 \$
2023-06-30	879492	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	31,79 \$
2023-06-30	879490	ÉCHANTILLONNAGE DU DÉPOT À NEIGE (2023-9010)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9010)	237,31 \$
2023-06-30	879493	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	8,90 \$
2023-06-30	879491	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	744,01 \$
2023-09-29	911788	ANALYSE DE L'EAU DE BAINADE (2023-9003)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9003)	77,95 \$
2023-09-29	911432	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	934,69 \$
2023-09-29	913253	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	248,01 \$
2023-09-29	911431	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)	8,90 \$
2023-09-29	913252	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2023-9010)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9010)	237,31 \$
No paiement: S20340		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 59231	Nom: FEDERATION DES MILIEUX DOCUMENTAIRES		Montant: 517,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	230900308	INSCRIPTION AU CONGRES DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION (2023-4340)		Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4340)	258,69 \$
2023-09-22	230900309	INSCRIPTION AU CONGRES DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION (2023-4340)		Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4340)	258,69 \$
No paiement: S20341		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)		Montant: 862,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-24	24-09-2023	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - FREDO (2023-4323)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4323)	862,31 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20342		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 00567	Nom: GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant: 1 193,92 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	813100	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6869)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6869)	1 193,92 \$
No paiement: S20343		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 1 540,53 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	03P105177	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	86,40 \$
2023-09-29	03P105187	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	86,40 \$
2023-09-27	03P104950	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	89,47 \$
2023-09-25	03P104757	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	382,78 \$
2023-09-26	03P104797	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	214,46 \$
2023-09-28	03P105018	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6895)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6895)	298,41 \$
2023-09-28	03P104992	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	89,47 \$
2023-09-28	03P104916	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	293,14 \$
No paiement: S20344		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 03255	Nom: GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant: 1 308,20 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	CW30324911	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-9045)	1 308,20 \$
No paiement: S20345		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 59099	Nom: GUARD-X INC.	Montant: 965,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	R0316627	ACHAT DE MATÉRIEL - SYSTÈME D'ALARME - CHALET PRÉVILLE (2023-6956)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6956)	287,80 \$
2023-09-30	R0317087	ACHAT DE MATÉRIEL - SYSTÈME D'ALARME (2023-6957)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6957)	108,97 \$
2023-09-30	I0314240	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS ET PANNEAUX D'ALARMES INCENDIE (2023-9247)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	266,77 \$
2023-09-30	I0315146	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS ET ALARME INCENDIE (2023-9247)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	302,04 \$
No paiement: S20346		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 59197	Nom: IMPRESSION ND	Montant: 28,74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-24	6803	IMPRESSION DE COLLANTS POUR COROPLATS (2023-2367)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2367)	28,74 \$
No paiement: S20347		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 00613	Nom: INSIGHT CANADA INC	Montant: 5 758,47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	722117862	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2483)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2483)	4 126,36 \$
2023-09-26	722114755	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2442)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2442)	326,97 \$
2023-09-28	1050021496	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2065)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2065)	833,56 \$
2023-09-29	722117545	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2483)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2483)	471,58 \$
No paiement: S20348		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04179	Nom: INTER BOUCHERVILLE INC	Montant: 104,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	878221	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6871)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6871)	62,78 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20348		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04179	Nom: INTER BOUCHERVILLE INC		Montant: 104,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	878439	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6871)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6871)	41,80 \$
No paiement: S20349		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 03271	Nom: LALEMA INC		Montant: 364,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	441958	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2313)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2313)	364,42 \$
No paiement: S20350		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)		Montant: 527,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-12	154859	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	527,00 \$
No paiement: S20351		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE		Montant: 3 760,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	187293	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS / LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMÉRIQUES (2023-9047		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	29,89 \$
2023-09-29	187292	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2023-9047)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	351,76 \$
2023-09-29	187294	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2023-9047)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	2 081,67 \$
2023-09-29	187298	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS / LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMÉRIQUES (2023-9047		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	101,62 \$
2023-09-29	187296	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2023-9047)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	394,59 \$
2023-09-29	187297	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2023-9047)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	800,94 \$
No paiement: S20352		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY		Montant: 253,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	CWQ30325263	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	128,94 \$
2023-09-25	CWQ30323863	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	91,19 \$
2023-09-25	CWQ30323632	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9049)	33,55 \$
No paiement: S20353		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.		Montant: 199,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	21251926-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6868)	94,68 \$
2023-09-25	21251666-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6868)	68,47 \$
2023-09-28	21251502-03	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6865)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6865)	15,14 \$
2023-09-26	74308764-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6868)	44,52 \$
2023-09-25	21251859-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)		Simon Bédard-Goulet	Sébastien Gravel (2023-6868)	(23,11 \$)
No paiement: S20354		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC		Montant: 205,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	1016100	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$
2023-09-26	1016099	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	141,23 \$
2023-09-26	1016098	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement:		S20355	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	03046	Nom:	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE		Montant:	2 269,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-09-25	188030	PAILLIS AIRES DE JEUX (2023-2206)				Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-2206)		2 269,60 \$		
No paiement:		S20356	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC		Montant:	8 276,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-07-19	20230719	PAIEMENT DE LA FACTURE 23MO04- TVQ ET PLAQUE POUR FORD TRANSIT (2023-2189)				Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-2189)		8 276,52 \$		
No paiement:		S20357	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	96087	Nom:	QQPCS PRODUCTIONS S.E.N.C.		Montant:	1 437,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-02-01	20230720	BALANCE - SPECTACLE JEUDI DE LA PLACE DU 20 JUILLET 2023 (2023-4212)				Josée Véronneau	Josée Véronneau (2023-4212)		1 437,19 \$		
No paiement:		S20358	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	57812	Nom:	STINGRAY AFFAIRES		Montant:	7 667,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-01-01	1133477	INTERFACE DE GESTION NUMÉRIQUE - FORFAIT MENSUEL - 1ER JANVIER AU 31 DÉCEME				Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-9271)		7 667,68 \$		
No paiement:		S20359	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP		Montant:	1 321,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-09-26	15612659-00	ACHAT D'UN MASQUE COUVRANT LE VISAGE (2023-2422)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2422)		425,18 \$		
2023-09-25	15614370-00	ACHATS DE GANTS (2023-2408)				Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2408)		755,39 \$		
2023-09-28	15593439-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2368)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2368)		141,21 \$		
No paiement:		S20360	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	58199	Nom:	TETRA TECH QI INC.		Montant:	3 625,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-09-26	60831391	SERVICES PROFESSIONNELS - DEVIS D'INSTALLATION POUR COMPTEURS D'EAU (2023-1				Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-1997)		3 625,16 \$		
No paiement:		S20361	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	03918	Nom:	TRAFIC INNOVATION INC		Montant:	1 923,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-09-25	00419698	ACHAT DE POTEAUX POUR NICHOIRES (2023-2480)				Marie-Eve Ferland	Mélicca Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2480)		1 923,59 \$		
No paiement:		S20362	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL		Montant:	1 438,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-09-25	2306-129	SERVICES INFORMATIQUES - 10 AU 23 SEPTEMBRE 2023 (2023-9038)				Francis Blondeau	Jasmin Savard (2023-9038)		1 438,20 \$		
No paiement:		S20363	Date:	2023-10-19	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE		Montant:	1 054,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur		
2023-09-28	25566915	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 25546125 (2023-6872)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6872)		(95,89 \$)		
2023-09-25	25561109	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6872)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6872)		1 246,22 \$		

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2023-10-01 AU 2023-10-23

No paiement: S20363		Date: 2023-10-19	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 1 054,44 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	25566913	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 25546125 (2023-6872)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6872)	(95,89 \$)
Grand total :						1 543 095,85 \$



Transactions bancaires
Du : 2023-10-01 au : 2023-10-23
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Finance	103.91
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	111.71
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	139.54
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	150.60
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	60.53
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	476.39
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	542.26
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	1 122.44
2023-10-03	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	140.28
2023-10-03	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	195.86
2023-10-04	Déductions à la sources - fédéral - période 20	14 898.90
2023-10-04	Déductions à la sources - fédéral - période 20	36 149.58
2023-10-04	Déductions à la sources - provincial - période 20	123 052.72
2023-10-10	Achat carte de crédit	1 609.78
2023-10-10	Salaires nets période 21	316 333.52
2023-10-11	Frais perception comptes de taxes	29.20
2023-10-16	Frais bancaire pour B-CITI	20.10
2023-10-17	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	104 610.00
2023-10-17	Capital émission - VSL-2018-1	579 000.00
2023-10-17	Refinancement - VSL-2018-01	6 395 000.00
2023-10-18	Déductions à la sources - fédéral - période 21	12 524.43
2023-10-18	Déductions à la sources - fédéral - période 21	39 364.57
2023-10-18	Déductions à la sources - provincial - période 21	120 583.88
2023-10-23	Télévirement Isolved	18 224.80
	Total	7 764 445.00

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-août à mi-septembre 2023
Date effective de paiement : 2023-10-10

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Comin Bergonzi, Cassandra	Registre Foncier	Consultations du registre foncier	11.00 \$
Fortier, Daniel	LiquidFiles	Licence - Informatique	347.00 \$
Fournier, Stéphanie	Château Cartier Hôtel & Resort	Hébergement congrès - Approvisionnement (remboursement)	(224.91) \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires (bibliothèque + camps de jour + sports)	183.64 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	42.81 \$
Latulippe, Martin	IGA	Achat de nourriture - Gala des sauveteurs	30.34 \$
	Subway	Achat de nourriture - Gala des sauveteurs	290.25 \$
	Bureau en Gros	Achat de matériel - Aquatique	34.48 \$
	Cosctco	Achat de nourriture - Gala des sauveteurs	331.63 \$
Marquis, Maxime	S/O	Aucune transaction	- \$
Mercure, Mélissa	Asana	Logiciel - Communications	64.84 \$
	Sendinblue	Infolettre - Communications	69.00 \$
	Microsoft	Nuage Microsoft - Informatique	1.51 \$
Painchaud, Éric	La Bouticaire	Cartes-cadeaux - Environnement	100.00 \$
	Les Assoiffés	Cartes-cadeaux - Environnement	100.00 \$
	SAQ	Cartes-cadeaux - Environnement	100.00 \$
	Benny BBQ	Frais de repas - Génie	128.19 \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			1 609.78 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS
Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Disponible 2023	No. résolution	Date du paiement
Festival Classica	55 725.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Corporation développement économique (CDE)	(14 866.64) \$	- \$	- \$	- \$		
RTL - Transport des aînés (1)	41 190.00 \$	51 000.00 \$	47 100.00 \$	3 900.00 \$		
Sous-total	82 048.36 \$	51 000.00 \$	47 100.00 \$	3 900.00 \$		
Autres organismes		54 000.00 \$				
Asphalte diffusion	(7 696.51) \$	- \$	- \$	- \$		
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	- \$	- \$	1 000.00 \$	(1 000.00) \$	2023-01-015	27 janvier 2023
Association de soccer de Saint-Lambert	- \$	- \$	4 500.00 \$	(4 500.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Chloé Derome	- \$	- \$	150.00 \$	(150.00) \$	2023-03-074	31 mars 2023
Club de bowling de Saint-Lambert	4 000.00 \$	- \$	7 000.00 \$	(7 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	- \$	- \$	1 000.00 \$	(1 000.00) \$	2023-01-016	27 janvier 2023
Club de water-polo de Saint-Lambert	- \$	- \$	300.00 \$	(300.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000.00 \$	- \$	25 000.00 \$	(25 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Conservatoire de musique de la Montérégie	5 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
L'Entreclefs	- \$	- \$	5 000.00 \$	(5 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Léa-Jeanne Tremblay	- \$	- \$	950.00 \$	(950.00) \$	2023-01-012	27 janvier 2023
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000.00 \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Société chorale de Saint-Lambert	7 000.00 \$	- \$	7 000.00 \$	(7 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Société d'histoire Mouillepie	3 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société d'horticulture de Saint-Lambert	1 500.00 \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
	40 803.49 \$	54 000.00 \$	57 900.00 \$	(3 900.00) \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	122 851.85 \$	105 000.00 \$	105 000.00 \$	- \$		
(1)						
Janvier à juin 2022	25 625.00 \$		29 845.00 \$	Janvier à juin 2023		
Juillet à décembre 2022	37 274.50 \$		- \$	Juillet à décembre 2023 (à venir)		
Crédit 2022	(21 709.50) \$		- \$	Crédit 2023 (à venir)		
	41 190.00 \$		29 845.00 \$			
Projection 2023 du RTL		51 000.00 \$				



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2)

Dépôt des états comparatifs

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

1. L'état comparatif, au 30 septembre 2023 des revenus et dépenses de l'exercice financier 2023 et de ceux de l'exercice financier 2022 pour la période correspondante;
2. L'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2023 et de ceux prévus au budget adopté pour cet exercice.



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

6 novembre 2023



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Dépenses
- Enjeux budgétaires



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Objectifs

Selon l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. »

- Présenter les résultats au 30 septembre 2023

« Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. »

- Projeter les résultats au 31 décembre 2023

« Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. »



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Revenus

	Projection 2023	Budget 2023	Différence		Réel 2023-09-30	Réel 2022-09-30
			\$	%		
Taxes foncières	53 678 020 \$	53 115 646 \$	562 374 \$	1,1%	40 264 466 \$	37 409 216 \$
Taxes de secteur	80 570 \$	80 570 \$	- \$	0,0%	60 428 \$	59 047 \$
Tarification de l'eau	405 199 \$	376 975 \$	28 224 \$	7,5%	222 592 \$	182 710 \$
Tenant lieu de taxes	1 296 531 \$	1 278 249 \$	18 282 \$	1,4%	1 296 531 \$	1 475 562 \$
Droits de mutation	5 545 215 \$	4 000 000 \$	1 545 215 \$	38,6%	5 195 216 \$	6 612 439 \$
Subventions	2 037 545 \$	2 060 562 \$	(23 017) \$	-1,1%	1 053 699 \$	739 304 \$
Urbanisme, travaux publics, génie et environnement	631 153 \$	437 460 \$	193 693 \$	44,3%	585 012 \$	329 179 \$
Loisirs et vie communautaire	538 185 \$	447 700 \$	90 485 \$	20,2%	495 601 \$	403 785 \$
Aquatique et jeunesse	861 191 \$	729 569 \$	131 622 \$	18,0%	829 133 \$	674 499 \$
Bibliothèque, arts et culture	223 095 \$	203 326 \$	19 769 \$	9,7%	102 099 \$	85 338 \$
Contraventions	653 930 \$	630 000 \$	23 930 \$	3,8%	533 929 \$	460 898 \$
Intérêts et pénalités	1 823 247 \$	745 500 \$	1 077 747 \$	144,6%	1 336 556 \$	494 756 \$
Autres	712 432 \$	829 735 \$	(117 303) \$	-14,1%	139 748 \$	179 118 \$
Affectations	1 043 922 \$	500 724 \$	543 198 \$	108,5%	358 082 \$	537 665 \$
Total des revenus	69 530 235 \$	65 436 016 \$	4 094 219 \$	6,3%	52 473 092 \$	49 643 516 \$



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Revenus (suite)

- **Taxes foncières** : Taxation en fonction des mises à jour du rôle d'évaluation foncière que nous recevons de Longueuil au courant de l'année et des décisions de la CMQ en matière de demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières.
- **Droits de mutation** : 4 transactions totalisant 1 758 567 \$.
 - En excluant ces transactions, les droits de mutation totalisent 3,8M\$.
 - Le nombre de transactions est en diminution d'environ 30 % par rapport à l'année passée.
- **Urbanisme, travaux publics, génie et environnement** : 2 permis totalisant 167 559 \$.



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Revenus (suite)

- **Aquatique et jeunesse** : Principalement attribuable aux camps de jour (+59K\$). Les dépenses correspondantes ont augmenté dans les mêmes proportions.
- **Intérêts et pénalités** : Principalement attribuable aux revenus d'intérêts sur le compte bancaire (+990K\$).
- **Autres** : Montant prévu annuellement de 100K\$ pour la vente d'actifs et aucune vente cette année.
- **Affectations** : Financement provenant de l'excédent de fonctionnement affecté de 544K\$.



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Dépenses

	Projection 2023	Budget 2023	Différence		Réel 2023-09-30	Réel 2022-09-30
	\$	\$	\$	%	\$	\$
Conseil municipal	316 934 \$	381 105 \$	(64 171) \$	-16,8%	239 242 \$	236 392 \$
Subventions aux organismes et partenariats	105 000 \$	105 000 \$	- \$	0,0%	87 746 \$	47 601 \$
Direction générale	375 814 \$	357 745 \$	18 069 \$*	5,1%	280 221 \$	273 278 \$
Urbanisme	838 662 \$	790 028 \$	48 634 \$	6,2%	572 948 \$	479 684 \$
Direction des services administratifs						
Ressources humaines et formation	771 035 \$	794 719 \$	(23 684) \$	-3,0%	519 939 \$	470 542 \$
Communications	405 599 \$	408 451 \$	(2 852) \$	-0,7%	273 539 \$	241 366 \$
Informatique	1 592 475 \$	1 303 903 \$	288 572 \$*	22,1%	923 404 \$	685 413 \$
	2 769 109 \$	2 507 073 \$	262 036 \$	10,5%	1 716 882 \$	1 397 321 \$
Direction du greffe						
Greffe, élections et assurances	1 190 322 \$	1 193 162 \$	(2 840) \$	-0,2%	713 873 \$	759 723 \$
Approvisionnements	374 371 \$	372 437 \$	1 934 \$	0,5%	276 683 \$	239 075 \$
	1 564 693 \$	1 565 599 \$	(906) \$	-0,1%	990 556 \$	998 798 \$
Direction des finances						
Finances et dépenses communes	969 628 \$	1 014 247 \$	(44 619) \$	-4,4%	697 294 \$	669 780 \$

* Mandat sur la situation financière de la Ville financé par le fonds des projets spéciaux (31K\$)

* Plan de transition informatique financé par le fonds des projets spéciaux (227K\$)



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Dépenses (suite)

	Projection 2023	Budget 2023	Différence		Réel 2023-09-30	Réel 2022-09-30
			\$	%		
Direction des travaux publics, du génie et de l'environnement						
Administration et brigadiers	818 170 \$	851 347 \$	(33 177) \$	-3,9%	567 122 \$	651 054 \$
Voirie	3 162 669 \$	2 947 962 \$	214 707 \$	7,3%	2 256 746 \$	1 979 965 \$
Aqueduc et égouts	968 115 \$	928 283 \$	39 832 \$	4,3%	695 022 \$	696 957 \$
Bâtiments	2 358 131 \$	2 423 316 \$	(65 185) \$	-2,7%	1 733 142 \$	1 589 225 \$
Mécanique	1 777 115 \$	1 617 771 \$	159 344 \$	9,8%	1 407 378 \$	1 212 635 \$
Parcs	1 691 911 \$	1 502 475 \$	189 436 \$	12,6%	1 268 618 \$	1 052 004 \$
Génie	467 226 \$	305 329 \$	161 897 \$*	53,0%	238 769 \$	191 799 \$
Environnement, matières résiduelles et foresterie	3 035 644 \$	3 069 403 \$	(33 759) \$	-1,1%	2 114 356 \$	1 721 409 \$
	14 278 981 \$	13 645 886 \$	633 095 \$	4,6%	10 281 153 \$	9 095 048 \$
Direction de la culture et des loisirs						
Administration	424 285 \$	429 908 \$	(5 623) \$	-1,3%	305 804 \$	310 175 \$
Loisirs et vie communautaire	680 447 \$	689 503 \$	(9 056) \$	-1,3%	471 312 \$	431 956 \$
Aquatique et jeunesse	1 336 793 \$	1 255 395 \$	81 398 \$	6,5%	1 155 400 \$	918 976 \$
Bibliothèque, arts et culture	1 757 448 \$	1 763 300 \$	(5 852) \$	-0,3%	1 227 641 \$	1 087 742 \$
	4 198 973 \$	4 138 106 \$	60 867 \$	1,5%	3 160 157 \$	2 748 849 \$

* Mandat d'étude de vétusté du bâtiment de l'hôtel de ville financé par le fonds des projets spéciaux (100K\$) et plan directeur des égouts et des mesures de débits financé par le fonds vert (94K\$)



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Dépenses (suite)

	Projection 2023	Budget 2023	Différence		Réel 2023-09-30	Réel 2022-09-30
			\$	%		
Contributions de l'employeur	3 412 936 \$	3 410 035 \$	2 901 \$	0,1%	2 743 042 \$	2 530 394 \$
Paieement comptant progressif	3 750 000 \$	3 750 000 \$	- \$	0,0%	2 812 500 \$	2 625 000 \$
Service de la dette	6 769 451 \$	6 782 394 \$	(12 943) \$	-0,2%	5 389 932 \$	5 821 324 \$
Quote-part - Agglomération	26 312 122 \$	26 312 122 \$	- \$	0,0%	19 538 599 \$	18 882 380 \$
Quote-part - CMM	687 917 \$	676 676 \$	11 241 \$	1,7%	687 917 \$	656 422 \$
Total des dépenses	66 350 220 \$	65 436 016 \$	914 204 \$	1,4%	49 198 189 \$	46 462 271 \$
Surplus (déficit) anticipé			3 180 015 \$		3 274 903 \$	3 181 245 \$



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Dépenses (suite)

- **Travaux publics - Voirie** : Augmentation principalement attribuable au déneigement (+177K\$), car optimisation de 150K\$ prévue au budget.
- **Travaux publics - Mécanique** : Augmentation principalement attribuable à l'entretien et réparation des véhicules (+112K\$).
- **Travaux publics - Parcs** : Augmentation principalement attribuable à une plus grande affectation des cols bleus aux parcs (+195K\$) par rapport à la répartition budgétée.



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Enjeux budgétaires

- **Inflation**

- IPC moyen de janvier à septembre 2023 = 5,4 %
- IPC septembre 2022 vs septembre 2023 = 5,0 %

- **Masse salariale**

- Intégration de l'équipe informatique
- Protocole et conventions collectives en vigueur :
 - Cadres -> Jusqu'au 31 décembre 2026
 - Cols bleus -> Jusqu'au 31 décembre 2025
 - Piscines -> Jusqu'au 31 décembre 2026
- À venir :
 - Cols blancs -> Convention échue depuis le 31 décembre 2019
 - Brigadiers -> Convention échue depuis le 31 décembre 2022



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Enjeux budgétaires (suite)

- **Quote-part à l'agglomération de Longueuil**
 - L'inflation et les investissements prévus auront un impact à la hausse sur la quote-part qui représentait 40,2 % du budget et 50,8 % du compte de taxes 2023.
- **Volatilité de certains revenus**
 - Les droits de mutation provenant des transactions importantes ne sont pas intégrés au budget puisqu'elles ne sont pas récurrentes et une diminution de celles-ci entraînerait un impact important sur la taxation.
 - Les hausses successives du taux directeur ont permis de générer des revenus d'intérêts bancaires élevés. Cependant, ces revenus doivent être intégrés prudemment au budget puisqu'une diminution de ceux-ci entraînerait un impact important sur la taxation.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 3 au 24 octobre 2023.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 3 au 24 octobre 2023

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2023-10-08	Nomination	Juan Arias Ramon	Ouvrier de la voie publique	Direction du génie, environnement et travaux publics / Service des travaux publics	Cols Bleus	Permanent

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Renouvellement du contrat 23GN10SP- Services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisation environnementale**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance régulière du 13 février 2023, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2023-02-042, adjugé le contrat n° 23GN10SP à l'entreprise *DEC ENVIRO.*, pour une période initiale de dix (10) mois, soit du 13 février 2023 au 31 décembre 2023 avec une option de renouvellement d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement* souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services professionnels n° 23GN10SP ayant pour objet les services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisation environnementale pour une période d'un (1) an, avec l'entreprise *DEC ENVIRO*; la valeur du contrat étant évaluée à 449 941,24 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense dans des projets à être approuvés. La source de financement sera déterminée pour chacun de ces projets.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Renouvellement du contrat 22TP08 - Services d'entretien ménager de deux bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance régulière du 5 décembre 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-12-396, adjugé le contrat n° 22TP08 à l'entreprise *Groupe Laberge Inc.*, pour une période initiale d'un (1) an, soit du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1ère option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22TP08 ayant pour objet les services d'entretien ménager de deux bâtiments municipaux, pour une période d'un (1) an, avec l'entreprise Groupe Laberge Inc.; la valeur du contrat étant évaluée à 132 837,68 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-881-00-522 et 02-871-00-522.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Renouvellement du contrat 22TP09 - Services d'entretien ménager au 2035 av. Victoria**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance régulière du 5 décembre 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-12-397, adjugé le contrat n° 22TP09 à l'entreprise *Entretien 4M Inc.*, pour une période initiale d'un (1) an, soit du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement* souhaite se prévaloir de la 1^{ère} option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22TP09 ayant pour objet les services d'entretien ménager au 2035, av. Victoria, pour une période d'un (1) an, avec l'entreprise *Entretien 4M Inc.*; la valeur du contrat étant évaluée à 20 436,12 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-812-00-522.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4)

Renouvellement des baux en lien avec la relocalisation des employés de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-152 autorisant le directeur général à négocier et signer tout bail pour relocaliser les employés de l'hôtel de ville pour une durée de deux ans avec options de renouvellement;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, le renouvellement des baux pour une période additionnelle de 2 ans.

D'IMPUTER la dépense estimée à 135 452,05 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-812-00-511 pour la location du local pour le service de l'urbanisme, permis et inspection pour une période de deux ans soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026.

D'IMPUTER la dépense estimée à 234 021,26 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-812-00-511 pour la location du local pour les services administratifs pour une période de deux ans soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026.

D'IMPUTER la dépense estimée à 107 404,52 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-813-00-511 pour la location du local pour la mairie et à la direction générale pour une période de deux ans soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.5)

Adjudication du contrat 23TP13 - Amélioration du système de réfrigération de l'aréna

D'ADJUGER le contrat n° 23TP13, ayant pour objet l'amélioration du système de réfrigération de l'aréna, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Entreprises de réfrigération L.S. Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 82 417,53 \$, toutes taxes comprises.

D'AUTORISER la dépense de 90 659,28 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 82 417,53 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10% (8 241,75 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*.

D'IMPUTER la dépense à la réserve financière pour immobilisations.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.6)

Adjudication du contrat 23ENV10 - Fourniture et plantation d'arbres

D'ADJUGER le contrat n° 23ENV10 ayant pour objet la fourniture et la plantation d'arbres, pour une période de trois (3) ans, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat pour la période ferme de trois (3) ans étant de 398 512,51 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1)

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 comme suit :

- le lundi 15 janvier à 19 h 30;
 - le lundi 12 février à 19 h 30;
 - le lundi 18 mars à 19 h 30;
 - le lundi 15 avril à 19 h 30;
 - le lundi 13 mai à 19 h 30;
 - le lundi 10 juin à 19 h 30;
 - le mardi 2 juillet à 19 h 30;
 - le lundi 19 août à 19 h 30;
 - le lundi 16 septembre à 19 h 30;
 - le lundi 7 octobre à 19 h 30;
 - le lundi 4 novembre à 19 h 30;
 - le lundi 2 décembre à 19 h 30.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

Dépôt du procès-verbal de correction - Règlement 2023-215

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant au Règlement de zonage (2023-215).

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



PROCÈS-VERBAL de correction du règlement 2023-215 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Lambert, confirme avoir apporté des corrections au Règlement de zonage 2023-215 adopté par le Conseil lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023, afin de corriger des erreurs évidentes à la simple lecture des documents fournis à l'appui de la décision.

- La première correction consiste à rajouter l'usage intitulé « *Éducation* » pour les zones PB-19, PB-20, PB-21 et PB-24 à la grille des usages et normes en annexe 2 du règlement de zonage.
- La seconde correction consiste à retirer l'usage intitulé « *SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T), utilité publique (Classe B)* » pour les zones RB-1 à RB-8, RC-1 à RC-9, RD-1 à RD-16, RD-18 à RD-28, RE-1 à RE-7, CA-1 à CA-5, CB-1, CB-3 à CB-7, MI-1 à MI-13, PA-1 à PA-33, PB-2 à PB-9, PB-11, PB-12, PB-14, PB-16, PB-19 à PB-21 et PB-23 à PB-27 à la grille des usages et normes en annexe 2 du règlement de zonage.

Et j'ai signé à Saint-Lambert le 6 novembre 2023.

Cassandra Comin Bergonzi

Greffière



APPELLATION DE LA ZONE	RA-1	RA-2	RA-3	RA-4	RA-5	RA-6
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
HABITATION (H)						
Unifamiliale (Classe A)	•	•	•	•	•	•
Bifamiliale (Classe B)						
Trifamiliale (Classe C)						
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)						
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)						
Collective (Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée					•	•	•
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾
	min.	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾
Arrière (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
BÂTIMENT							
Étage	min.	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	1	2	2	2
Hauteur (m)	min.						
	max.	10	10	7	10	10	10
Superficie d'implantation (m²)	min.	60	60	60	60	60	60
Taux d'implantation au sol (%)	max.	35	35	35	33,33 ⁽²⁾	33,33 ⁽²⁾	33,33
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	1 000	690	690	500	500	500
Largeur (m)	min.	20	20	20	15	15	15
Profondeur (m)	min.	30	25	25	25	25	25

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•	•	•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
1. La marge latérale minimale pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture est de 1,9 m. 2. Sauf pour les habitations contiguës, pour lesquelles le taux d'implantation maximal est de 50 %. 3. Est prohibé d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher existante incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté. Est prohibé une intervention ayant pour effet d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande. Est prohibé d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 %. Est prohibée une intervention ayant pour effet d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 % de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	RA-7	RA-8	RA-9	RA-10	RA-11	RA-12
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
HABITATION (H)						
Unifamiliale (Classe A)	•	•	•	•	•	•
Bifamiliale (Classe B)						
Trifamiliale (Classe C)						
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)						
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)						
Collective (Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée		•	•		•		
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5 ⁽³⁾	4,5	4,5	4,5	4,5 ⁽²⁾
Latérales (m)	min.	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	2,4
	min.	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	2,4
Arrière (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	9
BÂTIMENT							
Étage	min.	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	1	1	2	2
Hauteur (m)	min.						
	max.	10	10	7	7	10	10
Superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60	60	60	60	60
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	33,33	35	35	33,33	33,33
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	500	500	690 ⁽⁴⁾	690	500 ⁽⁶⁾	690 ⁽⁸⁾
Largeur (m)	min.	15	15	20 ⁽⁵⁾	20	15 ⁽⁷⁾	20 ⁽⁹⁾
Profondeur (m)	min.	25	25	25	25	25	27 ⁽¹⁰⁾

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•			•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES						
	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11) (12)
1.	La marge latérale minimale pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture est de 1,9 m.					
2.	Pour les lots sis aux 234, 236, 238, 240, 242, 244 et 246 rue de Lorraine, la marge avant est de 2,4 m.					
3.	La marge avant est de 6 mètres sur l'avenue de Bolton, entre la rue Riverside et l'avenue Casgrain.					
4.	Les lots adjacents au boulevard Montrose doivent avoir une superficie minimale de 750 m ²					
5.	Les lots adjacents au boulevard Montrose doivent avoir un frontage minimal de 30 m.					
6.	Les lots adjacents au boulevard Houde doivent avoir une superficie minimale de 750 m ²					
7.	Les lots adjacents au boulevard Houde doivent avoir un frontage minimal de 22 m.					
8.	Les lots adjacents à la rue du Limousin (2 394 139, 2 394 046, 2 394 044, 2 394 041, 2 394 039, 2 394 037) doivent avoir une superficie minimale de 720 m ²					
9.	Les lots adjacents à la rue du Limousin (2 394 139, 2 394 046, 2 394 044, 2 394 041, 2 394 039, 2 394 037) doivent avoir un frontage minimal de 22 m.					
10.	Les lots adjacents à la rue de Lorraine (2 394 011, 2 394 008, 2 394 005, 2 394 002, 2 393 901, 2 626 969, 2 627 001, 2 394 014, 2 394 106, 2 394 015, 2 394 107) doivent avoir une profondeur minimale de 23,5 m.					
11.	Est prohibé d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher existante incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté. Est prohibé une intervention ayant pour effet d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande. Est prohibé d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 %. Est prohibée une intervention ayant pour effet d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 % de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande.					
12.	Nonobstant toute disposition contraire, une clôture d'une hauteur maximale de 1,85 mètre est autorisée en cour avant en prolongement d'une clôture en cour avant-secondaire et arrière le long de l'emprise du boulevard Simard.					

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	RA-13	RA-14	RA-15	RA-16	RA-17	RA-18
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
HABITATION (H)						
Unifamiliale (Classe A)	•	• ⁽⁴⁾	•	•	•	•
Bifamiliale (Classe B)		• ⁽⁴⁾				
Trifamiliale (Classe C)		• ⁽⁴⁾				
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)						
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)						
Collective (Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro				•	•		
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	7,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	2,4	5	1,2 ^{(1) (2)}	1,2 ^{(1) (2)}	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾
	min.	2,4	5	1,2 ^{(1) (2)}	1,2 ^{(1) (2)}	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾
Arrière (m)	min.	9	9	9	9	9	9
BÂTIMENT							
Étage	min.	1	1	2	2	2	2
	max.	2	2	2	2	2	2
Hauteur (m)	min.						
	max.	10	10	10	10	10	10
Superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60	54	54	60	60
Taux d'implantation au sol (%)	max.	27 ⁽³⁾	33,33	33,33	33,33	33,33	33,33
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	750	4 000	315	315	315	315
Largeur (m)	min.	25	30	10,5	10,5	10,5	10,5
Profondeur (m)	min.	30	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•	•	•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
		(5) (6)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)
1.	La marge latérale minimale pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture est de 1,9 m.						
2.	Pour une habitation située à la ligne latérale zéro, la marge latérale totale est fixée à 2,8 m.						
3.	Le taux d'implantation maximal est porté à 15 % pour les terrains situés entre la rue de Bretagne et l'emprise de la route 132 (portant les numéros civiques pairs).						
4.	Dans cette zone, sont autorisées pourvu que l'architecture et l'apparence extérieure de l'habitation soient respectées intégralement.						
5.	Est prohibé d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher existante incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté.						
	Est prohibé une intervention ayant pour effet d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande.						
	Est prohibé d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 %.						
	Est prohibée une intervention ayant pour effet d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 % de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande.						
6.	Aucun bâtiment ne peut être construit sur le lot 2 391 994, sauf une piscine extérieure, une remise ou une clôture, selon les règlements en vigueur.						

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	RA-19	RB-1	RB-2	RB-3
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES				
HABITATION (H)				
Unifamiliale (Classe A)	•	•	•	•
Bifamiliale (Classe B)		•	•	•
Trifamiliale (Classe C)		•		•
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)				
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)				
Collective (Classe F)				
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)				
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)				
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)				
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée			•	•	•	•	•
Contiguë			•			•	
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	2,5	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	2,5
	min.	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	2,5	1,2 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	2,5
Arrière (m)	min.	9	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	2	2	2
	max.	2	2	2	2	2	2
Hauteur (m)	min.						
	max.	10	10	10	10	10	10
Superficie d'implantation (m ²)	min.	60					
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	35 ⁽²⁾	35	35	35	35
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	315	600 ⁽³⁾⁽⁴⁾	600 ⁽³⁾	600 ⁽⁵⁾	600 ⁽³⁾⁽⁴⁾	600 ⁽³⁾
Largeur (m)	min.	10,5	18 ⁽³⁾⁽⁴⁾	18 ⁽³⁾	18 ⁽⁵⁾	18 ⁽³⁾⁽⁴⁾	18 ⁽³⁾
Profondeur (m)	min.	30	25	25	25	25	25

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•	•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES						
	(6)					
1 - La marge latérale minimale pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture est de 1,9 m. 2 – Sauf pour les habitations contiguës, pour lesquelles le coefficient d'emprise au sol maximal est de 50 %. 3 - Pour les bâtiments jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : -Superficie : 500 m² -Largeur : 15 m -Profondeur : 25 m 4 - Pour les bâtiments contigus, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : -Superficie : 400 m² -Largeur : 10 m -Profondeur : 25 m 5 - Pour les bâtiments jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : -Superficie : 500 m² -Largeur : 18 m -Profondeur : 25 m 6 - Est prohibé d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher existante incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté. Est prohibé une intervention ayant pour effet d'agrandir un bâtiment unifamilial de plus du double de sa superficie de plancher incluant la superficie d'un garage attaché existant ou projeté de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande. Est prohibé d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 %. Est prohibée une intervention ayant pour effet d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial de plus de 50 % de manière cumulative au cours d'une période de 60 mois précédant la demande.						
AMENDEMENTS						



APPELLATION DE LA ZONE		RB-4	RB-5	RB-6	RB-7	RB-8	
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES							
HABITATION (H)							
Unifamiliale (Classe A)		•	•		•	•	
Bifamiliale (Classe B)		•	•	•		•	
Trifamiliale (Classe C)			•	•		•	
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)							
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)							
Collective (Classe F)							
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)							
INDUSTRIE (I)							
Industrie existante (Classe A)							
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert (Classe A-1)		•	•	•	•	•	
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Utilité publique (Classe B)		•	•	•	•	•	

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis				(7)			

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	
Jumelée		•	•	•		•	
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Latérales (m)	min.	1,2 ⁽¹⁾	2,5 ⁽¹⁾	1,15	2,5	2,5	
	min.	1,2 ⁽¹⁾	2,5 ⁽¹⁾	2,8	2,5	2,5	
Arrière (m)	min.	7,5	7,5	7,5	9	7,5	
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2			2	
	max.	2	2	2	3	2	
Hauteur (m)	min.						
	max.	10	10				
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	35	35	35	50	35	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.				75		
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	600 ⁽²⁾	600 ⁽²⁾	500 ⁽³⁾⁽⁴⁾	600	375	
Largeur (m)	min.	18 ⁽²⁾	18 ⁽²⁾	15 ⁽³⁾⁽⁴⁾	20	15	
Profondeur (m)	min.	25 ⁽²⁾	26 ⁽²⁾	25 ⁽³⁾⁽⁴⁾	25	25	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés					•		
Contrainte sonore/vibrations			•		•	•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)					•		

NOTES							
		(5)	(6)	(8)			
1 - Pour les habitations unifamiliales, les marges latérales minimales sont de 1,2 m et de 1,9 m pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture. 2 - Pour les bâtiments jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : - Superficie : 500 m ² - Largeur : 15 m - Profondeur : 25 m 3 - Pour les bâtiments bifamiliaux jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : - Superficie : 450 m ² - Largeur : 13,5 m - Profondeur : 25 m 4 - Pour les bâtiments trifamiliaux, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : - Superficie : 600 m ² - Largeur : 18 m - Profondeur : 25 m 5 – Malgré toute disposition contraire, 2 cases de stationnement sont requises pour une habitation trifamiliale dont un des logements est aménagé dans un sous-sol ou dans une cave. 6 - Aucun stationnement extérieur n'est autorisé dans la cour avant et aucune porte à un stationnement intérieur n'est autorisée en façade d'un bâtiment d'habitation. 7 – Sont spécifiquement autorisés les usages du groupe Commerce de la classe B-4 et les usages existants au [insérer la date d'entrée en vigueur du présent règlement], des classes A, B-1 et D-1 sur les terrains sur lesquels ils sont exercés. 8 - Dans cette zone une entrée charretière et une aire de stationnement sont spécifiquement interdit dans une cour ayant front sur l'avenue Saint-Denis.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RC-1		RC-2			
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES							
HABITATION (H)							
Unifamiliale	(Classe A)			•			
Bifamiliale	(Classe B)	•		•			
Trifamiliale	(Classe C)	•		•			
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)		•		•		
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)						
Collective	(Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•		
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•		

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•		
Jumelée		•		•			
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
Latérales (m)	min.	2,5	3	3	3		
	min.	2,5	1,9	1,9	1,9		
Arrière (m)	min.	7,5	9	9	9		
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	2		
	max.	2	3	3	3		
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.	60	60	60	60		
Taux d'implantation au sol (%)	max.	35	33,33	33,33	33,33		
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	690	690	690	690		
Largeur (m)	min.	21	21	21	27		
Profondeur (m)	min.	27	27	21	27		

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations		•	•				
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RC-3			RC-4		
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES							
HABITATION (H)							
Unifamiliale	(Classe A)	•					
Bifamiliale	(Classe B)		•		•		
Trifamiliale	(Classe C)				•		
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)			• ⁽⁵⁾		•	
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)						
Collective	(Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•	•	
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•	

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée				•	•	•	
Jumelée	• ⁽¹⁾	• ⁽¹⁾		• ⁽⁶⁾	• ⁽⁶⁾		
Contiguë	•	•					
À la ligne zéro	•						
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Latérales (m)	min.	1,9 ^{(2) (3)}	1,9	1,9	1,9	1,9	
	min.	1,9 ^{(2) (3)}	1,9	1,9	1,9	1,9	
Arrière (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	2	2	
	max.	2	2	2	2	2	
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60 ⁽⁴⁾	60	60	60	
Taux d'implantation au sol (%)	max.	35	35	35	35	35	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	375	375	690	690	690	
Largeur (m)	min.	13,5	13,5	21	21	21	
Profondeur (m)	min.	25	25	27	27	27	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•		
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
1 - Pour les bâtiments jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : -Superficie : 240 m² -Largeur : 7 m -Profondeur : 30,5 m 2 - Pour un bâtiment à ligne latérale zéro, la marge latérale totale est fixée à 3,5 m. 3 - Dans cette zone, pour les habitations unifamiliales jumelées, la marge latérale totale applicable est de 1,9 m. 4 - Dans cette zone, pour les habitations unifamiliales jumelées, la superficie d'implantation minimale est de 50 m ² . 5 - Limités aux bâtiments dont les logements sont contigus et comprenant un maximum 8 logements. Chaque logement doit avoir au moins 5,48 m de largeur. 6 - Pour les bâtiments jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : -Superficie : 600 m² -Largeur : 18 m -Profondeur : 25 m²							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RC-5	RC-6	RC-7	RC-8	RC-9
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
HABITATION (H)						
Unifamiliale (Classe A)			•	•		
Bifamiliale (Classe B)	•		•	•		
Trifamiliale (Classe C)	•		•	•		
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)		• ⁽¹⁾			•	•
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)						•
Collective (Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)						
COMMERCE (C)						
Salle de représentation culturelle (Classe E-1)					•	
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)						
Administration (Classe A-1)					•	•
Culture, sport et loisirs (Classe A-2)					•	•
Garderie (Classe A-5)					•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée		• ⁽²⁾		•	•	•	•
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	1,9	1,9	1,2 ⁽⁴⁾	1,2 ⁽⁴⁾	3	3
	min.	1,9	1,9	1,2 ⁽⁴⁾	1,2 ⁽⁴⁾	3	3
Arrière (m)	min.	9	9	7,5	7,5	7,5	7,5
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	1	2	2
	max.	2	2	2	2	4	4
Hauteur (m)	min.						
	max.			10	10	15	15
Superficie d'implantation (m²)	min.	60	60	60	60		
Taux d'implantation au sol (%)	max.	35	35	33,33	33,33	50	70
Coefficient d'occupation du sol	max.					1,8	2,5
	min.					75	75
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	690 ⁽²⁾	690	500	500	500	500
Largeur (m)	min.	21 ⁽²⁾	21	15	15	20	20
Profondeur (m)	min.	27 ⁽²⁾	27	25	25	25	25

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•					
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(3)	(3)					
1 - Limité aux bâtiments de 8 logements et moins. 2 - Pour les bâtiments jumelés, les normes minimales de lotissement sont les suivantes : - Superficie : 600 m² - Largeur : 18 m - Profondeur : 25 m 3 - Nonobstant les dispositions de la section 8.3, chaque logement peut disposer d'une entrée charretière à la rue pour véhicules automobiles; chacune des entrées doit avoir un maximum de 3,5 m de largeur et être indépendant, sauf si chacun des logements dispose d'un garage et si la distance entre deux portes de garage est de moins de 1,2 m, auquel cas les entrées peuvent être jumelées. 4 - La marge latérale minimale pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture est de 1,9 m.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RD-1	RD-2	RD-3	RD-4	RD-5	RD-6
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES							
HABITATION (H)							
Unifamiliale	(Classe A)						
Bifamiliale	(Classe B)						
Trifamiliale	(Classe C)						
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)			•	•	•	•
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)	•	•	•	•	•	•
Collective	(Classe F)						
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	3
	min.	3	3	3	3	3	3
Arrière (m)	min.	9	7,5	9	5,5	9	9
BÂTIMENT							
Étage	min.	4	2	2	2	2	2
	max.	6	4	6	4	4	3
Hauteur (m)	min.						
	max.				13	13	
Superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60	60	60	60	60
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	35	33,33	33,33	50	30
Coefficient d'occupation du sol	max.						
	min.					75	75
Densité résidentielle nette (log./ha)	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Largeur (m)	min.	30	30	25	25	25	30
Profondeur (m)	min.	30	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés					•	•	
Contrainte sonore/vibrations		•	•	•	•		
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
				(1)(2)			
1 - Nonobstant les dispositions de la section 8.3, chaque logement peut disposer d'une entrée charretière à la rue pour véhicules automobiles; chacune des entrées doit avoir un maximum de 3,5 m de largeur et être indépendant, sauf si chacun des logements dispose d'un garage et si la distance entre deux portes de garage est de moins de 1,2 m, auquel cas les entrées peuvent être jumelées. 2 - Nonobstant toute disposition du présent règlement, les dispositions particulières suivantes s'appliquent à toute nouvelle construction : a. Le nombre d'étages peut être augmenté à 5 et la hauteur augmentée à 16 mètres pour tout bâtiment construit à plus de 50 m des limites de la zone RB-3. b. La marge minimale avant est fixée à 2,9 m du côté est de la rue Waterman. c. Pour un terrain de coin transversal, la profondeur minimale de la cour arrière peut être réduite à 5,5 m. d. Les constructions entièrement souterraines servant à des fins de stationnement et qui ne dépassent pas de plus de 1,4 m le niveau du centre de la rue peuvent empiéter dans les marges, sans limite de superficie. La superficie au sol de ces constructions n'est pas incluse dans la superficie d'implantation du bâtiment principal pour le calcul du taux d'implantation.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	RD-7	RD-8	RD-9	RD-10	RD-11
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES					
HABITATION (H)					
Unifamiliale (Classe A)			•	• ⁽²⁾	
Bifamiliale (Classe B)			•		
Trifamiliale (Classe C)					
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)	•			•	•
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)	•	•	•	• ⁽²⁾	
Collective (Classe F)			•		
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)					
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)					
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)					
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée				•			
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	7,5	4,5	4,5 ⁽³⁾
Latérales (m)	min.	3	3	1,5	6	3	3
	min.	3	3	1,5	6	3	3
Arrière (m)	min.	9	9	5	9	9	9
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	3	2	2
	max.	3	6	2	9 ⁽¹⁾	2	3
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60				
Taux d'implantation au sol (%)	max.	35	33,33	30	30	30	30
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	1 000	1 000	500	1 000	1 000	1 000
Largeur (m)	min.	30	30	15	25	30	30
Profondeur (m)	min.	30	30	25	30	30	30

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés						•	
Contrainte sonore/vibrations				•	•		
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
1 - Dans cette zone, le nombre d'étages maximal est de 6 pour les bâtiments situés à l'intérieur de 25 m, à partir de l'emprise de l'avenue Victoria et de l'emprise de la rue Cartier. 2 - Limités aux bâtiments dont les logements sont contigus. 3 - Sauf sur le boulevard Simard, où la marge minimale avant est de 9 m.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RD-12	RD-13	RD-14
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES				
HABITATION (H)				
Unifamiliale (Classe A)	•			
Bifamiliale (Classe B)		•		
Trifamiliale (Classe C)		•		
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)			•	• ⁽⁴⁾
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)			• ⁽³⁾	
Collective (Classe F)				
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)				
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)				
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)				
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	
Jumelée	•						
Contiguë	•						
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	10	4,5	
Latérales (m)	min.	3	3	3	10	3	
	min.	3	3	3	10	3	
Arrière (m)	min.	7,5	7,5	7,5	20	9	
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	8	2	
	max.	2	3	3	12	4	
Hauteur (m)	min.						
	max.					13	
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	30	30	30	17	33,33	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	132	670	670	4 000	1 000	
Largeur (m)	min.	4,88	22	22	50	25	
Profondeur (m)	min.	25	25	25	60	30	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés			•	•			
Contrainte sonore/vibrations				•	•		
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(1)	(1)	(1)	(2)			
1 - Nonobstant les dispositions de la section 8.3, chaque logement peut disposer d'une entrée charretière à la rue pour véhicules automobiles; chacune des entrées doit avoir un maximum de 3,5 m de largeur et être indépendant, sauf si chacun des logements dispose d'un garage et si la distance entre deux portes de garage est de moins de 1,2 m, auquel cas les entrées peuvent être jumelées. 2 - Au moins 75 % des logements doivent avoir 80 m ² ou plus de superficie. 3 - Un bâtiment comportant de l'équipement de loisirs et desservant plusieurs bâtiments d'un même projet n'est pas soumis aux distances minimales requises par rapport aux limites de terrains. 4 - Limités aux bâtiments dont les logements sont contigus et non superposés.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RD-15		RD-16	RD-18	
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
HABITATION (H)						
Unifamiliale	(Classe A)	•				
Bifamiliale	(Classe B)	•				
Trifamiliale	(Classe C)					
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)		•	•	•	
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)		•	•	•	
Collective	(Classe F)					
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)					
COMMERCE (C)						
Récréation extérieur	(Classe E-3)					
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•	
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)						
MODE D'IMPLANTATION						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
Contiguë						
À la ligne zéro						
MARGE						
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	
Latérales (m)	min.	3	3	3 ⁽¹⁾	3	
	min.	3	3	3 ⁽¹⁾	3	
Arrière (m)	min.	9	9	9	9	
BÂTIMENT						
Étage	min.	1	4		2	
	max.	2	8	3	6	
Hauteur (m)	min.					
	max.					
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	33,33	33,33	50	
Coefficient d'occupation du sol	max.					
	min.					
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.					
	max.					

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)						
LOT						
Superficie (m ²)	min.	1 000	1 000	1 000	1 000	
Largeur (m)	min.	25	25	30	30	
Profondeur (m)	min.	30	30	30	30	

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés			•			
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•		•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES						
			(2)			
1 - La marge latérale totale peut être diminuée à 4,5 m. 2 - Aucun stationnement extérieur n'est autorisé dans la cour avant et aucune porte à un stationnement intérieur n'est autorisée en façade d'un bâtiment d'habitation.						

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RD-19	RD-20	RD-21	RD-22	RD-23
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
HABITATION (H)						
Unifamiliale	(Classe A)	•				
Bifamiliale	(Classe B)	•				
Trifamiliale	(Classe C)	•				
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)		•	•	•	
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)		•		•	•
Collective	(Classe F)					
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)					
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée			•	•	•	•	•
Jumelée		• ⁽¹⁾					
Contiguë		•					
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	7,5	7,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	3	3	2	10	3	3
	min.	3	3	2	10	3	3
Arrière (m)	min.	9	9	7,5	10	9	9
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	3	2	2	2
	max.	3	3	3	13	3 ⁽²⁾	4
Hauteur (m)	min.						
	max.						12
Superficie d'implantation (m ²)	min.					60	
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	33,33		30	40	40
Coefficient d'occupation du sol	max.						1,2
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.					75	75
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	1 000	1 000	700	1 000	1 000	1 000
Largeur (m)	min.	30	30	21	30	30	30
Profondeur (m)	min.	30	30	21	30	30	30

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés		•	•			•	
Contrainte sonore/vibrations		•	•	•	•	•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
		•					
1 - Pour les habitations trifamiliales uniquement. 2 - La hauteur maximale est de 4 étages pour tout bâtiment situé à plus de 30 mètres de la zone RA-19.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RD-24	RD-25	RD-26	RD-27	RD-28	
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES							
HABITATION (H)							
Unifamiliale (Classe A)							
Bifamiliale (Classe B)							
Trifamiliale (Classe C)							
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)		•	•	•	•	•	
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)		•		•	•	•	
Collective (Classe F)							
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Classe G)							
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert (Classe A-1)		•	•	•	•	•	
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Utilité publique (Classe B)		•	•	•	•	•	

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis					(2)		

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5 ⁽¹⁾	4,5	4,5	4,5	
Latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	
	min.	3	3	3	3	3	
Arrière (m)	min.	9	9	9	9	9	
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	2	2	
	max.	3	3	3	3	6	
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m ²)	min.			60	60		
Taux d'implantation au sol (%)	max.	45	35	35	35	50	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.					75	
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Largeur (m)	min.	30	30	30	30	30	
Profondeur (m)	min.	30	30	30	30	30	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés		•					
Contrainte sonore/vibrations						•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
1 - Sauf sur le boulevard Simard, où la marge minimale avant est de 9 m. 2 - Au rez-de-chaussée des bâtiments ayant front sur la rue Saint-Georges, sont autorisés les usages des classes A, B-1 et B-5 du groupe Commerce ainsi que les usages suivants : a. Un café (classe D-1 du groupe Commerce); b. Un bar laitier (classe D-2 du groupe Commerce); c. Une garderie (classe B-2 du groupe Commerce et classe A-5 du groupe Installation Communautaire) d. Un centre communautaire (classe A-2 du groupe Installation Communautaire)							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RE-1	RE-2	RE-3	RE-4	RE-5	RE-6
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES							
HABITATION (H)							
Unifamiliale	(Classe A)						
Bifamiliale	(Classe B)						
Trifamiliale	(Classe C)						
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)			•			•
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)	•	•	•	•	•	•
Collective	(Classe F)	•		•	•	•	•
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)	•		•	•	•	•
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis	(1)						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	10	4,5
Latérales (m)	min.	3	6	2,5	3	10	6
	min.	3	6	2,5	3	10	6
Arrière (m)	min.	9	9	9	9	29	9
BÂTIMENT							
Étage	min.	4	2	2	6	8	2
	max.	6	12	3	6	12	5
Hauteur (m)	min.						
	max.			12			
Superficie d'implantation (m²)	min.				60	60	
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	35	60	33,33	35	35
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						75
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	1 000	1 000	925	1 000	1 000	1 000
Largeur (m)	min.	30	30	15	30	30	30
Profondeur (m)	min.	30	30	60	30	30	30

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•			
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
							(2)
1 - Les usages de la classe A du groupe Commerce sont autorisés dans une partie ou dans l'ensemble du bâtiment. 2 - Dans cette zone, le nombre d'étages maximal peut être porté à six pour les habitations multifamiliales et collective de classe F et G situées à moins de 120 m de l'emprise du chemin Tiffin, ainsi que pour les habitations multifamiliales des classes D et E situées à moins de 60 m de l'emprise du chemin Tiffin.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		RE-7				
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS						
HABITATION (H)						
Unifamiliale	(Classe A)					
Bifamiliale	(Classe B)					
Trifamiliale	(Classe C)					
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)	•				
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)	•				
Collective	(Classe F)	•				
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	(Classe G)	•				
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•				
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique	(Classe B)	•				

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)						
MODE D'IMPLANTATION						
Isolée		•				
Jumelée						
Contiguë						
À la ligne zéro						
MARGE						
Avant (m)	min.	4,5				
Latérales (m)	min.	3				
	min.	3				
Arrière (m)	min.	9				
BÂTIMENT						
Étage	min.	2				
	max.	4				
Hauteur (m)	min.					
	max.					
Superficie d’implantation (m²)	min.	60				
Taux d’implantation au sol (%)	max.	33,33				
Coefficient d’occupation du sol	max.					
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.					
	max.					

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)						
LOT						
Superficie (m²)	min.	1 000				
Largeur (m)	min.	30				
Profondeur (m)	min.	30				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations						
Plan d’aménagement d’ensemble (PAE)						

NOTES						

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		CA-1	CA-2	CA-3	CA-4	CA-5	CB-1	
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS								
HABITATION								
Unifamiliale	(Classe A)	•	•					
Bifamiliale	(Classe B)	•	•					
Trifamiliale	(Classe C)	•	•				•	
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)	•	•	•	•	•	•	
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)	•	•	•	•	•	•	
Collective	(Classe F)	•						
COMMERCE								
Bureaux et cliniques	(Classe A)	•	•	•	•	•	•	
Commerce d'alimentation et achats courants	(Classe B-1)	•	•	•	•	•	•	
Commerce de biens de consommation	(Classe B-2)	•		•	•	•	•	
Service spécialisé	(Classe B-3)	•		•	•	•	•	
Atelier d'artistes, d'artisans et boutique d'art	(Classe B-4)	•						
Soins personnels	(Classe B-5)	•		•	•	•	•	
Service de réparation et revalorisation	(Classe B-6)		•	•	•	•	•	
Vente de Cannabis	(Classe B-7)					•		
Établissement hôtelier	(Classe C-1)	•		•				
Gîte	(Classe C-2)	•					•	
Résidence de tourisme	(Classe C-3)	•						
Restauration	(Classe D-1)	•		•	•	•		
Bar laitier	(Classe D-2)	•		•	•	•		
Salle de représentation culturelle	(Classe E-1)	•						
Récréation intérieure	(Classe E-2)		•	•				
Exploitant l'érotisme	(Classe E-4)					• ⁽⁹⁾		
Commerce pétroliers	(Classe F-1)		•	•		•		
Vente au détail et service pour véhicules	(Classe F-2)		•					
Commerce lourd et d'entreposage	(Classe G-1)		•					
Para-agricole	(Classe G-2)		•					
Entreprise nécessitant de l'entreposage	(Classe G-3)		•					
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)								
Parc et espace vert	(Classe A)	•	•	•	•	•	•	
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)								
Administration	(Classe A-1)	•		•			•	
Culture, sport et loisirs	(Classe A-2)	•		•			•	
Éducation	(Classe A-3)			•				
Santé et services sociaux	(Classe A-4)	•		•			•	
Garderie	(Classe A-5)	•	•	•	•	•	•	
Sécurité publique	(Classe A-6)		•	•				
Culture, sport et loisirs	(Classe B-1)	•		•				
Éducation	(Classe B-2)	•		•				
Santé et services sociaux	(Classe B-3)	•		•				
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)								
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•	•	

Usages spécifiquement exclus	(1)							
Usages spécifiquement permis								

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolée		•	•	•	•	•	•	
Jumelée		•	•	•	•	•	•	
Contiguë		•	•	•	•		•	
À la ligne zéro								
MARGE								
Avant (m)	min.	4,5 ⁽²⁾	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Latérales (m)	min.	0	1,8	3 ⁽⁶⁾	1,8	4,5	3	
	min.	0	1,8	3 ⁽⁶⁾	1,8	4,5	3	
Arrière (m)	min.	3	3	3 ⁽⁶⁾	3	10	3	
BÂTIMENT								
Étage	min.							
	max.	3	3	5	4	4		
Hauteur (m)	min.							
	max.	11	12	18	16	16	11	
Superficie d'implantation (m ²)	min.							
Taux d'implantation au sol (%)	max.	80	50	60	60	60	60	
Coefficient d'occupation du sol	max.		1,5	2,5	2	2		
	min.		75	75	75	75		
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.							
	max.							

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)								
LOT								
Superficie (m ²)	min.	500	500	700	700	1 000	500	
Largeur (m)	min.	15	15	15	21	30	15	
Profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27	27	

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
Projets intégrés			•	•				
Contrainte sonore/vibrations	•		•				•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)								



NOTES							
	CA-1	CA-2	CA-3	CA-4	CA-5	CB-1	CB-2
	(3) (4) (5)		(7)	(7)	(7) (8)	(4) (10)	
1- Pour cette zone sont spécifiquement exclus : - Les salles de danse, à titre d'usage principal ou complémentaire - Les usages suivants dans des locaux au rez-de-chaussée ayant front sur l'avenue Victoria : a. Un usage du groupe Habitation; b. Un usage de la classe A du groupe Commerce, des bureaux d'optométristes et d'opticiens d'ordonnance, des bureaux de partis politiques en période électorale ou référendaire c. Une clinique médicale avec pharmacie (classe B-1 du groupe Commerce) d. Un studio d'enregistrement, les studios de musiciens, les écoles de musique ou de danse (classe B-4 du groupe Commerce) e. Un centre de conditionnement physique et les centres de yoga, méditation et détente (classe B-5 du groupe Commerce) f. Une garderie (classe B-2 du groupe Commerce et classe A-5 du groupe Installation Communautaire); 2- Sauf pour l'avenue Victoria, où la marge avant est de 1,6 m. Sauf pour le boulevard Desaulniers, où la marge avant est de 1,2 m. Sauf pour la rue Green, où la marge avant est de 0 m. 3- Nonobstant les dispositions du présent règlement, aucune case de stationnement n'est exigée pour les usages du groupe Commerce Dans cette zone, aucune entrée charretière et aucune aire de stationnement ne sont autorisées depuis l'avenue Victoria. Les usages résidentiels sur la rue d'Aberdeen peuvent comporter une aire de stationnement dans les cours et marges avant. 4- Le changement d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel autrement permis dans la zone est prohibé. 5- Sauf du côté des rues Laurier et Victoria, où la marge latérale est de 4,5 m et sauf pour les lots donnant sur une zone résidentielle, la marge latérale minimale est de 18 m. 6- Sauf pour les lots donnant sur une zone résidentielle, la marge arrière minimale est de 18 m. 7- Les locaux au rez-de-chaussée ayant front sur l'avenue Victoria doivent être occupés par un usage autre que résidentiel. 8- Aucun bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 10 m de la limite d'emprise de la rue de Namur. 9- Un commerce de classe E-4 exploitant l'érotisme ne peut être situé à moins de 250 mètres d'une garderie, service de garde d'enfants et d'un lieu d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. 10- Nonobstant les dispositions du présent règlement, aucune case de stationnement n'est exigée pour les usages du groupe Commerce.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		CB-3	CB-4	CB-5	CB-6	CB-7	MI-1	MI-2
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS								
HABITATION								
Unifamiliale	(Classe A)		•				•	•
Bifamiliale	(Classe B)		•	•			•	•
Trifamiliale	(Classe C)		•	•	•		•	•
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)	•		•	•	•	•	•
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)	•		•		•		
COMMERCE								
Bureaux et cliniques	(Classe A)	•	•	•	•	•	•	•
Commerce d'alimentation et achats courants	(Classe B-1)	•	•	• ⁽³⁾	•	•		
Commerce de biens de consommation	(Classe B-2)	•			•	•		
Service spécialisé	(Classe B-3)	•			•	•		•
Atelier d'artistes, d'artisans et boutique d'art	(Classe B-4)	•	•	•	•	•		•
Soins personnels	(Classe B-5)	•	•	•	•	•		
Service de réparation et revalorisation	(Classe B-6)							
Établissement hôtelier	(Classe C-1)				•			
Gîte	(Classe C-2)		•					•
Résidence de tourisme	(Classe C-3)						•	•
Restauration	(Classe D-1)	•			•			
Bar laitier	(Classe D-2)	•		•	•			
Salle de représentation culturelle	(Classe E-1)	•						
Récréation intérieure	(Classe E-2)	•						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)								
Parc et espace vert	(Classe A)	•	•	•	•	•	•	•
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)								
Administration	(Classe A-1)	•	•			•		
Culture, sport et loisirs	(Classe A-2)	•	•			•		
Garderie	(Classe A-5)	•	•					
Culte	(Classe A-7)		•					
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)								
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus	(1)							
Usages spécifiquement permis		(2)						(2)

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolée		•	•	•	•	•	•	•
Jumelée		•	•	•	•	•	•	•
Contiguë			•	•	•			
À la ligne zéro								
MARGE								
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	0	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	1,2	1,2
	min.	3	3	3	3	3	1,2	1,2
Arrière (m)	min.	3	3	5,5	3	3	4,5	4,5
BÂTIMENT								
Étage	min.	2		2		2		
	max.	3,5		4	4	6		
Hauteur (m)	min.							
	max.	12	10	16	16	22	11	11
Superficie d'implantation (m ²)	min.			60			60	60
Taux d'implantation au sol (%)	max.	80	50	80	70	80	33,33	33,33
Coefficient d'occupation du sol	max.			3,5	2,8	2,5		
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.			75	75			
	max.							

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)								
LOT								
Superficie (m ²)	min.	500	500	1 000	500	500	500	500
Largeur (m)	min.	15	15	25	15	15	20	20
Profondeur (m)	min.	27	27	30	27	27	25	25

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
Projets intégrés				•				
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•	•	•	•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)								

NOTES								
	(5)	(6) (8)		(7) (8)	(8)	(4)	(6) (8)	
1-	Les salons funéraires (classe B-3 du groupe Commerce) sont spécifiquement exclus.							
2-	Les boutiques de décoration (classe B-2 du groupe Commerce) sont spécifiquement permis;							
3-	Seuls les usages de la classe B-1 du groupe Commerce ayant moins de 60 m ² sont autorisés.							
4-	Seuls les usages du groupe Habitation sont autorisés aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée et le changement d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel autrement permis dans la zone est prohibé.							
5-	La superficie de plancher au-dessus du 3 ^e étage est limitée à 50% de la superficie de l'étage inférieur et les façades avant doivent être en retrait d'au moins une fois la hauteur de l'étage par rapport à celles du troisième étage.							
6-	Le changement d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel autrement permis dans la zone est prohibé,							
7-	Les locaux au rez-de-chaussée ayant front sur la rue Elm ne peuvent être occupés par des usages du groupe Habitation.							
8-	Nonobstant les dispositions du présent règlement, aucune case de stationnement n'est exigée pour les usages du groupe Commerce							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	MI-3	MI-4	MI-5	MI-6	MI-7	MI-8
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS						
HABITATION						
Unifamiliale (Classe A)	•	•	•	•		
Bifamiliale (Classe B)	•	•		•		
Trifamiliale (Classe C)	•	•		•	•	
Multifamiliale (4-12 log.) (Classe D)	•	•			•	•
Multifamiliale (plus de 12 log.) (Classe E)					•	•
COMMERCE						
Bureaux et cliniques (Classe A)	•	•	•	•	•	•
Commerce d'alimentation et achats courants (Classe B-1)				•	•	•
Soins personnels (Classe B-5)				•	•	•
Gîte (Classe C-2)			•	•		
Résidence de tourisme (Classe C-3)					•	•
Salle de représentation culturelle (Classe E-1)						•
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis		(1)		(2)	(2)	

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée		•	•		•	•	•
Contiguë					•		
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Latérales (m)	min.	1,2	1,2	1,2	1,2	3	3
	min.	1,2	1,2	1,2	1,2	3	3
Arrière (m)	min.	4,5	4,5	4,5	7,5	4,5	4,5
BÂTIMENT							
Étage	min.					2	2
	max.					6	6
Hauteur (m)	min.						
	max.	11	11	11	10		
Superficie d'implantation (m²)	min.	60	60	60	60		60
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	33,33	33,33	35	70	70
Coefficient d'occupation du sol	max.					3,5	3,5
	min.					75	75
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	500	500	500	500	500	500
Largeur (m)	min.	20	20	20	20	20	20
Profondeur (m)	min.	25	25	25	25	25	25

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•	•	•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(6)	(3)		(3) (4) (6)	(3)	(3)(5)	
1- Les musées (classe A-2 du groupe Installation communautaire) sont spécifiquement autorisés dans cette zone.							
2- Les usages suivants sont spécifiquement permis:							
a. Les agences de voyages (classe B-3 du groupe Commerce);							
b. Les boutiques de décoration (classe B-2 du groupe Commerce);							
c. Les studios de photographie (classe B-3 du groupe Commerce);							
d. Les garderies (classe B-2 du groupe Commerce et classe A-5 du groupe Installation Communautaire).							
3- Seuls les usages du groupe Habitation sont autorisés aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée.							
4- Le changement d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel autrement permis dans la zone est prohibé.							
5- L'aménagement du terrain doit permettre le prolongement du passage piétonnier donnant accès à la rue Victoria.							
6- Nonobstant les dispositions du présent règlement, aucune case de stationnement n'est exigée pour les usages du groupe Commerce							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		MI-9	MI-10	MI-11	MI-12	MI-13	
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS							
HABITATION							
Unifamiliale	(Classe A)		•	•		•	
Bifamiliale	(Classe B)		•	•		•	
Trifamiliale	(Classe C)		•	•	•	•	
Multifamiliale (4-12 log.)	(Classe D)		•	•	•	•	
Multifamiliale (plus de 12 log.)	(Classe E)	•	•	•			
COMMERCE							
Bureaux et cliniques	(Classe A)	•	•	•	•	•	
Commerce d'alimentation et achats courants	(Classe B-1)	•	•	•			
Commerce de biens de consommation	(Classe B-2)		•				
Service spécialisé	(Classe B-3)	•	•				
Atelier d'artistes, d'artisans et boutique d'art	(Classe B-4)		•			•	
Soins personnels	(Classe B-5)		•	•			
Restauration	(Classe D-1)	•	•	•			
Bar laitier	(Classe D-2)		•	•			
Salle de représentation culturelle	(Classe E-1)	•					
INDUSTRIE (I)							
Industrie existante	(Classe A)			•		•	
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)							
Parc et espace vert	(Classe A-1)	•	•	•	•	•	
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)							
Administration	(Classe A-1)	•	•	•	•		
Culture, sport et loisirs	(Classe A-2)	•	•	•	•		
Santé et services sociaux	(Classe A-4)	•					
Garderie	(Classe A-5)	•	•	•			
Sécurité publique	(Classe A-6)	•	•	•			
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)							
Service public	(Classe A)						
Utilité publique	(Classe B)	•	•	•	•	•	

Usages spécifiquement exclus		(1)	(1)			
Usages spécifiquement permis			(5)			

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	• ⁽³⁾	•	•	
Jumelée		•	•	•	•	•	
Contiguë			•	•	•	•	
À la ligne zéro			•				
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	1,5	4,5	1,5	3	
Latérales (m)	min.	3	0	3	2	2	
	min.	3	0	3	2	2	
Arrière (m)	min.	5	5	9	5	9	
BÂTIMENT							
Étage	min.	2	2	2	2	2	
	max.	6	3	3	3	3	
Hauteur (m)	min.						
	max.	22	11	11	14	12	
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	70	33	33	33	50	
Coefficient d'occupation du sol	max.	4.5	1	1	1	1,5	
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.	75	75	75	75	75	
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	1 000	1 000	500	500	500	
Largeur (m)	min.	25	25	20	20	20	
Profondeur (m)	min.	30	30	25	25	25	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés			•	•			
Contrainte sonore/vibrations	•		•	•	•	•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
		(2)(4)	(5)	(6)	(6)		
1 - Sont spécifiquement exclus les cliniques médicales, les cliniques vétérinaires, les laboratoires médicaux (classe A du groupe C) 2 - Les locaux au rez-de-chaussée ayant front sur la gare et un lien actif menant au centre-ville ne peuvent être occupés par un usage du groupe Habitation; 3 – Implantation autorisée pour les usages du groupe Habitation de classe D, E, F, G. 4 – Pour cette zone : - Les ratios de stationnement résidentiel suivants s'appliquent : 0.5 case par unité de logement minimum et 1 case par unité de logement ou 1,5 case par unité de logement de classe A (Habitation unifamiliale) maximum; - Nonobstant l'article 10.4.1 du présent règlement, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal destiné en totalité ou en partie à un usage sensible doit respecter une distance minimale de 30 mètres de l'emprise d'une voie ferrée. Un bâtiment principal destiné en totalité ou en partie à un usage sensible peut empiéter dans cette distance séparatrice jusqu'à concurrence de 25 % de son implantation au sol sans jamais se situer à moins de 20 m de l'emprise ferroviaire. 5 – Pour cette zone : - Les ratios de stationnement résidentiel suivants s'appliquent : 0.75 case par unité de logement minimum et 1,2 case par unité de logement ou 1,5 case par unité de logement de classe A (Habitation unifamiliale) maximum; - Nonobstant l'article 10.4.1 du présent règlement, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal destiné en totalité ou en partie à un usage sensible doit respecter une distance minimale de 30 mètres de l'emprise d'une voie ferrée. Un bâtiment principal destiné en totalité ou en partie à un usage sensible peut empiéter dans cette distance séparatrice jusqu'à concurrence de 25 % de son implantation au sol sans jamais se situer à moins de 20 m de l'emprise ferroviaire. - Est spécifiquement permis l'usage commercial de la classe B-3 Garderie et service de garde d'enfants non visés par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1) 6 – Pour cette zone : - Les ratios de stationnement résidentiel suivant s'appliquent : 0.75 case par unité de logement minimum et 1 case par unité de logement maximum;							



-	Aucune case de stationnement n'est exigée pour les usages du groupe Commerce.
---	---

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PA-1	PA-2	PA-3	PA-4	PA-5	PA-6
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•	•	•	•
Équipement de portée régionale (Classe A-3)			•			
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe-B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	5	5	5	5	5	
Latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	
	min.	3	3	3	3	3	
Arrière (m)	min.	3	3	3	3	3	
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.	2	2	2	2	2	
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	10	10	5	10	10	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•			•			•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PA-7	PA-8	PA-9	PA-10	PA-11	PA-12
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.						5
Latérales (m)	min.						3
	min.						3
Arrière (m)	min.						3
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.						
Hauteur (m)	min.						2
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						10
Taux d'implantation au sol (%)	max.						
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•	•	•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES						

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PA-13	PA-14	PA-15	PA-16	PA-17	PA-18
CLASSE DES USAGES AUTORISÉS						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•	•	•	•
Équipement de portée régionale (Classe A-3)				•		
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe-B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	5	5	5	5		
Latérales (m)	min.	3	3	3	3		
	min.	3	3	3	3		
Arrière (m)	min.	3	3	3	3		
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.	2	2	2	2		
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	10	25	10	5		
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations		•		•			•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PA-19	PA-20	PA-21	PA-22	PA-23	PA-24
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.						
Latérales (m)	min.						
	min.						
Arrière (m)	min.						
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.						
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.						
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations	•	•				•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES						

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PA-25	PA-26	PA-27	PA-28	PA-29	PA-30
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•	•	•	•
Équipement de portée régionale (Classe A-3)	•					
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Utilité publique (Classe-B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	5		5	5	5	
Latérales (m)	min.	3		3	3	3	
	min.	3		3	3	3	
Arrière (m)	min.	3		3	3	3	
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.	2		2	2	2	
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	10		10	10	10	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•	•			
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(1)						
1 - L'entreposage de bateaux et de remorques à bateau est autorisé en tout temps.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PA-31	PA-32	PA-33
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES			
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)			
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)			
Utilité publique (Classe B)	♦	♦	♦

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.		5				
Latérales (m)	min.		3				
	min.		3				
Arrière (m)	min.		3				
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.		2				
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.		10				
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations		•					
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(1)		(2)				
1 - Dans cette zone, aucun bâtiment ni kiosque n'est autorisé. 2 - Dans cette zone, un bâtiment accessoire peut être implanté à 30 cm d'une limite du terrain.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PB-1	PB-2	PB-3	PB-4	PB-5	PB-6
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•	•	•	•
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)						
Administration (Classe A-1)		•	•	•	•	
Culture, sport et loisirs (Classe A-2)		•	•	•	•	
Éducation (Classe A-3)		•	•	•	•	
Garderie (Classe A-5)		•	•		•	
Cimetière (Classe A-8)						•
Culture, sport et loisirs (Classe B-1)						
Éducation (Classe B-2)		•	•			
Santé et services sociaux (Classe B-3)						
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Service public (Classe A)	•					•
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)

MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•	•	•	•
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.		9	9	5	5	9
Latérales (m)	min.		3	3	3	3	3
	min.		3	3	3	3	3
Arrière (m)	min.		5	5	5	5	9
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.		3	3	3	3	1
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.		50	33,33	50	33,33	15
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)

LOT							
Superficie (m ²)	min.		1 000	1 000	1 000	1 000	
Largeur (m)	min.		30	30	25	25	
Profondeur (m)	min.		35	35	30	30	

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•			•
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES

						(1)
1 - Un cimetière ne peut comporter qu'un (1) bâtiment.						



AMENDEMENTS						
APPELLATION DE LA ZONE	PB-7	PB-8	PB-9	PB-10	PB-11	PB-12
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	• ⁽¹⁾	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•	•			
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)						
Administration (Classe A-1)	•	•	•		•	•
Culture, sport et loisirs (Classe A-2)	•	•	•		•	•
Éducation (Classe A-3)			•		•	•
Santé et services sociaux (Classe A-4)	•	•			•	•
Santé et services sociaux (Classe B-3)					•	
Garderie (Classe A-5)	•	•			•	•
Culture (Classe A-7)	•				•	•
Éducation (Classe B-2)			•		•	
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Service public (Classe A)		•				
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•	•
Usages spécifiquement exclus				(2)		
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•		•	•
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	4,5	5	9		5	3,5
	min.	1,5	3	3		3	1,9
Latérales (m)	min.	1,5	3	3		3	1,9
Arrière (m)	min.	5	5	5		5	5
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.	3	3	3		3	3
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	50	60	56		33,33	60
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	1 000	1 000	1 000		1 000	1 000
Largeur (m)	min.	25	25	30		25	25
Profondeur (m)	min.	30	30	35		30	30

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Projets intégrés						
Contrainte sonore/vibrations			•		•	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)						

NOTES						
				(3)		
1 - Les usages de la classe Récréation, parcs et espaces verts sont autorisés aux conditions suivantes : a. Les activités doivent être ponctuelles ou de type réseau linéaire et être associées à la mise en valeur de l'écosystème d'intérêt. b. Les constructions et aménagements doivent tenir compte de la capacité de soutien de l'écosystème d'intérêt. 2 - Nonobstant l'article 2.1.2, sont spécifiquement exclus les infrastructures routières, ferroviaires, d'égout et d'aqueduc (incluant les installations de captation, de traitement et de distribution des eaux). De plus, les jardins communautaires de la classe A-1 du groupe Récréation, parcs et espaces verts ne sont pas autorisés. 3 - Aucune construction n'est autorisée sur un terrain identifié comme mesure de compensation au sens de la <i>Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique</i> (RLRQ, c. M-114), sauf les constructions légères (plateformes, promenades sur pilotis, kiosques, miradors, etc.).						

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE		PB-14	PB-16	PB-17	
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES					
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)					
Parc et espace vert (Classe A-1)		•	•	•	
Équipement extérieur (Classe A-2)			•	•	
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)					
Administration (Classe A-1)		•	•	•	
Culture, sport et loisirs (Classe A-2)		•	•	•	
Santé et services sociaux (Classe A-4)			•		
Garderie (Classe A-5)		•	•		
Sécurité publique (Classe A-6)				•	
Culte (Classe A-7)		•	•		
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)					
Service public (Classe A)				•	
Utilité publique (Classe B)		•	•	•	

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•		•	•		
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.		5		5	5	
Latérales (m)	min.		3		3	3	
	min.		3		3	3	
Arrière (m)	min.		5		5	3	
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.		3		3	3	
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.		33,33		33,33	60	
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.		1 000		1 000	1 000	
Largeur (m)	min.		25		25	30	
Profondeur (m)	min.		30		30	35	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés				•	•		
Contrainte sonore/vibrations		•		•	•		
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
					(1)		
1 - Dans cette zone, un bâtiment accessoire peut être implanté à 30 cm d'une limite du terrain.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PB-19	PB-20	PB-21	PB-23	PB-24
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES					
GROUPE HABITATION					
Centre d'hébergement et de soins (Classe G) de longue durée	•				
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)					
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•	•	•
Équipement extérieur (Classe A-2)	•				
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)					
Administration (Classe A-1)	•	•	•	•	•
Culture, sport et loisirs (Classe A-2)	•	•	•	•	•
Éducation (Classe A-3)	•	•	•		•
Santé et services sociaux (Classe A-4)	•	•	•		
Garderie (Classe A-5)	•	•	•	•	•
Culte (Classe A-7)	•			•	
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)					
Service public (Classe A)					
Utilité publique (Classe B)	•	•	•	•	•

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(2)			

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•	•	•		•	•
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	5	5	5		5	5
Latérales (m)	min.	3	3	3		3	3
	min.	3	3	3		3	3
Arrière (m)	min.	5	5	5		5	5
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.	3	3	3		3	3
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	60	60	60		33,33	60
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	1 000	1 000	1 000		1 000	
Largeur (m)	min.	25	25	25		25	
Profondeur (m)	min.	30	30	30		30	

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations			•				
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							
	(1)						
1 - Dans cette zone, une résidence privée pour personnes âgées est limitée à l'accueil de 12 personnes. Le propriétaire de la résidence doit obtenir un certificat de conformité conformément à la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> . Les dispositions prévues à l'article 3.1.4, paragraphes 2, 6, 7, 8 et 9, du présent règlement s'appliquent à ces résidences.							
2 - Les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation aux adultes (classes A-3 ou B-2 du groupe Installation communautaire) sont autorisés dans cette zone.							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PB-25	PB-26	PB-27			
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
RÉCRÉATION, PARCS ET ESPACES VERTS (PA)						
Parc et espace vert (Classe A-1)	•	•	•			
Équipement extérieur (Classe A-2)	•	•				
INSTALLATION COMMUNAUTAIRE (PB)						
Administration (Classe A-1)			•			
Culture, sport et loisirs (Classe A-2)			•			
Santé et services sociaux (Classe A-4)			•			
SERVICE ET UTILITÉ PUBLICS (T)						
Service public (Classe A)	•	•				
Utilité publique (Classe B)	•	•	•			

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée		•					
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.	5	5	4,5			
Latérales (m)	min.	3	3	3			
	min.	3	3	3			
Arrière (m)	min.	5	5	7,5			
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.	2	1	2			
Hauteur (m)	min.						
	max.			10			
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.	33,33	33,33	33,33			
Coefficient d'occupation du sol	max.						
	min.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.	1 000	1 000	500			
Largeur (m)	min.	25	25	15			
Profondeur (m)	min.	30	30	25			

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations			•				
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							

AMENDEMENTS



APPELLATION DE LA ZONE	PC-1	PC-2	PC-3			
CLASSE DES USAGES AUTORISÉES						
GROUPE CONSERVATION (PC)						
Conservation (Classe A)	•	•	•			

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

NORMES PRESCRITES (BÂTIMENT PRINCIPAL)							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
À la ligne zéro							
MARGE							
Avant (m)	min.						
Latérales (m)	min.						
Arrière (m)	min.						
BÂTIMENT							
Étage	min.						
	max.						
Hauteur (m)	min.						
	max.						
Superficie d'implantation (m²)	min.						
Taux d'implantation au sol (%)	max.						
Coefficient d'occupation du sol	max.						
Densité résidentielle nette (log./ha)	min.						
	max.						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)							
LOT							
Superficie (m²)	min.						
Largeur (m)	min.						
Profondeur (m)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Projets intégrés							
Contrainte sonore/vibrations	•	•	•				
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)							

NOTES							

AMENDEMENTS



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Demande d'aide financière Programme PAFIRSPA, pour les travaux de réfection d'un terrain sportif au parc Prévile

D'AUTORISER la présentation du projet de réfection d'un terrain sportif au parc Prévile au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

DE S'ENGAGER à payer la part de la Ville des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement des coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement (M. Éric Painchaud) comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4) **Confirmation mandatant l'UMQ comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques - Regroupement Varennes/Sainte-Julie**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Lambert souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

QUE la Ville de Saint-Lambert joigne à nouveau l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

AUTORISE la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5) **Libération du fonds de garantie en responsabilité civile
primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la
période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0099-01 à 15 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-Lambert y a investi une quote-part de 51 115,00 \$ représentant 7,86 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée;

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demande que le reliquat de 367 747,27 \$ (28 919,08 \$ pour Saint-Lambert) dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6) **Libération du fonds de garantie en responsabilité civile
primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la
période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL009900-01 à 15 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 649 992,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-Lambert y a investi une quote-part de 49 668,00 \$ représentant 7,64 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée;

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demande que le reliquat de 422 587,75 \$ (32 291,30 \$ pour Saint-Lambert) dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.7)

Entente de développement culturel 2024

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-348 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 mandatant les chefs de division des arts et de la culture et de la bibliothèque, pour le dépôt d'un projet d'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT l'absence de la chef de division des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel actuelle se terminera en décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un montant au moins équivalent à celui versé par le MCC;

D'ABROGER la résolution 2023-10-348;

DE MANDATER le directeur de la culture et des loisirs, Martin Latulippe, afin de déposer au nom de la Ville auprès du MCC un projet d'entente de développement culturel pour l'année 2024 et de l'autoriser à produire et signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 32 000\$ dans le cadre de cette entente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2023 À 19 H, AU 6, BOUL. DESAULNIERS.

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Stéphanie Verreault, conseillère
M. Pierre-François Chapleau
M. Luc Côté
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Tiam Sharifi
M. Paul Guenther

MEMBRE ABSENT

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
M Samuel Tremblay, conseiller en urbanisme
M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h02, sous la présidence de Mme Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Luc Côté et appuyé par M. Pierre-François Chapleau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 août 2023
4. Présentation par les professionnels — Avis préliminaire
5. Résultat du sondage web
 - 5.1 PIIA - 255, rue Lespérance – Transformation de la façade
 - 5.2 PIIA - 389, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade
 - 5.3 PIIA - 355, avenue Edison – Transformation de la façade
 - 5.4 PIIA – 817, rue Boissy – Transformation de la façade
7. PIIA – 109, avenue Logan – Transformation de la façade
8. PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

9. PIIA – 14, avenue Lorne – Transformation de la façade
10. PIIA – 935, rue Boissy – Transformation de la façade
11. PIIA – 38, avenue Green – Affichage
12. PIIA – 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage
13. Avis préliminaire – PIIA — 143, avenue Prince-Arthur – Agrandissement et transformation de la façade
14. Avis préliminaire– PIIA — 471, avenue Sanford – Agrandissement et transformation de la façade
15. Avis préliminaire — PIIA — 861, avenue Victoria – Agrandissement et Transformation de façade
16. Divers
 - 16.1 242, avenue Stanley
 - 16.2 418, rue Alexandra
17. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 août 2023

Il est proposé par M. Luc Côté et appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 août 2023.



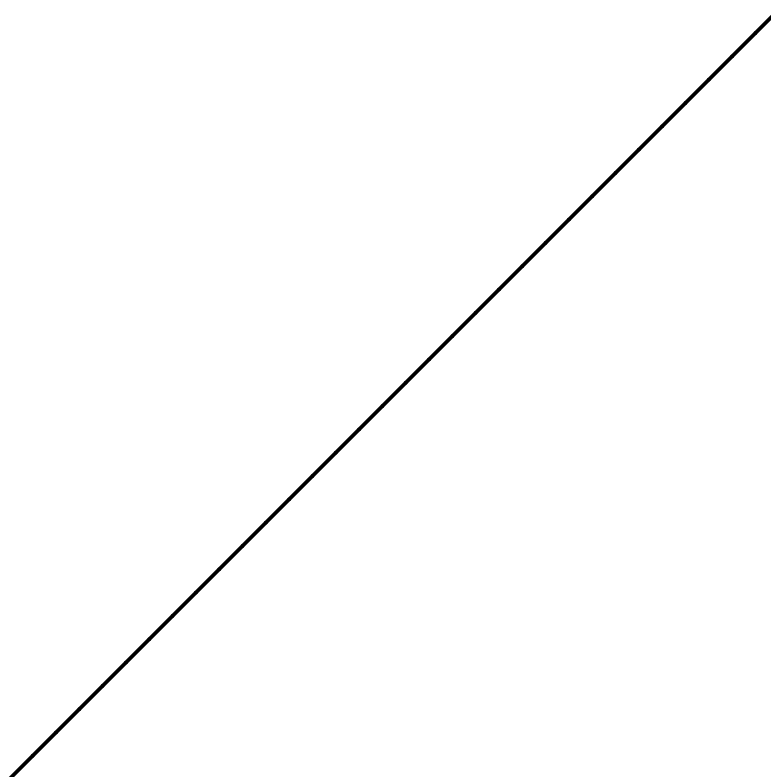
Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

4. Présentation par les professionnels — Avis préliminaire

Madame Stéphanie Verreault déclare un conflit d'intérêts, se retire de la séance.

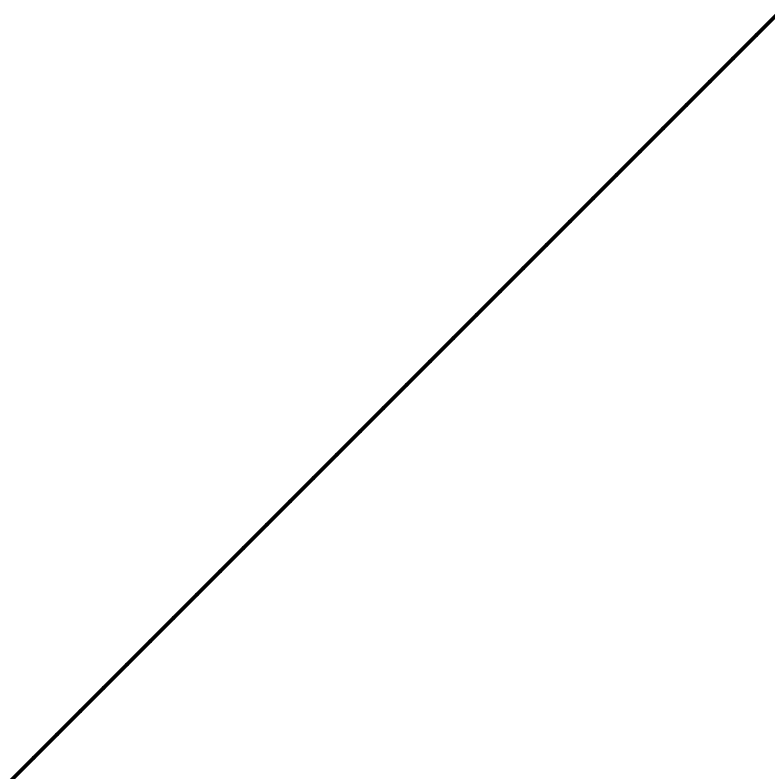
Le résumé de ce dossier est retiré du procès-verbal considérant que le site visé fait l'objet d'une procédure judiciaire.





Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

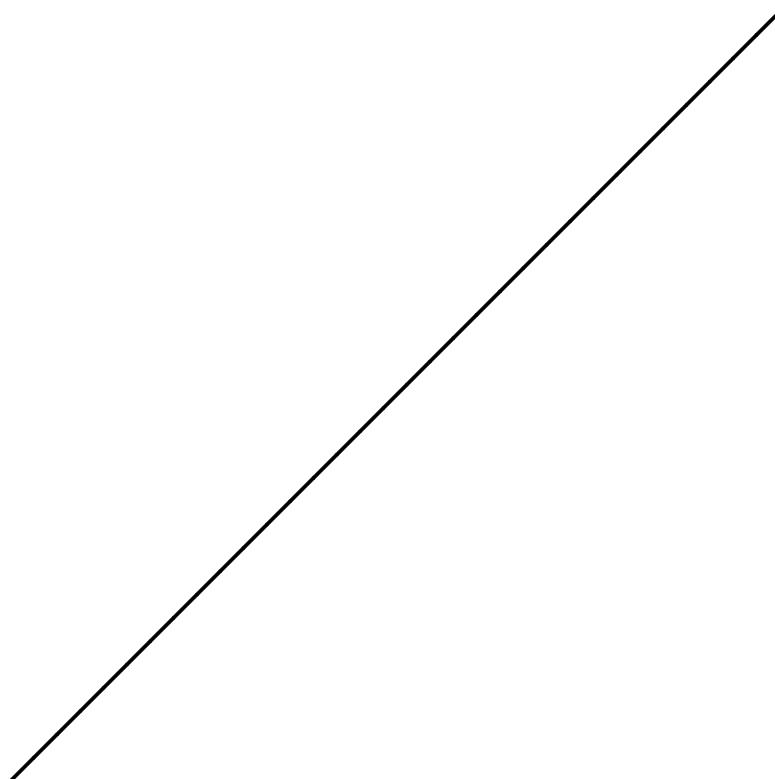
**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**





Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**





5. Résultat du sondage web

• 5.1 PIIA - 255, rue Lespérance – Transformation de la façade

Requérant

Madame Caroline Beauregard, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment jumelé construit en 1947 en remplaçant les portes et les fenêtres. Le modèle et les dimensions des ouvertures seront conservés, mais les carreaux seront retirés. De plus, la requérante souhaite changer la couleur des ouvertures pour qu'elles soient en blanc.

La porte d'entrée du bâtiment sera également remplacée par un modèle différent, tandis que les portes des balcons de l'étage seront modifiées pour des portes patio de couleur blanche.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Cependant, le service est d'avis que la proposition concernant les portes patio menant aux balcons de l'étage présente une esthétique qui ne s'harmonise pas avec le style architectural de la résidence. Cette position est soutenue en se référant à l'article 3.8 b) v) du règlement 2234 sur les PIIA, qui stipule que ***la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;***

De plus, le service estime que les ouvertures devraient conserver une palette de couleurs monochromes dans des teintes de beige, afin de correspondre à l'apparence actuelle.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 255, rue Lespérance, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (0)
- b) Favorable au projet selon les recommandations du service de l'urbanisme (2)
- c) Défavorable au projet (2)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Suite aux discussions, les membres sont du même avis que le service concernant les portes patio. Ils estiment que des portes françaises seraient plus adaptées au style de construction et à l'environnement de la résidence. De plus, ils jugent qu'il serait plus cohérent que la couleur des ouvertures soit assortie à celle de la maison jumelée, et ils suggèrent au demandeur d'opter pour une teinte monochrome dans les tons de beige. Plus précisément, ils recommandent la couleur #508 - *Sable* de la compagnie *Gentek*.

Enfin, les membres estiment que la proposition pour le modèle de la porte d'entrée ne correspond pas au caractère plutôt classique du bâtiment existant. En effet, ils préconisent que la porte se rapproche davantage du modèle de porte de la maison jumelée voisine.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- La couleur des ouvertures est #508- Sable;
- Le retrait de la proposition de portes patio à l'étage;
- La porte d'entrée comporte une ouverture centrale, comme le voisin immédiat.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

• **5.2 PIIA - 389, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Louise Pharand, propriétaire

Mise en contexte

Le projet a pour objectif le remplacement complet des soffites, fascias et des gouttières blanches pour la couleur gris-beige, telle que le pignon existant de la résidence.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 389, rue Saint-Thomas, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (7)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

• **5.3 PIIA - 355, avenue Edison – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Stavros Evangelou, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement de la porte d'entrée principale actuellement blanche pour une porte noire complètement vitrée.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 355, avenue Edison, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (6)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



- **5.4 PIIA – 817, rue Boissy – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Emmanuelle Thibault, Architecte

Mise en contexte

La demande vise la modification du PIIA ayant fait l'objet des résolutions r2022-12-402 et r2023-06-219.

Le projet consiste en la modification des fenêtres de l'étage pour qu'elles aient désormais deux (2) sections plutôt que trois (3) sections.

De plus, une modification est demandée pour la porte d'entrée, qui serait désormais dotée de deux impostes latérales.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 817, rue Boissy, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Suite aux discussions tenues, les membres ont eu des réponses à leurs questionnements. Les membres sont en accord avec la proposition malgré le manque d'alignement entre les fenêtres du rez-de-chaussée et celles de l'étage.

De plus, ils trouvent dommage que les volets ne soient pas inclus dans la proposition. Ils considèrent que les volets ajoutent un caractère à cette résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



• **5.5 PIIA – 540, avenue Victoria – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Audrey Martineau-Dumas, représentante du commerce

Mise en contexte

Le projet vise la réfection de la façade en bois du commerce situé au 540, avenue Victoria. Présentement de couleur verte, la requérante propose de peindre le revêtement de bois de couleur jaune.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Par ailleurs, le service est d'avis que la façade du commerce bénéficierait du retrait de l'auvent du commerce.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 5 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 540, avenue Victoria, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Favorable au projet selon les recommandations du service de l'urbanisme (0)
- c) Défavorable au projet (0)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (5)

Suite aux discussions tenues, les membres présentent une alternative à la proposition du requérant. Ils estiment que le commerce en question fait partie d'un ensemble avec le commerce voisin situé dans le même bâtiment et, par conséquent, suggèrent que l'encadrement soit de couleur verte, en harmonie avec le voisin, tandis que le volume en retrait pourrait être de couleur jaune, comme initialement proposé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- Le cadrage de couleur vert comme le voisin est repeint à l'identique et la section de la façade qui est en retrait est de couleur jaune;
- L'auvent en façade avant est retiré.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



6. PIIA – 171, avenue Irvine – Construction neuve

Requérants

Monsieur Stéphane Bergevin, propriétaire

Mise en contexte

Suivant la dernière présentation au CCU, le requérant a sollicité l'aide d'un architecte pour faire progresser son dossier.

Le projet en question implique la démolition d'un bâtiment existant, jugé insalubre, suivi de la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages. La proposition de démolition a reçu l'approbation du comité de démolition lors de la séance qui s'est tenue en janvier 2023.

Le comité de démolition a établi certaines conditions pour la nouvelle construction, soit :

- Aucun arbre ne sera abattu et une proposition d'aménagement extérieur devra être acceptée par le conseil;
- Advenant l'ajout d'un garage à la proposition, celui-ci devra être en recul de la façade avant du bâtiment;
- Le niveau du rez-de-chaussée devra respecter le niveau du rez-de-chaussée des voisins immédiats;
- La façade avant devra être revêtue en totalité de maçonnerie;
- La hauteur maximale du futur bâtiment ne devra pas dépasser la hauteur des bâtiments voisins.

Le requérant propose donc un projet en conformité avec ces critères. Il envisage la construction d'une maison de deux étages, comprenant un garage en retrait de la façade principale. De plus, il souhaite l'installation d'une toiture à quatre versants et d'une marquise à toit plat.

Le niveau du rez-de-chaussée de la résidence est aligné au même niveau que celui des voisins immédiats, tandis que la hauteur envisagée pour le nouveau bâtiment est conforme à celle du 145, Irvine. Ce dernier a été fréquemment mentionné comme un modèle de référence par les membres du CCU lors de la conception du projet.

La façade avant de la résidence sera en briques rouges de marque *Brampton*, modèle *Gibson*. Quant aux autres façades, le requérant propose d'utiliser la même maçonnerie rouge que sur la façade avant, en plus d'ajouter une maçonnerie de marque *Belden*, de couleur *Black Diamond*, ainsi qu'un revêtement d'aluminium de modèle *Tiago*, de couleur noire.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le service dénote une nette amélioration dans la proposition grâce à l'intervention de l'architecte. Un souci du détail beaucoup plus marqué est observable dans la nouvelle présentation. Le service estime que le requérant a bien saisi les intentions du comité et que le projet présenté est en accord avec les commentaires émis par le CCU.

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres saluent les ajustements apportés par le requérant dans la nouvelle proposition. Ils estiment que la participation de l'architecte à ce dossier permet d'ajouter la qualité de détails recherchée par le CCU.

Les membres se questionnent sur la nécessité d'ajouter un garde-corps au perron avant. Advenant le cas, ils expriment qu'il serait regrettable qu'un garde-corps en verre y soit installé. Pour sa part, le service avance que la hauteur libre proposée est réglementaire au *Code National du Bâtiment*, évitant ainsi l'ajout d'un garde-corps sur l'ensemble du perron.

Finalement, le format de la marquise et la hauteur de la fenêtre centrale à l'étage du bâtiment génèrent quelques discussions. Toutefois, tous les membres s'accordent pour dire que le projet dans son ensemble est une réussite et qu'il s'intègre harmonieusement à son environnement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7. PIIA – 109, avenue Logan – Transformation de la façade

Requérants

Madame Sophie Bessette et Monsieur Gabriel Pontbriand, propriétaires

Mise en contexte

Le projet a pour objectif de changer la couleur du revêtement léger de la résidence. Les requérants envisagent de peindre le revêtement en vinyle en couleur *Graphite*. De plus, ils souhaitent également appliquer la couleur *Graphite* sur les soffites, les fascias et les gouttières.

Enfin, les requérants envisagent de décaper la peinture de la porte d'entrée existante pour la laisser en bois vernis.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Cependant, le service considère qu'il serait préférable que le revêtement léger conserve une couleur privilégiant des teintes de beige ou de taupe, afin de maintenir la cohérence avec l'apparence actuelle du bâtiment. Le service estime que l'utilisation de couleurs sombres alourdit l'aspect global du bâtiment et rend moins visibles ses caractéristiques architecturales distinctives.

La proposition contrevient ainsi au règlement sur les PIIA :

3.8 b) *Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment ; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :*

i) *les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés ;*

Néanmoins, le service est d'avis que la proposition pour la porte d'entrée ajouterait un beau cachet à la résidence.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU appuient les commentaires émis par le service de l'urbanisme concernant la nouvelle couleur de revêtement proposé. Ils soulignent que la volumétrie caractéristique de la résidence se dissimule sous la nouvelle teinte foncée proposée. Les membres considèrent que le revêtement léger devrait être conservé dans sa couleur actuelle, ou bien d'opter pour la couleur #508-sable de la compagnie Gentek, comme recommandé dans le guide architectural de la municipalité.

De plus, ils ajoutent que le jeu de moulures autour de la porte d'entrée ainsi que la porte de garage devraient aussi être de la même couleur que le revêtement léger.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8. PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade

Requérants

Madame Rosalie Champagne, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à refaire la toiture en bardeaux d'asphalte existants de couleur brunâtre, pour du bardeau d'asphalte de couleur *Noir Granite*.

De plus, le requérant envisage de peindre en noir les gouttières et les soffites, ainsi que les fenêtres à l'avant, sur les côtés et à l'arrière de la maison.

Enfin, le requérant souhaite également peindre la porte d'entrée et ses impostes en noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres expriment des réserves concernant la proposition. Certains estiment qu'une modification de la couleur des éléments de façade en noir pourrait apporter une touche de modernité à la façade tout en restant cohérente avec l'époque de construction de la résidence.

Cependant, un membre fait remarquer que la grande majorité des résidences de la rue arborent des éléments architecturaux de couleur blanche. À la suite de cet ajout d'information, la majorité des membres estime qu'il serait préférable de maintenir les éléments de couleur blanche.

Conformément à l'article 3.8 b) iv) du règlement 2234, *seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité.*

En conclusion, en prenant en compte ces considérations, les membres sont d'avis que seule la toiture peut être de couleur noire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le projet ne vise que le changement de couleur du revêtement de toiture pour un revêtement noir.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

9. PIIA – 14, avenue Lorne – Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Charles Vallerand, propriétaire

Mise en contexte

Le projet comprend la rénovation du toit, qui est actuellement couvert de bardeaux d'asphalte rouges, en les remplaçant par des bardeaux d'asphalte noirs. En outre, le requérant envisage de remplacer les fenêtres actuellement blanches de la résidence par des fenêtres de couleur noire.

Enfin, le requérant prévoit également le remplacement de la porte d'entrée de la résidence, ainsi que la peinture de la porte de garage en noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. PIIA – 935, rue Boissy –Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Vincent Rutt, propriétaire

Mise en contexte

Le projet a pour objectif de remplacer la porte d'entrée principale actuellement vitrée, ainsi que ses impostes latérales carrelées. Le requérant propose l'installation d'une nouvelle porte vitrée accompagnée de nouvelles impostes également entièrement vitrées et de couleur noire.

De plus, le requérant souhaite remplacer les fenêtres de la façade avant par des fenêtres à guillottes sans carrelage. La bay-window à caisson sera remplacée par une nouvelle fenêtre plate. Cette nouvelle fenêtre comportera un grand panneau central fixe encadrée de deux fenêtres à guillotine de chaque côté. Le changement de modèle de fenêtre est envisagé en raison de problèmes structuraux liés à la bay-window.

Toutes les nouvelles fenêtres seront de couleur blanche, en harmonie avec les autres fenêtres de la résidence.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Toutefois, le service est d'avis que la porte d'entrée devrait être de couleur blanche, au même titre que l'ensemble des ouvertures.

Commentaires et recommandations du CCU

D'abord, certains membres estiment que la "bay-window" devrait être préservée à l'identique, car elle représente un élément distinctif de la résidence. Cependant, la majorité considère que la nouvelle fenêtre proposée pour le salon, inspirée de l'école de Chicago, reste en accord avec l'époque de construction de la maison.

De plus, les membres jugent que la proposition de porte d'entrée est trop contemporaine par rapport au style de la résidence. Dans la mesure du possible, ils recommandent au requérant de conserver la porte existante ou de proposer un modèle similaire à celle-ci. Les membres du CCU appuient leur recommandation sur l'article 3.8 b) v) du règlement 2234 sur les PIIA, qui stipule que *les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment*;

Enfin, tous s'accordent à dire que les ouvertures devraient toutes être de couleur blanche pour créer une uniformité et que les volets des fenêtres de la section de gauche devraient retirés afin de s'harmoniser avec la grande fenêtre du salon.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

- Conserver la porte de garage de couleur blanche ;
- Conserver la porte d'entrée existante ou proposer un modèle similaire à l'existante ;
- Retirer volets.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

11. PIIA – 38, avenue Green – Affichage

Requérants

Madame Catherine Denault, représentante du commerce

Mise en contexte

Le projet a pour objet le remplacement de l'enseigne du 38, avenue Green suite au changement de locataire et de place d'affaires.

La requérante propose une nouvelle affiche installée en saillie perpendiculaire à la façade.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU ont eu accès au logo qui avait été précédemment soumis au service de l'urbanisme, et ils ont exprimé une préférence pour la simplicité et la curiosité qu'elle suscitait. Cependant, ils sont également en accord avec la nouvelle affiche qui a été présentée.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

12. PIIA – 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage

Requérants

Madame Diane Lamer, professionnelle

Mise en contexte

Le projet consiste au remplacement des affichages du *Dollarama* situé au *Carré Saint-Lambert*.

Les lettres *Dollarama* de type *Channel* montées sur des panneaux ACM de couleur verte sur la devanture du magasin sont proposées en remplacement de l'enseigne existante.

La requérante demande aussi l'ajout de deux (2) faces en acrylique avec le lettrage *Dollarama*, au couleur du commerce, sur l'affiche communautaire existante.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Pour l'enseigne attachée au bâtiment, seules les lettres sont rétroéclairées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. Avis préliminaire – PIIA — 143, avenue Prince-Arthur – Agrandissement et transformation de la façade

Requérants

Monsieur Michael Mclean, Architecte

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement de l'annexe située dans la cour arrière secondaire. L'agrandissement est conçu de manière à minimiser sa visibilité depuis la rue tout en permettant de rectifier la toiture de l'annexe existante et de dissimuler la nouvelle toiture avec la toiture de la véranda en façade avant.

Considérant que le bâtiment présente un intérêt architectural et est répertorié dans l'inventaire patrimonial de la Ville, le requérant a choisi de solliciter un avis préliminaire du CCU avant de poursuivre plus avant dans son travail.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Le service est d'avis que la proposition est respectueuse avec le bâtiment d'intérêt existant, d'autant plus que cette dernière est peu perceptible depuis la rue, et que la nouvelle toiture s'harmonise discrètement avec celle de la véranda existante.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU s'accordent sur le fait que la résidence existante présente une grande beauté et qu'il est essentiel d'accorder une attention particulière à la proposition.

Ils estiment que l'agrandissement devrait maintenir le langage architectural existant et adopter une approche moins contemporaine sur le plan architectural. Ils considèrent que la proposition contemporaine avec de grandes baies vitrées crée une opposition visuelle avec le bâtiment existant.

Cependant, ils reconnaissent que la nouvelle forme de toiture proposée s'intègre mieux avec la toiture de la véranda existante.

Enfin, ils sont d'avis que le treillis du balcon donnant sur l'avenue Prince-Arthur devrait être conservé, car dans les représentations, il semble avoir été retiré.



14. Avis préliminaire– PIIA — 471, avenue Sanford – Agrandissement et transformation de la façade

Requérants

Madame Fanny Fournier-Ross et Monsieur Frédérick Léveillé, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à l'ajout d'un vestibule, d'un étage et l'aménagement des combles de la nouvelle toiture.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU apprécient le début de la proposition et reconnaissent les efforts du requérant pour s'inspirer de la typologie du territoire.

Cependant, ils se questionnent quant à l'ajout d'un vestibule à la proposition. Ils ajoutent qu'il est important de conserver la lecture du bâtiment d'origine dans la nouvelle proposition. Ils ne rejettent pas l'idée d'ajouter un portique, mais ils souhaitent obtenir davantage de détails à travers les dessins pour pouvoir la considérer. À leur avis, la représentation en plan ne permet pas de percevoir la profondeur des volumes.

Par conséquent, ils rappellent l'importance de fournir des perspectives 3D réalistes. De plus, pour mieux comprendre comment la proposition s'intègre dans son environnement, les membres recommandent de produire une illustration montrant comment les hauteurs des bâtiments voisins s'articulent avec le projet.

En conclusion, les membres estiment que la suggestion de la bande noire sur le pignon de la façade avant ne devrait pas être réalisée en métal, et ils pensent qu'il serait plus à propos que cette composante soit en maçonnerie.



15. Avis préliminaire — PIIA — 861, avenue Victoria – Agrandissement et Transformation de façade

Requérants

Mme Véronique Tremblay, designer

Mise en contexte

À la suite de la présentation antérieure au Comité consultatif d'urbanisme, le requérant propose des ajustements rapides en réponse aux commentaires reçus.

Le projet prévoit un agrandissement de deux étages qui s'étend vers la gauche, en direction de l'avenue Victoria, ainsi qu'à l'arrière du bâtiment. De plus, le requérant souhaite ajouter un volume d'un étage du côté droit pour créer une entrée séparée vers le sous-sol de la résidence. Cette maison, inspirée de l'architecture victorienne, est située à l'intersection des avenues Victoria et Stanley.

L'agrandissement du côté gauche présente un toit à deux versants avec une pente similaire à celle du toit existant sur la section à deux étages. De plus, le requérant propose l'ajout d'un œil-de-bœuf au deuxième étage de l'agrandissement, rappelant ainsi un élément déjà présent sur le bâtiment.

Le requérant propose de préserver et reproduire certaines caractéristiques distinctives de la résidence, notamment en utilisant de la maçonnerie uniquement au niveau du rez-de-chaussée et en harmonisant les pentes de toit avec celles du bâtiment existant. De plus, il prévoit de reproduire plusieurs éléments décoratifs du bâtiment existant, tels que l'utilisation de la même maçonnerie, la reproduction de la moulure blanche entre les différents niveaux, l'installation de fenêtres de style similaire à existant, ainsi que la création de linteaux de maçonnerie courbés au-dessus des nouvelles ouvertures.

Malgré les recommandations du CCU concernant la complexité des formes et des volumes proposés par le demandeur, ce dernier souhaite néanmoins maintenir l'ajout d'un volume à un seul étage avec un toit plat, dans le but de créer une terrasse en prolongement du deuxième étage de l'agrandissement.

Quant au volume du côté droit, le requérant envisage un agrandissement d'un seul étage avec une toiture inclinée de même pente que la toiture existante. Un œil-de-bœuf est également prévu pour évoquer un rappel avec la fenêtre adjacente à la porte d'entrée principale. L'accès au sous-sol se fera par la façade latérale.

Étant donné que la porte existante n'est pas d'origine, le demandeur propose de la remplacer par un modèle typique des maisons victorienne de Saint-Lambert. Il prévoit une porte en chêne massif, avec un encadrement et une imposte arrondie.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité saluent la réactivité des requérants et reconnaissent leurs efforts pour intégrer l'agrandissement au contexte existant. Cependant, ils persistent à souligner la complexité de la proposition en termes de volumétrie. Ils comprennent la particularité du terrain et la volonté du requérant d'utiliser pleinement les marges constructibles, mais ils estiment que cette optimisation génère une volumétrie trop complexe. De plus, ils recommandent au requérant de renoncer au balcon situé à l'étage donnant sur l'avenue Victoria puisque selon eux, la proposition contrevient à



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

plusieurs objectifs et critères applicables du règlement sur les PIIA :

- 3.8 a) v) *les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;*

Par ailleurs, les membres estiment que le requérant pousse trop loin le pastiche du style victorien. Ils jugent excessif l'ajout de deux nouveaux œils-de-bœuf. Selon eux, la répétition de ces éléments n'est pas appropriée.

- 3.5 a) i) *tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti;*

- 3.8 a) iv) *l'utilisation de l'ornement doit viser la mise en valeur des composantes structurales du bâtiment;*

Ils conseillent au professionnel responsable du dossier de mener des recherches complémentaires sur les bâtiments victoriens présents sur le territoire de Saint-Lambert, dans le but d'améliorer le projet.

- 3.8 b) ii) *les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;*



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

16. Divers

16.1 242, avenue Stanley

L'un des membres signale que le projet qui avait précédemment reçu l'approbation du CCU et du conseil municipal semble avoir procédé à une démolition du bâtiment sans obtenir l'autorisation préalable du service de l'urbanisme ou du comité de démolition.

Le service de l'urbanisme prendra des mesures pour éclaircir la situation.

16.2 418, rue Alexandra

Un des membres met en évidence que le choix de maçonnerie et le revêtement léger utilisés dans le projet situé au 418 rue Alexandra ne semblent pas être conformes au PIIA approuvé.

Après avoir effectué des vérifications, le service confirme que le projet est en accord avec le PIIA approuvé.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Stéphanie Verreault que la séance soit levée à 22h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA - 9-11, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 9-11 avenue Saint-Denis, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA - 946, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 946 avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 232 avenue Putney, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

PIIA - 123, rue de Charente – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 123 rue de Charente, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA - 446, rue Le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 23 août 2023.

CONSIDÉRANT les plans reçus le 7 septembre 2023 modifiés afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 446 rue Le Royer, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **PIIA - 143, avenue de Putney – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères de l'article 3.1 i) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 146 avenue de Putney tel que déposé, pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la porte-couleur vert lime ne respecte pas les couleurs caractéristiques de la Ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **PIIA - 312, boulevard Queen – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des l'article 3.3 d), 3.8 a) i) et 3.8 b) iv) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312 boulevard Queen, tel que déposé, pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le changement de couleur des gouttières, des fascias, des soffites et du pignon pour du noir créerait un contraste trop marqué avec le jumeler attaché.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

PIIA - 470-472, avenue Logan – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 470-472 avenue Logan, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

PIIA - 1155, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 1155 avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

PIIA - 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 20 septembre 2023.

CONSIDÉRANT les plans reçus le 23 octobre 2023 modifiés afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage sur la façade du bâtiment situé au 299 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4)

Nomination temporaire Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas s'absentera des réunions du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'environ six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas reste désignée comme membre du Comité consultatif d'urbanisme malgré cette absence;

DE NOMMER la mairesse Pascale Mongrain à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme afin de remplacer la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas aux réunions auxquelles elle devra s'absenter.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 novembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.